

EVIDENCE

OTTAWA, Friday, May 28, 2021

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met by videoconference this day at 10 a.m. [ET] to examine the subject matter of Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Senator Dan Christmas (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I wish to welcome all of you and our viewers across the country who might be watching on sencanada.ca to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Before we begin, I'd like to acknowledge that we are meeting today on the unceded lands of the Algonquin Anishnaabeg peoples.

There are a few housekeeping items to go over. I'd like to remind senators to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number provided in the meeting confirmation document.

In order to safeguard confidentiality of conversations, I remind senators, their staff and committee support staff participating in this meeting that it is their responsibility to ensure that the environment in which they find themselves is private and that conversations held in the context of this committee meeting cannot be overheard by third parties. Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

My name is Dan Christmas. I'm a senator from Nova Scotia, and I have the privilege of chairing this committee. I would like now to introduce the members of the committee who are participating in this meeting this morning: Senator Margaret Dawn Anderson from Northwest Territories, Senator Mary Coyle from Nova Scotia, Senator Josée Forest-Niesing from Ontario, Senator Brian Francis from Prince Edward Island, Senator Nancy Hartling from New Brunswick, Senator Patti LaBoucane-Benson from Alberta, Senator Michael MacDonald from Nova Scotia, Senator Kim Pate from Ontario, Senator Dennis Patterson from Nunavut, Senator Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick, Senator Scott Tannas from Alberta and Senator Pierre Dalphond from Quebec is also attending the meeting this morning. Later on today, we're expecting Senator Brent Cotter from Saskatchewan.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le vendredi 28 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 10 heures (HE), par vidéoconférence, pour examiner la teneur du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le sénateur Dan Christmas (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, à vous et tous les téléspectateurs du pays qui nous suivent sur sencanada.ca.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler que nous nous réunissons aujourd'hui sur les territoires non cédés des Algonquins Anishnaabe.

Il y a quelques questions d'intendance à régler. Je rappelle aux sénateurs qu'ils doivent garder leurs microphones en sourdine en tout temps, à moins que le président ne leur donne la parole en les nommant. En cas de difficultés techniques, en particulier avec l'interprétation, veuillez les signaler au président ou à la greffière, et nous tâcherons de régler le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez communiquer avec le bureau de service de la Direction des services d'information au numéro d'aide technique indiqué dans le document de confirmation de la séance.

Afin de protéger la confidentialité de nos conversations, je rappelle aux sénateurs, à leur personnel et au personnel de soutien du comité qui participent à notre séance qu'ils doivent veiller à ce que l'environnement où ils se trouvent soit privé et que les conversations tenues dans le contexte de cette séance ne puissent ne puissent pas être écoutées par des tiers. Les participants devraient pouvoir s'isoler dans un lieu privé et être conscients de leur environnement.

Je m'appelle Dan Christmas. Je suis un sénateur de la Nouvelle-Écosse et j'ai le privilège de présider le comité. J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la séance de ce matin. La sénatrice Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest, la sénatrice Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Josée Forest-Niesing, de l'Ontario, le sénateur Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard, la sénatrice Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick, la sénatrice Patti LaBoucane-Benson, de l'Alberta, le sénateur Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Kim Pate, de l'Ontario, le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut, la sénatrice Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Scott Tannas, de l'Alberta, et le sénateur Pierre Dalphond, du Québec, qui assiste aussi à la séance de ce matin. Nous attendons

Now it gives me pleasure to introduce our witnesses this morning. We have with us the Honourable Arlene Dunn, Minister of Aboriginal Affairs for the Government of New Brunswick. We also have Grand Chief Okimaw Vernon Watchmaker from the Confederacy of Treaty Six First Nations. From Fort McKay First Nation, we have Chief Mel Grandjamb; Mike Evans, Senior Manager, Government Relations; and Chris Johnson, Chief Executive Officer. From the O'Chiese First Nation, we welcome Chief Douglas Beaverbones; Beatrice Carpentier, Band Manager; and Norma Large, Legal Technician.

Minister Dunn, Grand Chief Watchmaker, Grand Chief Grandjamb and Chief Beaverbones will provide opening remarks of approximately six minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators for approximately three minutes.

Chief Beaverbones wishes to give his opening remarks in the Anishinaabe Sauteaux language. He has provided our staff with the English translation of his speaking notes. Does the committee agree to circulate this immediately before his presentation?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senators. I see nods and agreement. Please note that he is advised that, due to time constraints, he will only say the first paragraph and the second-to-last paragraph in this document.

Once we get to questions, the first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson, and the second question will be asked by the critic of the bill, Senator Patterson. If senators have a question, they're asked to use the raise hand feature on Zoom to signal this to the clerk. They will be acknowledged in the Zoom chat. Please note that committee members will be given priority on the list of questioners.

Any written follow-ups to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

Committee staff will advise me via text when there are 10 seconds remaining for the speaking time of both witnesses' introductory remarks and senators' question-and-answer time. I will do a 10-second visual countdown using my hands, and when I reach zero, I will let you know that the time has expired.

I will now turn to Minister Dunn for her opening remarks.

le sénateur Brent Cotter, de la Saskatchewan, plus tard aujourd'hui.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter nos témoins de ce matin. Nous accueillons l'honorable Arlene Dunn, ministre des Affaires autochtones du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Nous avons aussi le grand chef Okimaw Vernon Watchmaker, de la Confédération des Premières Nations signataires du Traité n° 6. Nous aurons ensuite le chef Mel Grandjamb, Mike Evans, gestionnaire principal, Relations gouvernementales, et Chris Johnson, chef de la direction, tous de la Première Nation de Fort McKay; et enfin, nous accueillerons le chef Douglas Beaverbones, Beatrice Carpentier, gestionnaire de bande, et Norma Large, technicienne juridique, de la Première Nation O'Chiese.

La ministre Dunn, le grand chef Watchmaker, le grand chef Grandjamb et le chef Beaverbones feront chacun une déclaration préliminaire d'environ six minutes, qui sera suivie d'une séance de questions et réponses d'environ trois minutes chacun avec les sénateurs.

Le chef Beaverbones souhaite prononcer son discours d'ouverture en langue sauteaux anishinaabe. Il a fourni à notre personnel la traduction anglaise de ses notes d'allocation. Le comité est-il d'accord pour les distribuer immédiatement avant sa présentation?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, honorables sénateurs. Je vois des hochements de tête en signe d'accord. Prière de noter qu'il est informé que, en raison de contraintes de temps, il ne dira que le premier et l'avant-dernier paragraphe de son document.

Lorsque nous passerons aux questions, la première question sera posée par la sénatrice LaBoucane-Benson, qui parraine le projet de loi, et la deuxième, par le porte-parole de l'opposition pour le projet de loi, le sénateur Patterson. Si les sénateurs ont une question, ils sont priés d'utiliser la fonction « lever la main » sur Zoom pour le signaler à la greffière. Ils seront reconnus dans le clavardage Zoom. À noter que les membres du comité auront la priorité sur la liste des intervenants.

Tout suivi écrit aux questions doit être soumis à la greffière du comité au plus tard le 30 mai 2021.

Le personnel du comité m'enverra un message texte lorsqu'il restera 10 secondes pour les remarques préliminaires des témoins et le temps des questions et réponses des sénateurs. Je ferai un compte à rebours visuel de 10 secondes avec mes doigts et, à zéro, je vous ferai savoir que votre temps est écoulé.

Je donne maintenant la parole à la ministre Dunn pour sa déclaration préliminaire.

Hon. Arlene Dunn, MLA, Minister of Aboriginal Affairs, Government of New Brunswick: Good morning, senators and grand chiefs.

Thank you for the opportunity to present the views of the Government of New Brunswick on Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

That Indigenous peoples have rights in Canada, both individually and collectively, is not in dispute. Section 35 of the Constitution of Canada explicitly recognizes and affirms existing Aboriginal rights as well as treaty rights. However, this legislation seeks to expand that affirmation by applying it to a specific list of rights as set out in a 2007 declaration of the United Nations General Assembly.

The UN declaration, or UNDRIP, was designed to inspire UN member states in protecting the rights of First Peoples. The language of this non-binding resolution is aspirational and frequently very vague. Many of the rights set out in the declaration are available to all citizens of Canada, such as the right to live in peace and security, access to health care services and public education, freedom of religion and freedom from economic exploitation.

But Bill C-15 would, in our view, create new rights not contemplated in our Constitution, which would be detrimental to the long-term growth and prosperity of Canada. Our concern is that this legislation would create an absolute veto on economic development for one group without consideration to the interest of other members of Canadian society.

Canada is walking the path of reconciliation with its First Nations, Inuit and Métis peoples. Our journey has been long delayed, but we have begun. For 400 years, the First Peoples of Canada were subjected to injustices and brutality. I freely acknowledge the pain that this has caused, but we will not be able to right every wrong overnight.

In New Brunswick, we are committed to responding to the recommendations of the 2015 Truth and Reconciliation Commission's final report. Extensive work has been done in this regard in the Province of New Brunswick. We are examining the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples in the context of the full scope of the TRC report's recommendations.

The federal government has chosen to respond to the TRC report's recommendation to fully adopt and implement the UN declaration by embedding the full text of the UNDRIP into federal law. They have no authority to make that choice for New Brunswick or any other Canadian jurisdiction, and yet it appears they are doing just that. Bill C-15 states that the declaration is

L'honorable Arlene Dunn, députée, ministre des Affaires autochtones, gouvernement du Nouveau-Brunswick : Bonjour, honorables sénateurs et grands chefs.

Je vous remercie de l'occasion de présenter le point de vue du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Personne ne conteste que les peuples autochtones aient des droits au Canada, des droits individuels et collectifs. L'article 35 de la Constitution du Canada reconnaît et confirme explicitement les droits ancestraux existants ainsi que les droits issus de traités. Toutefois, le projet de loi vise à élargir cette affirmation en l'appliquant à une liste précise de droits figurant dans une déclaration de 2007 de l'Assemblée générale des Nations unies.

La déclaration des Nations unies, la DNUDPA, se voulait un instrument pour inciter les États membres de l'ONU à protéger les droits des peuples autochtones. Le texte de cette résolution non contraignante est ambitieux et souvent très vague. Un grand nombre des droits énoncés dans la déclaration sont accessibles à tous les citoyens du Canada, comme le droit de vivre en paix et en sécurité, l'accès aux services de soins de santé et à l'éducation publique, la liberté de religion et la protection contre l'exploitation économique.

Mais le projet de loi C-15 donnerait, à notre avis, de nouveaux droits qui ne sont pas prévus dans notre Constitution, ce qui nuirait à la croissance et à la prospérité à long terme du Canada. Nous craignons que ce projet de loi ne donne à un groupe particulier un droit de veto absolu sur le développement économique sans tenir compte des intérêts des autres membres de la société canadienne.

Le Canada chemine sur la voie de la réconciliation avec ses Premières Nations, Inuits et Métis. Notre périple a été longtemps retardé, mais nous sommes en marche. Pendant 400 ans, les premiers peuples du Canada ont été victimes d'injustice et de brutalité. Je reconnais volontiers la douleur que cela a causée, mais nous ne pourrions pas réparer tous les torts du jour au lendemain.

Au Nouveau-Brunswick, nous nous sommes engagés à répondre aux recommandations du rapport final de 2015 de la Commission de vérité et réconciliation. Le Nouveau-Brunswick a fait beaucoup de travail à cet égard. Nous examinons la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans le contexte de la portée complète des recommandations du rapport de la CVR.

Le gouvernement fédéral a décidé de donner suite à la recommandation du rapport de la CVR et de mettre en œuvre l'ensemble de la déclaration des Nations unies en reprenant le texte intégral de la DNUDPA dans la loi fédérale. Il n'a pas le pouvoir d'imposer ce choix au Nouveau-Brunswick ou à quelque autre province ou territoire du Canada, mais il semble bien que

affirmed as a source for the interpretation of Canadian law — not federal law, as created by the Parliament of Canada, but Canadian law. This is one specific change that New Brunswick wants to see before Bill C-15 is given Royal Assent.

Our chief concern rests with the interpretation and implementation of articles in the declaration that speak to the obligation of governments to obtain, through consultation, the free, prior and informed consent of Indigenous people prior to taking actions that might impact them or their traditional lands. Consultation can lead to consensus on difficult issues, but not every time. One party or another may not be fully satisfied, no matter how early, how often or how sincerely they were consulted.

Governments must make decisions based on the best interests of all parties and society as a whole. No individual or group has the authority to make an absolute refusal when the good of everyone must be considered, and yet that is precisely what articles 19, 26 and 32 of the UN declaration set out to impose.

The declaration does not define “free, prior and informed consent,” nor does it state what “lands, territories and resources” means in this context. The Peace and Friendship Treaties signed in the 18th century between Great Britain and the Mi’kmaq and Maliseet people did not define territories. Therefore, in theory, at least, every acre of New Brunswick falls into the category of land that is by tradition owned, occupied or otherwise used by Indigenous people.

We will consult with Indigenous New Brunswickers on matters that concern their rights. We will make every effort to ensure such consultations are undertaken fairly, deliberately and with respect for all parties, but we cannot guarantee that we will achieve a consensus in every instance that will enable Indigenous people to collectively and unanimously give consent to each and every project.

The federal government’s objective of advancing reconciliation with Canada’s First Peoples is laudable, but hastily bundling these ill-defined principles into federal law may have the opposite effect, creating new barriers and divisions between Canada’s Indigenous and non-Indigenous peoples.

In your consideration of Bill C-15, I ask that you address these issues. Amend the legislation so that it explicitly states that Canada is not incorporating the UN declaration into domestic law and that it does not have broad application to the laws of Canada; the addition of a provincial non-derogation clause to clearly state the obligations imposed by the legislation are those

ce soit exactement ce qu’il fait. Le projet de loi C-15 affirme que la déclaration est une source d’interprétation du droit canadien — non pas du droit fédéral, créé par le Parlement du Canada, mais du droit canadien. Il s’agit d’un changement précis que le Nouveau-Brunswick souhaite voir apporter avant la sanction royale du projet de loi C-15.

Notre principale préoccupation concerne l’interprétation et la mise en œuvre des articles de la déclaration qui traitent de l’obligation des gouvernements d’obtenir, par voie de consultations, le consentement préalable — donné librement et en connaissance de cause — des peuples autochtones avant de faire quoi que ce soit qui pourrait avoir des incidences sur eux-mêmes ou sur leurs terres traditionnelles. La consultation peut mener au consensus sur les enjeux difficiles, mais pas toujours. L’une ou l’autre des parties peut ne pas être entièrement satisfaite, même si les consultations ont lieu dès le départ, sont fréquentes ou sincères.

Les gouvernements doivent prendre des décisions dans l’intérêt de toutes les parties et de l’ensemble de la société. Aucun particulier, aucun groupe, n’a le pouvoir d’opposer un refus absolu lorsque le bien commun est en cause, mais c’est précisément ce que les articles 19, 26 et 32 de la déclaration des Nations unies prévoient imposer.

La déclaration ne définit pas le « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause », pas plus qu’elle ne précise le sens de « terres, territoires et ressources » dans ce contexte. Les traités de paix et d’amitié signés au XVIII^e siècle entre la Grande-Bretagne et les Micmacs et les Malécites ne définissaient pas les territoires. Par conséquent, en théorie tout au moins, chaque acre de territoire du Nouveau-Brunswick entre dans la catégorie des terres qui sont traditionnellement possédées, occupées ou autrement utilisées par les Autochtones.

Nous consulterons les Néo-Brunswickois autochtones sur les questions qui concernent leurs droits. Nous ne ménagerons aucun effort pour mener nos consultations de façon équitable, réfléchie et dans le respect de toutes les parties, mais nous ne saurions garantir que nous parviendrons à un consensus dans chaque cas pour permettre aux peuples autochtones de donner leur accord collectif et unanime à chaque projet.

L’objectif du gouvernement fédéral de faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada est louable, mais le fait de regrouper à la hâte ces principes mal définis dans une loi fédérale pourrait produire l’effet contraire, en faisant naître de nouveaux obstacles et de nouvelles divisions entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada.

Je vous invite à vous arrêter à ces considérations dans votre étude du projet de loi C-15. Modifiez-le pour préciser explicitement que le Canada n’intègre pas la déclaration des Nations unies dans le droit canadien et qu’elle ne s’applique pas à l’ensemble des lois du Canada; l’ajout d’une clause provinciale de non-dérogation pour énoncer clairement que les obligations

of the federal government alone; a clear confirmation that the legislation does not purport to influence the interpretation of the Constitution and is not creating new Section 35 rights; clearly require the federal Minister of Justice to engage with provinces and territories —

The Chair: I'm sorry, Ms. Dunn. Your time has expired.

Ms. Dunn: I'm sorry. Thank you.

Okimaw Vernon Watchmaker, Grand Chief, Confederacy of Treaty Six First Nations: [*Indigenous language spoken*] We acknowledge the Creator for today, and we are thankful for the ceremony and prayers of our elders and people. I join you from the Treaty 6 Territory, traditional lands of the Cree, Dakota, Dene, Saulteau and Mohawk peoples.

Good morning, senators, chair, panel members and those watching online. My name is Okimaw Vernon Watchmaker of Kehewin Cree Nation and Grand Chief of the Confederacy of Treaty Six First Nations. We are 16 member First Nations and I have support from Onion Lake Cree Nation. I have been mandated by the chiefs to present to you today. You were provided a written submission.

I'm here to talk about the harm of passing Bill C-15 with respect to our treaty and treaty relationship with the Crown. On March 17, Treaties 6, 7 and 8 passed a resolution rejecting this flawed bill.

We must stop thinking of Bill C-15 as UNDRIP. This bill is far from what UNDRIP has set out to achieve. The rights and principles affirmed in UNDRIP constitute the minimum standards for survival, dignity and the well-being of Indigenous peoples throughout the world. Canada has chosen to abandon the intent of UNDRIP with this bill.

When speaking to the Senate, Minister Bennett said we need to shed a colonial past. We agree. The problem with this bill is that it will fortify a colonial future for First Nations. This bill does not legislate UNDRIP into Canadian law. In fact, UNDRIP is of non-binding mention. This will not provide a court with assistance during litigation.

Canada is using national organizations to manufacture consent while attempting to legislate out their duties and obligations under treaty. This legislation plan will be national and is already being worked on with the Assembly of First Nations, who do not hold treaty rights. This also violates the principles found

qu'impose la loi valent pour le gouvernement fédéral seulement; une confirmation claire que la loi n'est pas destinée à influencer l'interprétation de la Constitution et ne confère pas de nouveaux droits en vertu de l'article 35; l'obligation claire pour le ministre fédéral de la Justice de consulter les provinces et les territoires...

Le président : Je suis désolé, madame Dunn. Votre temps est écoulé.

Mme Dunn : Je suis désolée. Merci.

Okimaw Vernon Watchmaker, grand chef, Confédération des Premières Nations du Traité n° 6 : [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Nous rendons hommage au Créateur pour ce jour, et sommes reconnaissants de la cérémonie et des prières de nos aînés et de notre peuple. Je me joins à vous depuis le territoire du Traité n° 6, les terres traditionnelles des Cris, des Dakotas, des Dénés, des Saulteaux et des Mohawks.

Bonjour, sénateurs, président, membres du comité et téléspectateurs en ligne. Je m'appelle Okimaw Vernon Watchmaker et je suis le grand chef de la Confédération des Premières Nations du Traité n° 6. Nous sommes 16 Premières Nations membres et j'ai l'appui de la nation crie d'Onion Lake. Les chefs m'ont confié le mandat de vous faire un exposé aujourd'hui. Vous avez reçu un mémoire écrit.

Je suis là pour parler du préjudice qu'entraînerait l'adoption du projet de loi C-15 pour notre traité et notre relation avec la Couronne qui en découle. Le 17 mars, les Premières Nations des Traités n°s 6, 7 et 8 ont adopté une résolution rejetant ce projet de loi vicié.

Nous devons cesser de considérer le projet de loi C-15 comme la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA. Ce projet de loi est loin de l'objectif de la DNUDPA. Les droits et les principes confirmés dans la DNUDPA constituent les normes minimales de survie, de dignité et de bien-être des peuples autochtones du monde entier. Le Canada a choisi d'abandonner l'intention de la DNUDPA avec ce projet de loi.

Dans un discours au Sénat, la ministre Bennett a dit que nous devons nous affranchir d'un passé colonial. Nous sommes d'accord. Le problème avec ce projet de loi est qu'il renforcera un avenir colonial pour les Premières Nations. Il n'inscrit pas la DNUDPA dans le droit canadien. De fait, la DNUDPA n'est pas contraignante. Elle ne sera d'aucune utilité pour un tribunal appelé à trancher un litige.

Le Canada se sert d'organisations nationales pour fabriquer un consentement tout en essayant de se soustraire à ses devoirs et obligations en vertu des traités. Ce plan législatif sera national et il fait déjà l'objet de travaux avec l'Assemblée des Premières Nations, qui ne détient pas de droits issus de traités. Il va aussi

in UNDRIP. The plan does not have any legislated rules for timelines, budgets, or any consequences if issues are not dealt with or fail to make the plan.

We reject the pan-Aboriginal approach to dealing with the obligations that are found in Treaty 6 or under the divisions of power in the Constitution Act under Section 91(24) or 35(1) and 35(2). This pan approach has been going on for decades and must stop. We are not the same. We are treaty First Nations. What works for one may not work for another. The principles of UNDRIP acknowledge and respect our autonomy. This bill violates those principles.

We do not consent to nor have we delegated any national organization to create rules that dictate how, when and with whom consultation will occur on matters that impact us. Attempting to create those rules under the guise of an action plan is a violation of our sovereignty, treaties, constitutional law and UNDRIP.

The process of creating the bill lacks meaningful consultation. Treaty Six First Nations were not contacted. Instead, selected individuals who are pro-Bill C-15 were heard. This violates our inherent right to self-government. Canada in the right of the Crown has a duty to adhere to our treaty relationship, which is affirmed through a bilateral process.

We have a long history of discussions with government. We know that unless legislated, government bureaucrats will not create equity within that process. In fact, the federal government has been negotiating with Alberta and failed to contact us. You heard from senior bureaucrats that consent is outside of that legislation, as well as a minister who stated consent to approve the action plan is not necessary and that Canada has the last word. All these issues are anti-UNDRIP. It is Canada's way to provide optics that Indian issues are being dealt with, but in reality they are creating larger problems.

This bill attempts to domesticate our international relationship. This is a bid to reroute duties through national organizations rather than dealing directly with impacted nations. This is not in line with the principles set out in UNDRIP and fails miserably at respecting our inherent right to freely determine our political status and to pursue our economic, social and cultural development. It also violates legal norms that acknowledge our right to engage in meaningful processes when our rights are impacted.

à l'encontre des principes énoncés dans la DNUDPA. Il ne comporte pas de règle légiférée pour les échéanciers, les budgets ou les autres conséquences si les problèmes ne se règlent pas ou si le plan n'est pas établi.

Nous rejetons l'approche panautochtone pour traiter des obligations qui se trouvent dans le Traité n° 6 ou en vertu des partages du pouvoir selon les paragraphes 91(24) ou 35(1) et 35(2) de la Loi constitutionnelle. Cette « panapproche » dure depuis des décennies et il faut y mettre fin. Nous ne sommes pas les mêmes. Nous sommes des Premières Nations signataires de traités. Ce qui fonctionne pour l'un ne fonctionne pas nécessairement pour l'autre. Les principes de la DNUDPA reconnaissent et respectent notre autonomie. Ce projet de loi viole ces principes.

Nous ne consentons pas à ce qu'une organisation nationale crée des règles qui imposent comment, quand et avec qui tenir des consultations sur les enjeux qui nous touchent, et nous n'avons pas délégué cette responsabilité. Tenter de créer ces règles sous le couvert d'un plan d'action est une violation de notre souveraineté, de nos traités, de notre droit constitutionnel et de la DNUDPA.

Le processus d'élaboration du projet de loi n'a pas fait l'objet de consultations véritables. Les Premières Nations visées par le Traité n° 6 n'ont pas été contactées. Au lieu de cela, certains particuliers favorables au projet de loi C-15 ont été entendus. C'est une violation de notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Le Canada, agissant au nom de la Couronne, a l'obligation d'adhérer à notre relation scellée par traité, qui est confirmée par un processus bilatéral.

Nous avons un long historique de négociations avec le gouvernement. Nous savons que les bureaucrates ne créeront pas l'équité dans ce processus, à moins que la loi ne les y contraigne. En fait, le gouvernement fédéral négocie avec l'Alberta et n'a pas pris contact avec nous. Vous avez entendu des hauts fonctionnaires dire que le consentement ne fait pas partie de cette loi, et un ministre déclarer que le consentement à l'approbation du plan d'action n'est pas nécessaire et que le Canada a le dernier mot. Tout cela va à l'encontre de la DNUDPA. C'est ce moyen que le Canada a choisi pour donner l'impression que les problèmes des Indiens sont traités, alors qu'en réalité, ils créent des problèmes plus importants.

Ce projet de loi vise à ramener chez nous notre relation internationale. C'est un effort pour réorienter les obligations par le canal d'organisations nationales plutôt que de traiter directement avec les nations concernées. Ce n'est pas conforme aux principes énoncés dans la DNUDPA et cela ne respecte en rien notre droit inhérent de déterminer librement notre statut politique et de poursuivre notre développement économique, social et culturel. Cela viole aussi les normes juridiques qui reconnaissent notre droit de participer à des processus significatifs lorsque nos droits sont mis en cause.

Another issue that has been raised is how this bill creates certainty. This bill does the exact opposite. Because of our inherent right to govern ourselves, our people will not accept this. We will continue to assert our rights until they are recognized and respected.

I have heard through the course of the hearings that the government is not accepting amendments from the Senate at this time. This violates how laws are passed. This statement is disrespectful to the functions of government. The Governor General is the Chief Justice. If the bill passes, the Supreme Court may hear cases on this bill. Having the Chief Justice provide Royal Assent puts them in a real conflict.

Finally, the Senate has an important job. If you cannot amend it, then you must not approve it.

For all the reasons outlined, this bill cannot become law. I ask that you do not allow it to pass as there's clearly a lot of work to do. *Hiy hiy*. Thank you.

The Chair: Thank you, grand chief.

Mel Grandjamb, Chief, Fort McKay First Nation: Good morning, ladies and gentlemen of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. My name is Mel Grandjamb, and I'm the elected chief of the Fort McKay First Nation.

I would like to thank Senator Dennis Patterson for arranging my appearance today to speak to you about Bill C-15 and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Fort McKay is a Treaty 8 First Nation. Our hamlet is located on the banks of the Athabasca River in northeastern Alberta, 60 kilometres north of Fort McMurray. We are surrounded on three sides by oil sands developments, and Alberta has allocated 70% of our traditional territory to subsurface leases.

Fort McKay works closely with the oil sands industry and has benefited from that association. However, our good economic fortune cannot come at the expense of treaty rights. In 2016, an expert panel reviewing the land-use plan that helps guide development decisions said that Fort McKay is the most affected by the oil sands development. More importantly, the panel noted that if development proceeded at the same pace, it would result in my members being unable to exercise their treaty rights on their traditional territory.

Un autre enjeu qui a été soulevé est la façon dont ce projet de loi crée de la certitude. De fait, c'est exactement le contraire qu'il fait. Conscient de notre droit inhérent de nous gouverner nous-mêmes, notre peuple n'acceptera pas cela. Nous continuerons d'affirmer nos droits jusqu'à ce qu'ils soient reconnus et respectés.

Pendant les audiences, j'ai entendu dire que le gouvernement n'accepte pas les amendements du Sénat à ce stade-ci. Cela va à l'encontre de la façon dont les lois sont adoptées. Cette affirmation est irrespectueuse des fonctions de gouvernement. Le gouverneur général est le juge en chef. Si le projet de loi est adopté, la Cour suprême pourra entendre les causes en découlant. Le fait que le juge en chef donne la sanction royale crée un réel conflit d'intérêts.

Enfin, le Sénat a un rôle important à jouer. Si vous ne pouvez pas le modifier, alors ne l'approuvez pas.

Pour toutes les raisons qui précèdent, ce projet de loi ne peut pas être adopté. Je vous demande de ne pas le laisser passer, car il reste manifestement beaucoup de travail à faire. *Hiy hiy*. Merci.

Le président : Merci, grand chef.

Mel Grandjamb, chef Première Nation de Fort McKay : Bonjour, mesdames et messieurs du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je m'appelle Mel Grandjamb, et je suis le chef élu de la Première Nation de Fort McKay.

Je tiens à remercier le sénateur Dennis Patterson d'avoir organisé ma comparution d'aujourd'hui pour vous parler du projet de loi C-15 et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Fort McKay est une Première Nation signataire du Traité n° 8. Notre hameau est situé sur les rives de la rivière Athabasca, dans le Nord-Est de l'Alberta, à 60 kilomètres au nord de Fort McMurray. Nous sommes entourés sur trois côtés d'exploitations de sables bitumineux, et l'Alberta a attribué 70 % de notre territoire traditionnel à des baux d'exploitation du sous-sol.

Fort McKay travaille en étroite collaboration et a profité de son association avec l'industrie des sables bitumineux. Cependant, notre bonne fortune économique ne peut se faire aux mépris des droits issus de traités. En 2016, un groupe d'experts chargé de revoir le plan d'aménagement du territoire qui éclaire les décisions de développement a déclaré que Fort McKay est l'endroit le plus touché par l'exploitation des sables bitumineux. Qui plus est, le groupe a signalé que, si le développement se poursuivait au même rythme, mes membres finiraient par ne plus pouvoir exercer leurs droits issus de traités sur leur territoire traditionnel.

You can see we have had experience with consent issues. Many First Nations and First Nation advocates have objected to the process that the federal government used to develop Bill C-15. Fort McKay agrees with these objections. Canada has not engaged rights holders and, unfortunately, it rarely does. However, there are other factors beyond process that must also be considered whenever the Crown engages in activity that impacts our inherent treaty and constitutional rights.

There has been much debate about free, prior and informed consent that demonstrates why Bill C-15 is a political statement and a distraction. If consent is coerced, sought after the fact or based upon withheld information, it's not consent. First Nations already have consent rights, as described in the United Nations declaration, but they are far too often ignored. Our lawyer has said that you cannot negotiate treaty rights except to negotiate them away. Treaty rights and the honour of the Crown are the foundation of our relationship with Canada. Canada is obligated to defend both.

Some of you already know about our 20-year battle to protect Moose Lake Reserve so they can support my members' exercise of treaty rights on our traditional lands. This is a first in Alberta and may be a first in Canada: a landmark decision that the Alberta court had failed to reconcile treaty rights with development decisions. It also said Alberta failed to uphold the honour of the Crown — the honour of the Crown. The concurring judge said the Crown is obligated to protect treaty rights before infringement and that Alberta had failed to consider the impact of cumulative effects on those treaty rights. The judgment effectively says that the Crown must do things differently if it wants to achieve reconciliation.

Our treaty rights also include rights to education and health care. First Nations are chronically underfunded or have insufficient access or too often distant services to exercise rights, whether it be education, adequate health care or especially for our children or safe, secure drinking water. Between 2018 and 2021, Fort McKay spent \$1.6 million topping off federal post-secondary education funding to ensure our young adults were prepared to go into the workforce. We are forced to top off every social program just to ensure members have the same access to the fundamental rights of Canadians. All First Nations face this deficit and must face greater hardship than Fort McKay.

Comme vous le voyez, nous avons de l'expérience des questions de consentement. De nombreuses Premières Nations et un grand nombre de leurs champions ont dénoncé le processus qu'a utilisé le gouvernement fédéral pour élaborer le projet de loi C-15. Fort McKay se range à ces objections. Le Canada n'a pas consulté les titulaires de droits, comme il n'a pas l'habitude de le faire, malheureusement. Cependant, il y a d'autres facteurs à considérer au-delà du processus chaque fois que la Couronne se livre à une activité qui a une incidence sur nos droits inhérents issus de traités et nos droits constitutionnels.

Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause a nourri bien des débats qui démontrent comment le projet de loi C-15 est une déclaration politique et une distraction. Le consentement forcé, recherché après le fait ou fondé sur des renseignements non divulgués n'est pas un consentement. Les Premières Nations ont déjà des droits au consentement, comme le décrit la déclaration des Nations unies, mais ils sont trop souvent oubliés. Notre avocat nous dit que nous ne pouvons négocier les droits issus de traités, sauf pour y renoncer. Les droits issus de traités et l'honneur de la Couronne sont le fondement de notre relation avec le Canada, et le Canada est obligé de les défendre.

Certains d'entre vous savent déjà que nous nous battons depuis 20 ans pour protéger la réserve de Moose Lake afin qu'elle puisse aider mes membres à exercer leurs droits issus de traités sur nos terres traditionnelles. C'est une première en Alberta et peut-être au Canada : une décision phare selon laquelle la Cour de l'Alberta n'avait pas su concilier les droits issus de traités et les décisions en matière de développement. Cette décision indiquait également que l'Alberta n'avait pas su protéger l'honneur de la Couronne. Le juge a déclaré que la Couronne a l'obligation de protéger les droits issus de traités avant qu'ils ne soient enfreints et que l'Alberta n'avait pas tenu compte des effets cumulatifs sur ces droits issus de traités. Le jugement dit effectivement que la Couronne doit changer sa façon de faire si elle veut faire la réconciliation.

Nos droits issus de traités comprennent également les droits à l'éducation et aux soins de santé. Les Premières Nations souffrent trop souvent de sous-financement chronique ou n'ont pas suffisamment accès aux services trop éloignés pour leur permettre d'exercer leurs droits, qu'il s'agisse d'éducation, de soins de santé adéquats surtout pour nos enfants ou d'eau potable salubre. Entre 2018 et 2021, Fort McKay a dépensé 1,6 million de dollars pour faire l'appoint du financement fédéral de l'enseignement postsecondaire afin de préparer l'entrée sur le marché du travail de nos jeunes adultes. Nous sommes obligés de faire l'appoint de tous les programmes sociaux simplement pour donner à nos membres le même accès aux droits fondamentaux qu'aux autres Canadiens. Toutes les Premières Nations font face à ce déficit et doivent composer avec des difficultés plus graves que Fort McKay.

All the evidence suggests the government plans to pass Bill C-15 and do so quickly, but the bill means nothing without the action plan, and we know nothing about it. Show us a draft, an example, an approach. Show us something that might ease our suspicion. If government cannot do this, then it has been negligent. It's unreasonable to deny a test drive of a car or do a home inspection, yet we are expected, without consultation, to accept this bill and its plan.

Though it has been a distraction, this debate has value. Politicians and Canadians cannot be reminded too often that treaty promises have yet to be fulfilled. However, you should be working to fulfill those promises with or without Bill C-15.

I thank you for your time today and look forward to any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, chief.

Douglas Beaverbones, Chief, O'Chiese First Nation: Good morning. I'd like to thank the Senate for inviting us to attend the hearing. I'd also like to acknowledge Grand Chief Okimaw and Chief Grandjamb.

The elders are always telling me "speak your language," and that's what I'll be doing. What I'm going to be saying is written on paper and was sent to the Senate.

[Indigenous language spoken — written translation follows]

Ahneen. I am the Chief of the O'Chiese First Nation Band in Treaty No. 6 territory; my title has been passed down through the generations of our treaty signers.

I represent a tribe of Chippewa Anishinaabe-speaking peoples and we live in the foothills of the Rocky Mountains.

This land is known as Turtle Island, and we lived throughout the territories. We were here first before Canada and Province of Alberta. You need to be reminded of this.

We have made a formal submission to your committee and my speaking notes will reflect the concerns we have about C-15.

Treaty trumps your government legislations and policies. The Queen's delegate, the Government of Canada, is not acting with the honour of the Crown.

The symbolism of the C-15 legislation does not provide us with the assurance that the rights and entitlements inherent in the treaty relationship will be fully recognized.

Tout indique que le gouvernement a l'intention de faire adopter rapidement le projet de loi C-15, mais ce projet de loi ne signifie rien sans le plan d'action, dont nous ne savons rien. Montrez-nous une ébauche, un exemple, une approche. Montrez-nous quelque chose pour apaiser notre méfiance. Si le gouvernement ne peut pas faire cela, c'est qu'il a été négligent. Il est déraisonnable de refuser un test de conduite d'une voiture ou l'inspection d'une résidence, mais on voudrait pourtant nous faire accepter ce projet de loi et son plan, sans consultation.

S'il a été une distraction, ce débat n'est pas sans valeur pour autant. On ne saurait rappeler trop souvent aux politiciens et aux Canadiens que les promesses des traités ne sont toujours pas tenues. Toutefois, vous devriez travailler à remplir ces promesses, avec ou sans le projet de loi C-15.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé aujourd'hui et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, chef.

Douglas Beaverbones, chef, Première Nation O'Chiese : Bonjour. J'aimerais remercier le Sénat de nous avoir invités à assister à cette audience. J'aimerais également saluer le grand chef Okimaw et le chef Grandjamb.

Les aînés me disent toujours de parler ma langue, et c'est ce que je vais faire. Mon propos est écrit sur papier et a été envoyé au Sénat.

[mots prononcés dans une langue autochtone — la traduction écrite suit]

Ahneen. Je suis le chef de la bande de la Première Nation O'Chiese sur le territoire visé par le Traité n° 6; mon titre m'a été transmis au fil des générations de nos signataires du traité.

Je représente une tribu des Chippewas Anishinaabe qui vit dans les contreforts des Rocheuses.

Cette terre est connue sous le nom d'île de la Tortue, et nous avons vécu dans tous les territoires. Nous étions ici les premiers avant le Canada et la province de l'Alberta. Il faut vous le rappeler.

Nous avons présenté un mémoire officiel à votre comité et mes notes d'allocation refléteront nos préoccupations au sujet du projet de loi C-15.

Les traités ont primauté sur les lois et les politiques gouvernementales. Le délégué de la Reine, le gouvernement du Canada, n'agit pas avec l'honneur de la Couronne.

Le symbolisme du projet de loi C-15 ne nous donne pas l'assurance de la pleine reconnaissance des droits inhérents à la relation scellée par traité.

Treaty 6 and its adhesion of our nation currently are not in any Canadian legislation. This is a deep concern that the declaration will do nothing but help the federal and provincial governments to break our treaty rights. We do not believe in your legislative system, as it has not respected our treaty rights, education and child welfare by legislating them, and you did not involve our collective people's consent.

Will C-15 change this? The discussions in Alberta regarding provincial Bill 1, the Critical Infrastructure Defense Act, generational health care changes, coal mining and the selling of Crown lands are just some examples where the Government of Alberta acts without asking us for our input as rights holders or understanding the impact of these changes to our way of life, as promised under the treaty.

All the while our people do have rights under Treaty No. 6, and to this day they are unrecognized. This is unfinished business. So, I ask you parliamentarians, how will C-15 change this situation?

The unfinished business requires good faith and honour of the Crown. Bill C-15 will create yet more tables, more process, and even more distance from the Crown and our people. This means it will be meaningless at the treaty people grassroots level.

I strongly suggest to you that the only way to make the true discussion move between us, here in O'Chiese and the Crown, will be to fully recognize Treaty No. 6 in any action going forward for Canada must recognize that which is already signed.

Canada must understand that the Assembly of First Nations is not a treaty rights holder. The people in my nation are. Free, prior and informed consent from them is the UNDRIP standard, not Perry Bellegarde. No one has asked my people for their free, prior and informed consent for the proposed legislation.

Finally, C-15 was announced and is being moved during a worldwide pandemic. The rights of our First Nations continue to be negatively impacted by decisions and policies from governments. We continue to feel the impact of assimilation and colonization upon our lands, air, water, resources, health and families. We, as Indigenous rights holders, will continue to assert the need for respect and equality through the voices of our ancestors and generations to come by lifting our pipe.

First, I will tell you we are asserting our treaty, which is strengthened by the pipe ceremony. I must remind you that O'Chiese First Nation always speaks for itself on matters such as

Le Traité n° 6 et l'adhésion de notre nation à ce traité ne sont dans aucune loi canadienne. Nous craignons fort que la déclaration ne fasse rien d'autre que d'aider les gouvernements fédéral et provinciaux à violer nos droits issus de traités. Nous ne croyons pas en votre système législatif, car il n'a pas respecté nos droits issus de traités, nos droits à l'éducation et au bien-être de l'enfance, et vous n'avez pas obtenu le consentement collectif de notre peuple.

Le projet de loi C-15 y changera-t-il quelque chose? Les discussions en Alberta au sujet du projet de loi sur la défense des infrastructures critiques — le projet de loi 1 de la province — des changements générationnels des soins de santé, des mines de charbon et de la vente de terres de la Couronne illustrent bien comment le gouvernement de l'Alberta agit sans demander l'avis des titulaires de droits ou sans comprendre les répercussions de ces changements sur notre mode de vie, dans le sens de la promesse du traité.

Pendant ce temps, notre peuple a des droits en vertu du Traité n° 6, des droits qui, à ce jour, ne sont pas reconnus. C'est un travail inachevé. Je vous demande donc, à vous parlementaires, comment le projet de loi C-15 va-t-il changer les choses?

Ce travail inachevé exige la bonne foi et l'honneur de la Couronne. Le projet de loi C-15 créera encore plus de tables, plus de processus, et même plus de distance par rapport à la Couronne et à notre peuple. Il ne voudra rien dire au niveau de la base des gens visés par le traité.

Je suis convaincu que la seule façon de faire avancer le véritable dialogue entre nous, ici dans la Première Nation O'Chiese et du côté de la Couronne, sera de reconnaître pleinement le Traité n° 6 dans toute action future, car le Canada doit respecter sa signature.

Le Canada doit comprendre que l'Assemblée des Premières Nations n'est pas titulaire de droits issus de traités. Ce sont les gens de ma nation qui le sont. Leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est la norme de la DNUDPA, pas de Perry Bellegarde. Personne n'a demandé à mon peuple son consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant de proposer le projet de loi.

Enfin, le projet de loi C-15 a été annoncé et est en voie d'être adopté en pleine pandémie mondiale. Les décisions et les politiques des gouvernements continuent de bafouer les droits de nos Premières Nations. Nous continuons de ressentir l'impact de l'assimilation et de la colonisation sur nos terres, notre air, notre eau, nos ressources, notre santé et nos familles. En tant que titulaires de droits autochtones, nous continuerons d'affirmer la nécessité du respect et de l'égalité par la voix de nos ancêtres et des générations à venir en levant notre calumet.

Premièrement, je vous dirai que nous affirmons notre traité, qui est renforcé par la cérémonie du calumet. Je dois vous rappeler que la Première Nation O'Chiese parle toujours en son

Bill C-15, the proposed act regarding the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. When the sacred pipe was lifted, it affirmed the friendship, partnership and the terms of the agreement between the Creator, Crown and First Nations, as long as the sun shines, the river flows and grass grows. Where in your Bill C-15 are these words?

The rights and responsibilities given to us by the Creator cannot be altered or taken away by another nation. On behalf of my people, this Bill C-15 legislation cannot and should not proceed.

[English]

I'd like to thank you for listening. O'Chiese does not support and hopes Bill C-15 does not proceed. As O'Chiese members, we will continue to fight for what is in the treaties. We will still protect our treaties. Thank you very much.

The Chair: Thank you very much, chief.

We will now open the meeting for questions, beginning with the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson.

Senator LaBoucane-Benson: I was born and raised and live on Treaty 6 territory. I want to acknowledge Okimaw Watchmaker today and thank him for his testimony and for being here. It's important to hear from treaty rights holders.

My question is for Chief Grandjamb. You brought up the action plan, and I'm grateful for that. I hear what you're saying about not having a draft, an understanding or an outline of what that looks like. I've been told by government officials that the government plans to consult first, put out a first draft and then have a discussion around it. So the first part of that action plan, phase one, will be consultation. What would that look like? How should the government respectfully consult treaty rights holders in the development of that first draft of the action plan? What would that look like to you?

Mr. Grandjamb: We've had a lot of meetings over the last while analyzing and discussing the consultation. It's very important to recognize that there are 11 treaties, 1 to 11. Those are the rights holders. It's very prudent and important that the dialogue starts with the treaties rights holders.

This process has failed. It's like a manipulated process where you go and selectively pick who you're going to consult with. You're hearing across Canada that the chiefs who represent the nations have not been consulted adequately. They're going through the assembly who do not hold treaty, so it's very imperative that you focus on the treaty rights holders.

propre nom sur les questions comme le projet de loi C-15 concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Lorsque le calumet sacré a été levé, il affirmait l'amitié, le partenariat et les conditions de l'entente entre le Créateur, la Couronne et les Premières Nations, tant que le soleil brillera, que la rivière coulera et que l'herbe poussera. Où sont ces mots dans votre projet de loi C-15?

Les droits et les responsabilités que nous a donnés le Créateur ne peuvent être modifiés ou supprimés par une autre nation. Au nom de mon peuple, je tiens à dire que le projet de loi C-15 ne peut pas et ne doit pas être adopté.

[Traduction]

Je vous remercie de m'avoir écouté. O'Chiese n'appuie pas le projet de loi C-15 et espère qu'il ne sera pas adopté. En tant que membres des O'Chiese, nous continuerons de nous battre pour ce qui se trouve dans les traités. Nous continuerons de protéger nos traités. Merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup, chef.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par la sénatrice LaBoucane-Benson, qui parraine le projet de loi.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je suis née, j'ai grandi et je vis sur le territoire visé par le Traité n° 6. Je tiens à saluer Okimaw Watchmaker et à le remercier de sa présence et de son témoignage. Il est important de connaître le point de vue des titulaires de droits issus de traités.

Ma question s'adresse au chef Grandjamb. Vous avez parlé du plan d'action, et je vous en suis reconnaissante. Je comprends ce que vous dites au sujet de l'absence d'ébauche, d'entente ou d'aperçu général à ce sujet. Les fonctionnaires m'ont dit que le gouvernement a l'intention de consulter d'abord, de produire une première ébauche puis d'en discuter. Donc, la première étape de ce plan d'action sera la consultation. À quoi cela ressemblerait-il? Comment le gouvernement devrait-il consulter respectueusement les titulaires de droits issus de traités pendant l'élaboration de cette première ébauche du plan d'action? À quoi cela ressemblerait-il pour vous?

M. Grandjamb : Nous avons eu beaucoup de réunions depuis un certain temps pour analyser la consultation et en discuter. Il est très important de reconnaître qu'il y a 11 traités, numérotés de 1 à 11, dont les signataires sont les titulaires de droits. Il est très prudent et important d'amorcer le dialogue avec les titulaires de droits issus de traités.

Le processus a échoué. C'est comme un processus manipulé, où l'on choisit les personnes à consulter. On entend dire partout au Canada que les chefs qui représentent les nations n'ont pas été consultés correctement. On passe par l'assemblée, qui ne détient pas de traité, si bien qu'il est impératif de se concentrer sur les titulaires de droits issus de traités.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

I wonder if Okimaw Watchmaker might answer the same question. What would respectful consultation with treaty rights holders look like to you?

Mr. Watchmaker: Thank you for the question.

First and foremost, as treaties rights holders, treaty people, our rights are confirmed through the Royal Proclamation of 1763, and that has been a reminder first and foremost. I also believe Canada has to act honourably to uphold their duties and obligations under the treaty.

Just to reference our case in the courts, in the *Mikisew Cree First Nation* decision, it was held that the Crown has a duty to consult, mitigate, accommodate and conducting —

The Chair: I'm sorry, grand chief, but your time is expired.

Senator Patterson: Thank you to all the witnesses for your very compelling testimony this morning.

My question is for Grand Chief Watchmaker. Chief, the Yellowhead Institute gave a definition of FPIC that I thought was excellent and high level. They defined it as:

FREE: Consent given voluntarily and without coercion, intimidation or manipulation. A process that is self-directed by the community from whom consent is being sought, unencumbered by coercion, expectations, or timelines that are externally imposed.

PRIOR: Consent is sought sufficiently in advance of any authorization or commencement of activities.

INFORMED: The nature of the engagement and type of information that should be provided prior to seeking consent and also as part of the ongoing consent process.

CONSENT: Collective decision made by the rights holders and reached through the customary decision-making processes of the communities.

I would like to be very clear. Do you feel that the Government of Canada met any of these requirements in FPIC with regard to the development and tabling of Bill C-15? Thank you.

Mr. Watchmaker: Thank you for that question, Senator Patterson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci.

Je me demande si Okimaw Watchmaker pourrait répondre à la même question. À quoi ressemblerait pour vous une consultation respectueuse des titulaires de droits issus de traités?

M. Watchmaker : Je vous remercie de la question.

D'abord et avant tout, en tant que titulaires de droits issus de traités, en tant que signataires de traités, nous avons les droits qui sont confirmés par la Proclamation royale de 1763, et cela a été un rappel d'abord et avant tout. Je crois également que le Canada doit agir honorablement pour s'acquitter de ses obligations en vertu du traité.

Pour faire référence à notre affaire qui est devant les tribunaux, dans la décision *Première Nation crie Mikisew*, il a été arrêté que la Couronne a l'obligation de consulter, d'atténuer, d'accommoder et de mener...

Le président : Je suis désolé, grand chef, mais votre temps est écoulé.

Le sénateur Patterson : Je remercie tous les témoins de leur témoignage fort convaincant de ce matin.

Ma question s'adresse au grand chef Watchmaker. Chef, le Yellowhead Institute a donné une définition du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, que j'ai trouvée excellente et de haut niveau. La voici :

DONNÉ LIBREMENT : Consentement donné volontairement et sans contrainte, intimidation, ni manipulation. Processus autodirigé par la communauté appelée à donner un consentement non faussé par la contrainte, les attentes ou les délais imposés de l'extérieur.

PRÉALABLE : Le consentement est demandé suffisamment longtemps avant toute autorisation ou avant le lancement des activités.

EN CONNAISSANCE DE CAUSE : La nature de l'engagement et le type de renseignements à fournir avant de demander le consentement et tout au long du processus d'obtention du consentement.

CONSETEMENT : Décision collective prise par les titulaires de droits dans le cadre des processus décisionnels coutumiers des communautés.

Je veux être très clair. Croyez-vous que le gouvernement du Canada a respecté l'un ou l'autre de ces critères du CPLCC dans l'élaboration et le dépôt du projet de loi C-15? Merci.

M. Watchmaker : Merci de votre question, sénateur Patterson.

My answer would be no, I think this bill does not create a veto. What you mentioned — free, prior and informed consent — has been recognized — I'll say it again — by the Royal Proclamation of 1763. I believe when you say collective rights, I think that it is not legally obligating when it's put under the preamble.

In terms of the human rights, all it stipulates is human rights, but from the treaty rights holder, First Nations holding collective rights is something that's over and above just human rights. So it doesn't really capture that.

I believe this is very important: free, prior and informed consent. Obviously it was not fully captured in our view of this bill. Even if you were to follow that process, it wasn't really followed in this whole engagement of Bill C-15. So you say it —

The Chair: I'm sorry, grand chief, but your time expired once again.

Senator Stewart Olsen: My question is for Minister Dunn, if she's still with us.

Ms. Dunn: I am. Thank you.

Senator Stewart Olsen: Minister Dunn, we understand from government witnesses that provinces are basically in favour of the intent and spirit of UNDRIP, but New Brunswick has signed on to one of the letters asking the federal Liberals to delay tabling the bill. It is stating that:

The delays necessary to allow for appropriate engagement with the provinces and territories, Indigenous partners in the draft Bill and to allow time for Canada to fully understand and meaningfully consider the legitimate and significant concerns that we've raised about the draft bill in its current form and that a hasty adoption of an ambiguous legislation could fundamentally change Confederation without the benefit of widespread and necessary national and provincial consultation and consensus. It risks undermining reconciliation but will create uncertainty and litigation and risk promoting deeper and broader divisions within our country.

Minister Dunn, Minister Lametti told the committee that provincial laws would continue to have the last word in many different situations. Is that consistent with your understanding? If not, can you please elaborate on any concerns you may have regarding respect for provincial jurisdiction?

Ma réponse est non, je pense que ce projet de loi ne donne pas un droit de veto. Ce que vous avez mentionné — le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause — a été reconnu — je le répète — par la Proclamation royale de 1763. Lorsque vous parlez de droits collectifs, je ne pense pas qu'il suffit de les inscrire dans le préambule de la loi pour les rendre juridiquement exécutoires.

Pour ce qui est des droits de la personne, tout ce qui est stipulé, ce sont les droits de la personne. Mais les droits issus de traités dépassent les droits de la personne. Donc, cela n'est pas vraiment saisi.

C'est très important, selon moi : le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. De toute évidence, ce n'est pas tout à fait ce que nous pensions de ce projet de loi. Même si l'on devait suivre ce processus, il n'a pas été vraiment respecté dans tout cet exercice du projet de loi C-15. Alors vous le dites...

Le président : Je suis désolé, grand chef, mais votre temps est encore une fois écoulé.

La sénatrice Stewart Olsen : Ma question s'adresse à la ministre Dunn, si elle est toujours là.

Mme Dunn : Présente. Merci.

La sénatrice Stewart Olsen : Madame la ministre, les témoins du gouvernement nous ont expliqué que les provinces sont fondamentalement en faveur de l'intention et de l'esprit de la DNUDPA, mais le Nouveau-Brunswick a signé l'une des lettres demandant aux libéraux fédéraux de retarder le dépôt du projet de loi. On peut y lire ceci :

Les délais sont nécessaires pour permettre de consulter comme il se doit les provinces et les territoires, et les partenaires autochtones dans l'avant-projet de loi, et pour donner au Canada le temps de bien comprendre et d'étudier sérieusement les préoccupations légitimes et importantes que nous avons soulevées au sujet de l'avant-projet de loi dans sa forme actuelle, ainsi que pour écarter le risque que l'adoption précipitée d'un texte ambigu puisse changer fondamentalement la Confédération sans l'avantage de la consultation et du consensus à grande échelle qui s'imposent à l'échelle nationale et provinciale. Le projet de loi risque de miner la réconciliation, mais il fera naître de l'incertitude et des litiges et pourrait favoriser des divisions plus profondes et plus vastes au sein de notre pays.

Madame la ministre, le ministre Lametti a dit au comité que la primauté des lois provinciales serait maintenue dans de nombreux cas. Est-ce aussi votre interprétation? Sinon, pourriez-vous nous en dire plus long sur vos préoccupations concernant le respect des compétences provinciales?

Ms. Dunn: Thank you for the question, senator. It's a great question.

Just from the provincial perspective, there are a number of factors that are very concerning to us. One is a lack of engagement in terms of the consultation process. I believe we had three meetings and very little dialogue with respect to this particular issue.

Also, we're not even sure how much dialogue has occurred with respect to First Nations. What we're hearing anecdotally is that some of the First Nations are saying there hasn't been much engagement with the elected chiefs and council and not much discussion with respect to what is happening at a community level.

From a provincial perspective, we're building that relationship with First Nations, but we're building it through dialogue to make sure we understand what really matters to these communities. What are their challenges and priorities? We don't feel in this particular case that there has been enough of that done.

Also, it's concerning to us that we think, from a provincial perspective, that we are much more in tune in terms of having those discussions with the communities here, the First Nations communities, listening to their needs and making sure that we enact whatever those requirements are. We don't see this Bill C-15 as enlightening that process. Actually, we think it's so vague and diluted that it's going to create more questions than answers and potentially more opportunities for litigation as well.

Senator Stewart Olsen: Thank you, minister.

Senator MacDonald: I want to thank the minister and chiefs for being with us.

My question is for Chief Beaverbones. In a brief submitted to the House of Commons committee on March 10, 2021, you stated clearly that your community rejects this bill, does not give consent and that the government has used the national organization, the Assembly of First Nations, and territorial and provincial organizations to manufacture the consent to proceed in the manner it has.

During third reading in the House, Gary Anandasangaree, the Parliamentary Secretary to the Minister of Crown-Indigenous Relations, echoed the argument that Romeo Saganash made during his appearance before the House committee. They both argued that since Mr. Saganash toured his private member's bill across the country and we debated it in Parliament, the work is done on the bill and it should carry over to this bill and satisfy the issues around consultation that you are raising.

Mme Dunn : Je vous remercie de votre question, sénatrice. C'est une très bonne question.

Dans la perspective provinciale, divers facteurs nous préoccupent profondément. Le premier est l'absence de participation au processus de consultation. Je crois que nous avons eu trois réunions et très peu de dialogue à ce sujet.

Par ailleurs, nous ne sommes même pas certains de l'étendue du dialogue qui a eu lieu avec les Premières Nations. On nous dit de façon anecdotique que certaines des Premières Nations pensent qu'il n'y a pas eu beaucoup de consultation avec les chefs et le conseil et pas beaucoup de discussions sur ce qui se passe au niveau communautaire.

Dans une perspective provinciale, nous bâtissons cette relation avec les Premières Nations, mais nous le faisons par le dialogue pour être bien sûrs de comprendre ce qui compte vraiment pour ces communautés. Quels sont leurs défis et leurs priorités? Dans ce cas particulier, nous ne pensons pas qu'on en ait fait assez.

De plus, nous croyons que, dans la perspective provinciale, nous sommes beaucoup mieux placés pour avoir ces discussions avec les communautés d'ici, celles des Premières Nations, pour nous mettre à l'écoute de leurs besoins et y donner suite, quels qu'ils soient. Nous ne pensons pas que le projet de loi C-15 éclaire ce processus. En fait, il est tellement vague et dilué qu'il va susciter plus de questions que de réponses et peut-être aussi plus de possibilités de litiges.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, madame la ministre.

Le sénateur MacDonald : Je tiens à remercier la ministre et les chefs d'être des nôtres.

Ma question s'adresse au chef Beaverbones. Dans un mémoire présenté au comité de la Chambre des communes le 10 mars 2021, vous dites clairement que votre communauté rejette ce projet de loi et ne donne pas son consentement, et que le gouvernement a utilisé l'organisation nationale, l'Assemblée des Premières Nations, et les organisations territoriales et provinciales pour orchestrer le consentement à procéder comme il l'a fait.

À l'étape de la troisième lecture à la Chambre, Gary Anandasangaree, le secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, a repris l'argument que Romeo Saganash a défendu lors de sa comparution devant le comité de la Chambre. Ils ont tous deux fait valoir que, depuis la tournée nationale que M. Saganash a faite pour promouvoir son projet de loi et depuis que nous en avons débattu au Parlement, le travail est fait et il ne reste plus qu'à intégrer tout cela dans le projet de loi et régler les problèmes de consultation que vous soulevez.

Could you give us your thoughts on that? If we have time, I would like the other chiefs to comment on that as well. Thank you.

Mr. Beaverbones: Thank you.

I would just like to say that with the consultation, we were never approached or we were never given time to get your people to come and visit O'Chiese to tell us what this Bill C-15 is. But moving forward, if you guys would have come down and explained what this Bill C-15 was to my people, that would have made my people understand what this Bill C-15 is. But reading your bill there, my leaders have said it doesn't fit for us. When we approached our elders, they said, "No, do not go there. This Bill C-15 that is being implemented is not good for our people."

I don't know if it was done during the COVID pandemic or how it was being presented. We can always blame COVID for what's being done behind doors, what's being approved or all the agreements that are being made, but Bill C-15 is still not a good way to treat our people. It's like assimilation; it's the same thing. I believe Bill C-15 should not go forward. I would just like to say that our chiefs will never support this Bill C-15. Thank you.

Senator MacDonald: Thank you.

Senator Francis: This question is for Minister Dunn —

Mr. Grandjamb: Excuse me, sir. You asked about comments from other chiefs regarding the previous question, or was that —

The Chair: I'm sorry, chief. The time had expired for the senator.

Mr. Grandjamb: Very good. I had a comment to make, but no problem. Thank you.

Senator Francis: This question is for Minister Dunn. I will not comment on your opening statement, which I find misleading and offensive as a former chief and Indigenous person, but I will ask you this: This bill would only impose obligations on the federal government; however, the rights in the UN declaration are not new but rather based on existing human rights instruments that states have an obligation to honour to remain in good international standing. That means that our federal and provincial governments cannot simply pick and choose when to respect them on their own political agendas. The application of UNDRIP in Canadian law is already legal, and the political reality is being generated by federal and provincial legislatures and courts. Are these facts that your government disputes?

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Si le temps le permet, j'aimerais entendre les commentaires des autres chefs également. Merci.

M. Beaverbones : Merci.

Disons simplement qu'au cours de la consultation, on ne nous a jamais approchés ni donné le temps d'inviter vos gens à venir expliquer aux O'Chiese le projet de loi C-15. Mais si vous étiez venus nous expliquer ce projet de loi C-15, mon monde aurait compris. Mais à la lecture de projet de loi, mes chefs ont dit qu'il n'est pas pour nous. Lorsque nous en avons parlé à nos aînés, ils ont répondu : « Non, n'allez pas là. Ce projet de loi C-15 qui est mis en œuvre n'est pas bon pour notre peuple. »

J'ignore s'il a été élaboré pendant la pandémie de COVID ou comment il a été présenté. Nous pouvons toujours blâmer la COVID pour ce qui se fait derrière des portes closes, pour ce qui est approuvé ou pour toutes les ententes qui sont conclues, mais le projet de loi C-15 n'est toujours pas la bonne façon de traiter notre peuple. C'est comme l'assimilation; c'est la même chose. Je crois que le projet de loi C-15 ne doit pas être adopté. Je dirai simplement que nos chefs n'appuieront jamais ce projet de loi C-15. Merci.

Le sénateur MacDonald : Merci.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse à la ministre Dunn...

M. Grandjamb : Excusez-moi, monsieur, vous avez demandé les commentaires des autres chefs au sujet de la question précédente, ou s'agissait-il...

Le président : Je suis désolé, chef. Le temps était écoulé pour le sénateur.

M. Grandjamb : Très bien. J'avais un commentaire à faire, mais c'est correct. Merci.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse à la ministre Dunn. Je ne commenterai pas votre déclaration préliminaire, que je trouve trompeuse et insultante pour l'ancien chef et l'Autochtone que je suis, mais je vous demanderai ceci : ce projet de loi n'obligerait que le gouvernement fédéral; cependant, les droits exposés dans la déclaration des Nations unies ne sont pas nouveaux, mais plutôt fondés sur des instruments existants en matière de droits de la personne, des textes selon lesquels les États doivent respecter leur obligation de demeurer en règle sur la scène internationale. Cela signifie que nos gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent pas choisir le moment de les respecter dans leurs propres programmes politiques. L'application de la DNUDPA en droit canadien est déjà légale, et ce sont les assemblées législatives et les tribunaux fédéraux et provinciaux qui déterminent la réalité politique. S'agit-il de faits que votre gouvernement conteste?

Ms. Dunn: Thank you for the question. I appreciate it.

There was no intention to cause any sort of hurt feelings with respect to my opening statements. Our concern, specifically, is to make sure that whatever we commit to as a province is what we can do. Currently, the concern we have with respect to the proposed legislation is that it is very vague and diluted. It doesn't explicitly state what those additional rights are. We're concerned about what we commit to. If we commit to doing something with respect to this legislation, we don't want to be in a situation where we come back and say, "We're sorry. We weren't able to do actually do this."

We need the appropriate time to sit down, make sure we actually understand the provisions of the legislation and make sure we understand across government how we can actually utilize this legislation to fit the province as well as First Nations. Also, whatever we commit to, we want to make sure we are actually able to achieve it. That is our concern. Thank you.

Senator Francis: I have a supplementary, if I have time.

The Chair: You do.

Senator Francis: Minister, what is your relationship with the First Nations in New Brunswick with regard to this? Have you had ongoing and meaningful discussions?

Ms. Dunn: Thank you again for the question.

I understand from my staff that they have actually had minimal meetings with respect to this particular issue. I believe there was one in September or October — maybe two or three meetings. There's been very little engagement. There was a discussion with respect to the assurance to engage with First Nations. We're not completely sure how much engagement has occurred on that level either.

So our concern is that we're going through a process in the Province of New Brunswick currently to engage with First Nations, making sure we understand what their issues and concerns are. That's the road we're going down, so we want to make sure that if there's any legislation being passed that will affect the Province of New Brunswick, that there is full engagement with First Nations, and also that the province is at the table so that we can make commitments, and make them wholeheartedly, knowing we can actually fulfill them.

Senator Hartling: Thank you very much to the witnesses today. What you're presenting is very interesting.

Mme Dunn : Je vous remercie de la question. Je l'apprécie.

Je n'avais aucunement l'intention de blesser qui que ce soit par ma déclaration liminaire. Notre préoccupation est plus précisément de nous assurer que nous pouvons faire tout ce que nous nous engageons à faire en tant que province. À l'heure actuelle, ce qui nous inquiète au sujet du projet de loi, c'est qu'il est très vague et dilué. Il ne précise pas explicitement quels sont ces droits supplémentaires. Nous sommes préoccupés par ce à quoi nous nous engageons. Si nous nous engageons à faire quelque chose dans le contexte de ce projet de loi, nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation de revenir sur notre engagement et de dire : « Nous sommes désolés. Nous n'avons pas été en mesure de le faire. »

Nous avons besoin de temps pour examiner la situation, nous assurer de bien comprendre les dispositions du projet de loi, ainsi que la façon dont nous pouvons l'utiliser dans l'ensemble du gouvernement, pour répondre aux besoins de la province et à ceux des Premières Nations. De plus, quel que soit l'engagement que nous prenons, nous voulons nous assurer d'être en mesure de le réaliser. C'est ce qui nous préoccupe. Merci.

Le sénateur Francis : Si j'ai le temps, j'aurais une question supplémentaire.

Le président : Vous avez du temps. Allez-y.

Le sénateur Francis : Madame la ministre, quelle est votre relation avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick à cet égard? Avez-vous eu des discussions continues et significatives?

Mme Dunn : Je vous remercie encore une fois de la question.

D'après ce que m'ont dit mes collaborateurs, il y a eu très peu de réunions sur cette question. Je crois qu'il y en a eu une en septembre ou en octobre, peut-être deux ou trois au total. Les discussions ont été limitées. Il y en a eu une concernant l'assurance de mobiliser les Premières Nations. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs non plus de l'ampleur des discussions qui ont eu lieu à ce niveau.

Ce qui nous préoccupe, donc, c'est que nous sommes actuellement engagés dans un processus au Nouveau-Brunswick pour discuter avec les Premières Nations, afin de nous assurer que nous comprenons leurs problèmes et leurs préoccupations. C'est la voie que nous avons empruntée, alors nous voulons nous assurer que, si une loi qui est adoptée a une incidence sur la province du Nouveau-Brunswick, il y aura des discussions complètes avec les Premières Nations, auxquelles la province participera, afin de pouvoir prendre des engagements, et de le faire jusqu'au bout, en sachant que nous pouvons vraiment les réaliser.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup aux témoins d'aujourd'hui. Vos présentations ont été très intéressantes.

My question is for Minister Dunn. I'm from New Brunswick. Congratulations on the many portfolios you're holding. You have lots to do. It seems from your past that you have done a lot of work on inclusion, diversity, and engaging with Indigenous women and marginalized groups.

My question might build upon what Senator Francis said. I know in New Brunswick in the last year that a lot of issues and concerns have been raised by Indigenous people about going forward to build trust. We now have UNDRIP on top of that. What are some of the plans and things that will happen? I know you mentioned a few things, but what else is planned to build that trust and engage Indigenous people in our province so that, going forward, we can make it more inclusive? What is the government planning to do? Also, what conversations have you had with the federal government around some of these issues?

Ms. Dunn: Thank you, senator, for the question. Thank you also for your very kind words. I appreciate them very much.

From a provincial perspective, there is a lot of really good work going on in the province across numerous departments. If you look at the regulations with respect to the TRC report, you will see that 27 of those 31 provincial obligations have been worked on extensively across entire departments. We're quite proud of that work, to the point where we presented a report in the legislature two weeks ago with respect to the activity ongoing in the Province of New Brunswick.

In my previous career, I did expensive work with First Nations throughout Canada. One of the things that's so important and vital is that engagement is really at a grassroots level. It's so important that we have that engagement. One of the things we're looking at in the Province of New Brunswick in terms of moving that needle forward, in the light of the fact you're hearing lots of activities, is having that engagement with individual First Nations. Senator, I can tell you that we started that process. We're having them come to the table and we're listening to them. It's a listening process right now to make sure, as a new minister, that I understand what's important to their community. What are the opportunities? What are the concerns they have?

In terms of diversity and inclusion, unless we have those discussions at the grassroots level, I think we're missing the point. That is the job we really need to focus on here and that is what this government is currently doing. We're bringing First Nations to the table, and we're spending time and listening

Ma question s'adresse à la ministre Dunn. Je viens du Nouveau-Brunswick, et j'en profite pour vous féliciter pour vos nombreux portefeuilles. Vous avez beaucoup de pain sur la planche. D'après vos antécédents, il semble que vous ayez fait beaucoup de travail sur l'inclusion, la diversité et la mobilisation des femmes autochtones et des groupes marginalisés.

Ma question repose en partie sur ce que le sénateur Francis a dit. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick, au cours de la dernière année, beaucoup de questions et de préoccupations ont été soulevées par les peuples autochtones en ce qui a trait à l'établissement d'un climat de confiance pour l'avenir. Il y a maintenant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui s'ajoute à cela. Quels sont certains des plans et des mesures qui sont prévus? Je sais que vous avez mentionné certaines choses, mais qu'est-ce qui est prévu d'autre pour bâtir cette confiance et mobiliser les peuples autochtones dans notre province, afin que nous puissions rendre le processus plus inclusif à l'avenir? Que compte faire le gouvernement? De plus, quelles conversations avez-vous eues avec le gouvernement fédéral au sujet de certaines de ces questions?

Mme Dunn : Merci, madame la sénatrice, de votre question. Je vous remercie également de vos bons mots. Je les apprécie beaucoup.

Du point de vue de la province, il y a beaucoup de très bon travail qui se fait dans de nombreux ministères. Si vous examinez le règlement concernant le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, vous constaterez que 27 des 31 obligations provinciales ont fait l'objet d'un travail considérable dans l'ensemble des ministères. Nous sommes très fiers de ce travail, au point où nous avons présenté un rapport à l'Assemblée législative, il y a deux semaines, sur les activités en cours au Nouveau-Brunswick.

Dans ma carrière précédente, j'ai beaucoup travaillé auprès des Premières Nations partout au Canada. L'une des choses qui sont extrêmement importantes et vitales, c'est que la mobilisation ait vraiment lieu à la base. Il est très important que cela se fasse. L'une des choses que nous envisageons au Nouveau-Brunswick pour faire avancer les choses, compte tenu des nombreuses activités qui ont été entreprises, c'est de mobiliser les Premières Nations individuellement. Madame la sénatrice, je peux vous dire que nous avons amorcé ce processus. Nous les faisons venir à la table et nous les écoutons. Il s'agit d'un processus d'écoute, pour le moment, afin que je puisse m'assurer, en tant que nouvelle ministre, que je comprends ce qui est important pour ces collectivités. Quelles sont les possibilités? Quelles sont leurs préoccupations?

Pour ce qui est de la diversité et de l'inclusion, à moins que nous ayons ces discussions à la base, je pense que nous passons à côté de l'essentiel. C'est le travail sur lequel nous devons vraiment nous concentrer ici, et c'est ce que le gouvernement fait actuellement. Nous invitons les Premières Nations à la table, et

to them in terms of what their concerns are. To me, there is nothing better when it comes to diversity and inclusion than to make sure you're listening to the people who understand this, and that has to come from the communities, not from others.

Thank you.

Senator Hartling: Thank you.

Senator Pate: Thank you to the witnesses.

I would like to pick up from what Senator LaBoucane-Benson, the sponsor of the bill, asked you, and this is also for the chiefs: What kind of consultation process would be advisable? I know you spoke a bit about this, but I wanted to provide you an opportunity to expand on what kind of consultation process needs to be undertaken. What would you expect from the government if this bill does pass? Let's start with Chief Watchmaker and then anyone else who would like to speak as well. Thank you.

Mr. Watchmaker: Honestly, the consultation on this bill has not been honourable. There has been no discussion or engagement process, no draft submitted. The first time we heard that there was legislation was in December 2020, during the pandemic. We don't consider a process with AFN as a valid shortcut to undermine our treaty rights. Also, Canada has a coloured view of what consultation is, we believe. Our treaty relationship is severely strained by this process, which brings dishonour to the Crown, and meaningful dialogue did not occur on this bill. We were not even aware of it until it hit the floor of Parliament. To us, that is not consultation.

Mr. Grandjamb: Thank you for that. I totally agree with Chief Watchmaker regarding the process.

I want to go back quickly to what the province said about the process for Bill C-15. For Fort McKay, this is easy. The fundamental flaw in Canada happened in 1930 in the natural resources transfer act. That is what crippled the country. Responsibilities were transferred from the feds to the province without treaty rights.

This is what Fort McKay will be doing. We've pushed the province to address the honour of the Crown, and Fort McKay will continue to do so in the courts. It's very unfair how the federal government can provide transfer payments to the province but not to the nations.

nous prenons le temps de les écouter pour connaître leurs préoccupations. À mon avis, la meilleure chose à faire en matière de diversité et d'inclusion est de s'assurer d'écouter les gens qui comprennent la situation, et cela doit partir des collectivités, et non pas d'ailleurs.

Merci.

La sénatrice Hartling : Merci.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins.

J'aimerais revenir sur la question que la sénatrice LaBoucane-Benson, la marraine du projet de loi, vous a posée. Ma question s'adresse également aux chefs et concerne le genre de processus de consultation qui serait souhaitable. Je sais que vous en avez parlé un peu, mais je voulais vous donner l'occasion d'en dire davantage sur le genre de processus de consultation qui doit être entrepris. Qu'attendez-vous du gouvernement si ce projet de loi est adopté? Je vais commencer par le chef Watchmaker, mais j'invite tous ceux qui veulent prendre la parole à le faire. Merci.

M. Watchmaker : Honnêtement, la consultation sur ce projet de loi n'a pas été faite dans le respect. Il n'y a pas eu de discussion ni de processus de mobilisation, et aucune ébauche n'a été soumise. La première fois que nous avons entendu parler d'une loi, c'était en décembre 2020, pendant la pandémie. Nous ne considérons pas un processus mené avec l'Assemblée des Premières Nations comme un raccourci valable pour amoindrir nos droits issus de traités. De plus, selon nous, le Canada a une vision biaisée de ce qu'est la consultation. Notre relation scellée par traité est gravement mise à mal par ce processus, qui déshonore la Couronne, et il n'y a pas eu de véritable dialogue sur ce projet de loi. Nous n'étions même pas au courant jusqu'à ce que le Parlement en soit saisi. Pour nous, ce n'est pas de la consultation.

M. Grandjamb : Je vous remercie de votre question. Je suis tout à fait d'accord avec le chef Watchmaker au sujet du processus.

Je veux revenir rapidement sur ce que la province a dit au sujet des démarches entourant le projet de loi C-15. Pour Fort McKay, la chose est claire. L'erreur fondamentale au Canada s'est produite en 1930, au moment de l'adoption de la loi sur le transfert des ressources naturelles. C'est ce qui a compliqué les choses au pays. Les responsabilités ont été transférées du niveau fédéral au niveau provincial sans droits issus de traités.

C'est ce qui se produira à Fort McKay. Nous avons fait pression sur la province pour qu'elle tienne compte de l'honneur de la Couronne, et cette démarche se poursuivra pour Fort McKay devant les tribunaux. Il est très injuste que le gouvernement fédéral puisse verser des paiements de transfert à la province, mais pas aux nations.

Of course, you're going to see the province dispute or repute whether this is right. The fact is, there are fundamental and fiduciary responsibilities from the feds to be transferred to the province, and thus we would not require Bill C-15 because we would honour the Crown and implement the treaties as agreed to.

Senator Anderson: [*Indigenous language spoken*].

Thank you this morning for your words and sharing in your language. I appreciated hearing from you.

My question is for Chief Mel Grandjamb. I understand that industry makes decisions around the idea of certainty, and we have heard concerns about the ways in which the concept of free, prior and informed consent might increase uncertainty among industry stakeholders. The relationship between Indigenous rights holders and the Crown, however, is predicated on the honour. We are never provided any more certainty than the notion of the honour of the Crown. Indigenous people have decades of evidence that point toward Canada's disregard for that honour.

What do you think we can do, as Canadians, to collectively move toward reconciliation when industry requires certainty for business decisions and Indigenous people must rely on honour for decisions on self-government and self-determination?

Mr. Grandjamb: Wow, there are a lot of good questions there.

With Fort McKay, I can relate to how we do things up here. Fort McKay had to do fast work in industrial development. We had the treaty and no help from the province or the feds. Fort McKay has had to exert its strength in the courts to enact and push these industry plans to create LTSA agreements for the community, long-term sustainability agreements that will benefit the community in the long run. These were developed and put in place for our community in order to give us the sovereignty to create our own self-government.

There are fundamental processes omitted when it comes time for communities to work with resource development. Right now, the big concern is we do this with First Nations or other groups to veto projects. From our perspective, Fort McKay has always garnered that we will develop responsibly, and that's what we've done. The Moose Lake Plan that we pushed the province to accept addresses responsible resource development with the fact that you can still exercise treaty rights.

Bien sûr, vous allez voir la province contester la validité de cela. Le fait est que le fédéral a des responsabilités fondamentales et fiduciaires à transférer à la province. Le projet de loi C-15 ne serait donc pas nécessaire parce que nous respecterions l'engagement de la Couronne et mettrions en œuvre les traités convenus.

La sénatrice Anderson : [*mots prononcés dans une langue autochtone*]

Je vous remercie ce matin de vos propos et de vos témoignages dans votre langue. J'ai bien aimé vous entendre.

Ma question s'adresse au chef Mel Grandjamb. Je comprends que l'industrie prend des décisions basées sur la certitude, et nous avons entendu des préoccupations au sujet des façons dont le concept de consentement libre, préalable et éclairé pourrait accroître l'incertitude parmi les intervenants de l'industrie. Toutefois, la relation entre les titulaires de droits autochtones et la Couronne repose sur l'honneur. La seule assurance qui nous est donnée, c'est celle de l'honneur de la Couronne. Les peuples autochtones ont des décennies de preuves qui témoignent du mépris du Canada pour cet honneur.

Selon vous, que pouvons-nous faire, en tant que Canadiens, pour progresser collectivement vers la réconciliation, alors que l'industrie a besoin de certitude pour prendre des décisions d'affaires, et que les peuples autochtones doivent compter sur l'honneur pour prendre des décisions concernant leur autonomie gouvernementale et leur autodétermination?

M. Grandjamb : Vous posez beaucoup de bonnes questions.

En ce qui a trait à Fort McKay, je peux comprendre comment se font les choses. On a dû travailler rapidement en matière de développement industriel. Nous avons un traité, mais aucune aide de la province ou du gouvernement fédéral. Fort McKay a dû faire pression sur les tribunaux pour faire adopter et faire valoir ces plans de l'industrie, afin de créer des ententes de durabilité à long terme pour la collectivité, des ententes sur la durabilité qui profiteront à la collectivité à long terme. Elles ont été élaborées et mises en place pour notre communauté, afin de nous donner la souveraineté nécessaire pour créer notre propre autonomie gouvernementale.

Des processus fondamentaux sont laissés de côté lorsque vient le temps pour les collectivités de travailler à l'exploitation des ressources. À l'heure actuelle, la grande préoccupation, c'est que cela se fait avec les Premières Nations ou d'autres groupes pour opposer un veto à des projets. De notre point de vue, pour ce qui est de Fort McKay, il a toujours été entendu que nous allions assurer un développement responsable, et c'est ce que nous avons fait. Le plan de Moose Lake que nous avons poussé la province à accepter traite de l'exploitation responsable des ressources et du fait qu'il est toujours possible d'exercer les droits issus de traités.

I hope that kind of answers some of your questions.

Senator Anderson: [*Indigenous language spoken*].

Senator LaBoucane-Benson: I'm going to give my question to the critic, as there is only one question left and he said he had one. Thank you.

Senator Patterson: That's much appreciated, Senator LaBoucane-Benson.

Grand Chief Watchmaker, I would like to follow up on your comment about clear advice that has been given to this committee, beginning at our first meeting with AFN Grand Chief Perry Bellegarde, that we must not accept any amendments. My concern is that this is an abdication of our duty as parliamentarians. I would like to ask, do you believe this bill can be amended to be better, or do you believe that, due to the lack of consultation, we should not pass this bill and start over with respectful engagement from the very beginning?

I would like to go to Chief Beaverbones as well, if he's willing to answer that question. Thank you.

Mr. Watchmaker: Thank you, senator, for that question.

Certainly, I believe the government cannot legislate their duties and obligations through a national action plan that fails to adequately consult with impacted First Nations and continue to review would perpetuate infringement anyway.

I believe the Senate must also look into its own history regarding how difficult it is to amend a bill after it has already been passed. Senators are well aware of how difficult it is to amend legislation after the fact, looking at, for example, Bill S-3. It took three extensions to allow it to happen. There is clear evidence to show the difficulty of amendments after a bill passes.

We would clearly support the bill not passing and having proper engagement with nations, going back to the grassroots, having those engagements properly and then moving forward.

Senator Patterson: Thank you. Chief Beaverbones, if there's time.

Mr. Beaverbones: Good morning again. I would just like to say that with the AFN, we wrote a letter to them, maybe two or three letters, that they do not speak for O'Chiese. I tried to invite Mr. Bellegarde to come and meet our people in O'Chiese a year or two ago, and I still haven't gotten a response.

J'espère que cela répond à certaines de vos questions.

La sénatrice Anderson : [*mots prononcés dans une langue autochtone*]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je vais laisser le porte-parole poser la dernière question. Merci.

Le sénateur Patterson : C'est très apprécié, sénatrice LaBoucane-Benson.

Grand chef Watchmaker, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit au sujet du conseil clair qui a été donné au comité, y compris lors de notre première réunion avec le grand chef Perry Bellegarde de l'Assemblée des Premières Nations, à savoir que nous ne devrions accepter aucun amendement. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il s'agit d'une abdication de notre devoir de parlementaires. J'aimerais vous demander si vous croyez que ce projet de loi peut être amélioré grâce à des amendements, ou si vous pensez qu'en raison du manque de consultation, nous ne devrions pas l'adopter et recommencer sur la base d'un engagement respectueux dès le départ.

J'aimerais aussi m'adresser au chef Beaverbones, s'il est prêt à répondre à cette question. Merci.

M. Watchmaker : Merci, sénateur, de cette question.

Je crois certainement que le gouvernement ne peut pas légiférer concernant ses devoirs et ses obligations au moyen d'un plan d'action national qui ne prévoit pas de consultations adéquates auprès des Premières Nations touchées et que la poursuite de l'examen perpétuerait la violation de toute façon.

Je crois que le Sénat doit aussi se pencher sur son propre passé pour se rappeler combien il est difficile d'amender un projet de loi une fois qu'il a été adopté. Les sénateurs savent très bien à quel point il est difficile de modifier une loi après coup, comme cela a été le cas, par exemple, pour le projet de loi S-3. Il a fallu trois prolongations pour que cela se produise. Les faits montrent clairement qu'il est difficile d'apporter des amendements après l'adoption d'un projet de loi.

Il est clair que nous appuyons le rejet du projet de loi et que nous préconisons la tenue de discussions adéquates avec les nations, le retour à la base, ainsi qu'une mobilisation appropriée, avant d'aller de l'avant.

Le sénateur Patterson : Merci. Chef Beaverbones, vous avez la parole s'il reste du temps.

M. Beaverbones : Rebonjour. J'aimerais simplement dire que nous avons écrit une lettre à l'Assemblée des Premières Nations, et peut-être même deux ou trois, pour leur dire qu'ils ne parlent pas au nom d'O'Chiese. J'ai essayé d'inviter M. Bellegarde à venir rencontrer nos gens, il y a un an ou deux, et je n'ai toujours pas eu de réponse.

To whatever is being passed, we don't get consulted. That's what I'm saying. We were never consulted on the agreements that the government made, so it's a big issue for us.

The Chair: I'm sorry, chief, but our time has expired, not only for this question but also for this panel.

I wish to thank our witnesses for being with us today. I wish to thank Minister Dunn, Grand Chief Watchmaker, Chief Grandjamb, Mr. Evans, Mr. Johnson, Chief Beaverbones, Ms. Carpentier and Ms. Large.

I wish to welcome our next panel of witnesses: Dr. Mauro Barelli, Senior Lecturer, The City Law School, University of London; Mr. Dwight Newman; and Mr. Romeo Saganash.

Dr. Barelli, Mr. Newman and Mr. Saganash will provide opening remarks of approximately six minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators for approximately three minutes per senator. The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson. The second question will be asked by the critic of the bill, Senator Patterson.

If senators have a question, they are asked to use the raise hand feature on Zoom to signal this to the clerk. They will be acknowledged in the Zoom chat. Please note that committee members will be given priority on the list of questioners.

Any written follow-ups to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

Committee staff will advise me via text when there are 10 seconds remaining for the speaking time of both witnesses' introductory remarks and senators' question-and-answer time. I will do a 10-second visual countdown with my hands, and when I reach zero, I will let you know that your time has expired.

I wish now to invite Dr. Barelli to give us his opening remarks.

Dr. Mauro Barelli, University of London, as an individual: Good morning, senators, and thank you very much. I would like to begin my talk by thanking the chair and the members of the committee for inviting me here today.

As an academic specializing in the rights of Indigenous peoples in international law, over the years I had the opportunity to examine various aspects of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples that are relevant in the context of

Peu importe ce qui est adopté, la consultation n'est pas au rendez-vous. C'est ce que je dis. Nous n'avons jamais été consultés au sujet des ententes que le gouvernement a conclues, alors c'est un gros problème pour nous.

Le président : Je suis désolé, chef, mais notre temps est écoulé, non seulement pour cette question, mais aussi pour ce groupe de témoins.

Je remercie nos témoins d'avoir été parmi nous aujourd'hui. Je tiens à remercier la ministre Dunn, le grand chef Watchmaker, le chef Grandjamb, M. Evans, M. Johnson, le chef Beaverbones, Mme Carpentier et Mme Large.

Je souhaite la bienvenue à notre prochain groupe de témoins, soit M. Mauro Barelli, professeur agrégé, The City Law School, Université de Londres, M. Dwight Newman et M. Romeo Saganash.

M. Barelli, M. Newman et M. Saganash feront une déclaration préliminaire d'environ six minutes. Cela sera suivi d'une période de questions et réponses avec les sénateurs pendant environ trois minutes par sénateur. La première question sera posée par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson. La deuxième question sera posée par le porte-parole du projet de loi, le sénateur Patterson.

Si les sénateurs ont une question, on leur demande d'utiliser la fonction « lever la main » sur Zoom pour le signaler à la greffière. Ils seront reconnus dans le clavardage sur Zoom. Veuillez noter que les membres du comité auront la priorité dans la liste des intervenants.

Tout suivi écrit aux questions doit être soumis à la greffière du comité au plus tard le 30 mai 2021.

Le personnel du comité m'avisera par message texte lorsqu'il restera 10 secondes du temps de parole pour les exposés liminaires des témoins et les questions et réponses des sénateurs. Je ferai un décompte visuel de 10 secondes en levant les mains à l'écran, puis lorsqu'il restera zéro seconde, je vous annoncerai que votre temps est écoulé.

J'invite maintenant M. Barelli à faire sa déclaration préliminaire.

M. Mauro Barelli, Université de Londres, à titre personnel : Bonjour, honorables sénateurs, et merci beaucoup. J'aimerais d'abord remercier le président et les membres du comité de m'avoir invité ici aujourd'hui.

En tant qu'universitaire spécialisé dans les droits des peuples autochtones en droit international, j'ai eu l'occasion au fil des ans d'examiner divers aspects de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui sont pertinents

the current discussions on Bill C-15. In particular, my statement today will focus on two of those issues: first, the purposes of Bill C-15 and its relationship with UNDRIP; and second, free, prior and informed consent, or FPIC.

The first purpose of Bill C-15 is to affirm the declaration as a universal international human rights instrument with application in Canadian law. From an international law perspective, this is a straightforward and uncontroversial statement. UNDRIP is undoubtedly an international human rights instrument. It is, in fact, an international legal instrument concerning the human rights of Indigenous peoples. UNDRIP is not a treaty, and nothing in Bill C-15 suggests otherwise.

The fact that UNDRIP was adopted by means of a UN General Assembly resolution means that it is not in itself legally binding as an international treaty would be. However, nothing prevents an international legal instrument such as UNDRIP from having application in domestic legal systems. This is especially so in light of the high degree of authoritativeness and legitimacy that UNDRIP has acquired at the international level. Thus, national courts, as well as regional human rights courts, can use, and in fact have used, UNDRIP to interpret, clarify or expand existing laws. At the same time, the provisions of a declaration such as UNDRIP can inform, either directly or indirectly, legislative and policy developments.

The second purpose of Bill C-15 is to provide a framework for the Government of Canada's implementation of the declaration. In this sense, Bill C-15 represents the beginning of a larger and very important process aimed at achieving, in line with Article 38 of UNDRIP, the ends of the declaration.

When we talk about UNDRIP and consider appropriate steps to achieve its objectives, it is also very important to remember that, as affirmed by Article 43, the rights recognized in UNDRIP constitute the minimum standards for the survival, dignity and well-being of the Indigenous peoples of the world. We should, therefore, never lose sight of the human dimension of the current discussions.

dans le contexte des discussions actuelles sur le projet de loi C-15. Ma déclaration d'aujourd'hui portera plus particulièrement sur deux de ces questions, à savoir, premièrement, les objectifs du projet de loi C-15 et sa relation avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et, deuxièmement, la notion de consentement libre, préalable et éclairé.

Le premier objectif du projet de loi C-15 est de confirmer que la déclaration est un instrument international universel des droits de la personne qui s'applique dans le droit canadien. Du point de vue du droit international, il s'agit d'un énoncé simple et non controversé. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est sans nul doute un instrument international des droits de la personne. Il s'agit en fait d'un instrument juridique international qui concerne les droits de la personne des peuples autochtones. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones n'est pas un traité, et rien dans le projet de loi C-15 ne laisse entendre le contraire.

Le fait que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ait été adoptée au moyen d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies signifie qu'elle n'est pas en soi juridiquement contraignante comme le serait un traité international. Toutefois, rien n'empêche qu'un instrument juridique international comme la déclaration des Nations unies s'applique dans les systèmes juridiques nationaux. C'est particulièrement vrai à la lumière du haut degré d'autorité et de légitimité qu'elle a acquis au niveau international. Ainsi, les tribunaux nationaux, ainsi que les tribunaux régionaux des droits de la personne, peuvent utiliser la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour interpréter, clarifier ou élargir les lois existantes et l'ont utilisée dans les faits. En même temps, les dispositions d'une déclaration comme la déclaration des Nations unies peuvent éclairer, directement ou indirectement, l'élaboration des lois et des politiques.

Le deuxième objectif du projet de loi C-15 est de fournir un cadre pour la mise en œuvre de la déclaration par le gouvernement du Canada. En ce sens, le projet de loi C-15 marque le début d'un processus plus vaste et très important visant à atteindre, conformément à l'article 38, les buts visés par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Lorsque nous parlons de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et que nous envisageons des mesures appropriées pour atteindre ses objectifs, il est également très important de se rappeler que, comme l'affirme l'article 43, les droits reconnus dans la déclaration constituent les normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde. Nous ne devons donc jamais perdre de vue la dimension humaine des discussions en cours.

I will now make a few points with regard to free, prior and informed consent. Again, I will make this point from an international law perspective.

The first point is that international and regional human rights bodies have all endorsed FPIC unreservedly. At the international level, take, for example, the practice of UN human rights treaty bodies such as the Human Rights Committee and the Committee on the Elimination of Racial Discrimination. At the regional level, consider the jurisprudence of proper tribunals such as the Inter-American Court of Human Rights and the African Court on Human and Peoples' Rights. The widespread recognition of FPIC among all these human rights bodies indicates that today FPIC represents a key legal standard that states must embrace in order to comply with their international obligations towards Indigenous peoples.

The next point I would like to make is that neither the declaration nor any of the international or regional human rights bodies that I've just mentioned have defined FPIC as entailing a right to veto. Instead, they've all subscribed to the view that, first, consultations should always be conducted in good faith and be aimed at reaching consent. Second, in the specific context of projects affecting Indigenous peoples' lands, the scale of a development project and the human and social impact of the activity in question are the main criteria that will determine the strength of the objective of achieving consent.

The Constitutional Court of Colombia has eloquently explained why it would be inappropriate to juxtapose the concept of veto with FPIC. The court noted:

Veto creates the impression of an arbitrary barrier, which does not require reasons to impose itself against other points of view and ways of action

Instead, the court continued, the process of consultation should be:

. . . conceived as a dialogue in good faith, among equals, and aimed to reach agreements that take into account the environmental, social and economic impacts of a measure, in an attempt to reconcile different conceptions of development.

Finally, it is important to consider the relationship between FPIC and some of the most important rights of Indigenous peoples affirmed in UNDRIP. In particular, the right of Indigenous peoples to self-determination, which includes their

Je vais maintenant aborder quelques points concernant le consentement libre, préalable et éclairé. Encore une fois, je vais le faire du point de vue du droit international.

Premièrement, les organismes internationaux et régionaux de défense des droits de la personne ont tous approuvé sans réserve la notion de consentement libre, préalable et éclairé. Au niveau international, les pratiques des organismes des traités des Nations unies sur les droits de la personne, comme le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, en sont de bons exemples. Au niveau régional, il faut tenir compte de la jurisprudence des tribunaux compétents, comme la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. La reconnaissance généralisée du consentement libre, préalable et éclairé par tous ces organismes de défense des droits de la personne montre qu'aujourd'hui, cette notion représente une norme juridique de premier plan que les États doivent appliquer pour respecter leurs obligations internationales envers les peuples autochtones.

L'autre point que j'aimerais faire valoir, c'est que ni la déclaration ni aucun des organismes internationaux ou régionaux de défense des droits de la personne que je viens de mentionner n'ont défini le consentement libre, préalable et éclairé comme comportant un droit de veto. Au lieu de cela, ils ont tous souscrit au point de vue selon lequel, premièrement, les consultations devraient toujours être menées de bonne foi et viser à obtenir le consentement. Deuxièmement, dans le contexte particulier des projets touchant les terres des peuples autochtones, l'ampleur d'un projet de développement et l'impact humain et social de l'activité en question sont les principaux critères qui détermineront la force de l'objectif visant à obtenir ce consentement.

La Cour constitutionnelle de Colombie a expliqué avec éloquence pourquoi il serait inapproprié de juxtaposer le concept de veto à la notion de consentement libre, préalable et éclairé, en soulignant ce qui suit :

Le veto crée l'impression d'un obstacle arbitraire, qui n'exige pas de raisons pour s'imposer contre d'autres points de vue et moyens d'action [...]

La cour a poursuivi en ajoutant que le processus de consultation devrait être :

[...] conçu comme un dialogue de bonne foi, d'égal à égal, visant à conclure des accords qui tiennent compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques d'une mesure, dans le but de concilier différentes conceptions du développement.

Enfin, il est important de tenir compte de la relation entre le consentement libre, préalable et éclairé et certains des droits les plus importants des peuples autochtones confirmés dans la déclaration des Nations unies. De façon plus particulière, le droit

rights to freely pursue their economic, social and cultural development, cannot operate properly if states' interests systematically prevail over those of Indigenous peoples. It follows that a genuine endorsement of the values underpinning FPIC is necessary to signal a concrete commitment to fully respect the fundamental rights of Indigenous peoples.

Thank you.

The Chair: Thank you, Dr. Barelli.

Dwight Newman, Professor of Law & Canada Research Chair in Indigenous Rights, University of Saskatchewan, as an individual: Good morning. It's an honour to appear before this Senate committee today on the same panel with a distinguished international Indigenous rights law academic like Dr. Barelli and someone who has been such an important legal and political advocate for Indigenous rights in this country as Mr. Saganash, who will go down in history for his work, I'm sure.

I want to acknowledge that I'm speaking from Treaty 6 Territory and the homeland of the Métis.

My name is Dwight Newman. I've spoken before this committee on prior occasions, but for those of you who have shifted between committees, I work as a law professor at the University of Saskatchewan, and I've done a lot of my writing on issues related to Indigenous rights law, both in Canada and internationally.

In speaking before this committee, I'm speaking as an individual. As always before a parliamentary committee, I am trying to provide a perspective from a legal background with the aim of supporting Parliament in understanding well what it is adopting and what options it might have in terms of adjusting that if it were to seek to adjust it or so forth.

In the case of Bill C-15, we're obviously speaking of a matter of enormous symbolic significance in terms of Canada's ongoing commitment to Indigenous rights as part of its ongoing work on human rights more generally.

At the same time, in speaking about a bill, we are speaking about something that will potentially become something with statutory force in Canadian law, and it's important to be aware of the potential consequences of adopting a statute in a particular form, even where those potential consequences are different than those intended by the bill or different than the purposes it might have.

des peuples autochtones à l'autodétermination, qui comprend leurs droits d'assurer librement leur développement économique, social et culturel, ne peut pas s'appliquer correctement si les intérêts des États l'emportent systématiquement sur ceux des peuples autochtones. Il s'ensuit qu'un véritable appui aux valeurs qui sous-tendent le consentement libre, préalable et éclairé est nécessaire pour signaler un engagement concret à respecter pleinement les droits fondamentaux des peuples autochtones.

Merci.

Le président : Merci, monsieur Barelli.

Dwight Newman, professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Bonjour. C'est un honneur pour moi de comparaître aujourd'hui devant le comité sénatorial, en compagnie d'un éminent spécialiste international des droits des Autochtones comme M. Barelli, qui a été un défenseur juridique et politique des droits des Autochtones au Canada aussi important que M. Saganash, et qui passera à l'histoire pour ses travaux, j'en suis sûr.

Je tiens à souligner que je me trouve dans le territoire du Traité n° 6 et la patrie des Métis.

Je m'appelle Dwight Newman. J'ai déjà comparu devant le comité, mais pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas, je travaille comme professeur de droit à l'Université de la Saskatchewan, et j'ai beaucoup écrit sur des questions liées au contexte juridique des droits des Autochtones, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Je m'adresse à vous à titre personnel. Comme toujours devant un comité parlementaire, j'essaie de présenter le point de vue juridique dans le but d'aider le Parlement à bien comprendre ce qu'il adopte et les options qu'il pourrait avoir pour procéder à des adaptations, notamment.

Dans le cas du projet de loi C-15, nous parlons évidemment d'une question d'une importance symbolique énorme en ce qui concerne l'engagement continu du Canada à l'égard des droits des Autochtones dans le cadre de ses travaux plus généraux sur les droits de la personne.

En même temps, lorsqu'on parle d'un projet de loi, on parle de quelque chose qui pourrait finir par avoir force de loi dans le droit canadien, et il est important d'être conscient des conséquences potentielles de l'adoption d'une loi sous une forme particulière, même lorsque ces conséquences potentielles sont différentes de celles prévues par le projet de loi ou de ses objectifs.

Everyone in this committee is concerned with how to improve the position of Indigenous people in Canada. I presume everyone appearing before the committee does so in that spirit as well. A key thing to think about on this bill is exactly how it does that and how it does so relative to other ways of pursuing the same goal, through a similar bill or other options.

Obviously, as I've said, the bill marks an important symbolic recognition of Indigenous rights. Beyond that, some sections of the bill may offer encouragement to the courts to make use of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or what I'll refer to as UNDRIP, in their interpretation in different contexts.

I'll highlight that this bill is different than the predecessor Bill C-262 in a significant way on that part, because the reference to recognizing UNDRIP in the application of Canadian law is not in an operative clause of the bill but is now in a purpose clause of the bill, as well as there being reference in the preamble. That actually removes one of the major ambiguities that I spoke of in the context of Bill C-262. I think this bill offers that encouragement to the courts without having some of the risks that Bill C-262 had in terms of that being immediately part of statutory law. As Dr. Barelli has said, it's proper that there be recognition of UNDRIP as an international human rights instrument. There's no question about that, but this way of doing it, I think, has some positive features.

The other parts of the bill have sections concerned with the development of an action plan for the implementation of UNDRIP and committing the Canadian government to all necessary measures to ensure the consistency of Canadian law with UNDRIP. I'll say some quick things about those pieces to the bill. I see time is running out fast.

First of all, there would be no legal barriers to the government working on Indigenous issues without this bill in place or in advance of the action plan, and no law has stopped anyone from developing an action plan based on UNDRIP before this bill was in place. I hope this bill won't delay things by setting out a three-year timeline on that in terms of action on important Indigenous issues.

The next point I'll make, though, is that there are highly divergent expectations on what the bill will mean from day one. I think there it's important to think about the experience in British Columbia with a very similar bill, B.C.'s DRIPA legislation,

Tous les membres du comité se demandent comment améliorer la situation des Autochtones au Canada. Je présume que tous ceux qui comparaissent devant le comité le font dans cet esprit également. Il est important de réfléchir à la façon dont le projet de loi atteint cet objectif et aux moyens adoptés à cette fin par rapport à d'autres visant le même objectif, par l'entremise d'un projet de loi semblable ou d'autres options.

De toute évidence, comme je l'ai dit, le projet de loi marque une importante reconnaissance symbolique des droits des Autochtones. En outre, certains articles du projet de loi pourraient encourager les tribunaux à utiliser la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou la déclaration pour être plus bref, pour les interprétations qu'ils font dans différents contextes.

Je tiens à souligner que ce projet de loi est très différent de l'ancien projet de loi C-262 à cet égard, car la mention de la reconnaissance de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans l'application du droit canadien ne se trouve pas dans un article clé, mais plutôt dans une disposition concernant l'objet du projet de loi, ainsi qu'en référence dans le préambule. En fait, cela élimine l'une des principales ambiguïtés dont j'ai parlé dans le contexte du projet de loi C-262. Je pense que ce projet de loi comporte un encouragement aux tribunaux en ce sens, sans certains des risques liés au projet de loi C-262, du fait de son inclusion immédiate dans le droit statutaire. Comme M. Barelli l'a dit, il convient de reconnaître la déclaration comme un instrument international des droits de la personne. Cela ne fait aucun doute, mais je pense que les moyens qui sont utilisés comportent des aspects positifs.

Les autres parties du projet de loi portent sur l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et sur l'engagement du gouvernement canadien à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la cohérence des lois canadiennes avec la déclaration. Je vais parler brièvement de ces éléments du projet de loi, car je vois que le temps file.

Tout d'abord, il n'y aurait pas d'obstacles juridiques empêchant le gouvernement de s'occuper des questions autochtones avant que le projet de loi soit en place ou avant qu'un plan d'action soit établi, et jamais une loi n'a empêché qu'il soit d'élaborer un plan d'action fondé sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, avant l'avènement de ce projet de loi. J'espère que ce projet de loi ne retardera pas les choses en établissant un échéancier de trois ans pour ce qui est des mesures à prendre à l'égard des enjeux autochtones importants.

Je dirais aussi, cependant, qu'il y a des attentes très divergentes quant à ce que le projet de loi signifiera dès le départ. Je pense qu'il est important de penser à l'expérience de la Colombie-Britannique concernant un projet de loi

or Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act of 2019. There were many assurances that that was just setting in place an action plan. What has happened is that there has been a meaningful amount of use of that bill already in attempts at litigation, suggesting that the bill already constrains the government in some way even prior to the adoption of that action plan. The presence of those kinds of divergent perceptions is a challenge, and it's something to consider, whether there's a way to avoid some of those effects.

The other thing I'll highlight is that the way the bill is structured now sets the stage for a possible challenge to the action plan down the road if there ends up being disagreements about it. There would be possibilities of some taking that to a judicial review. I don't know that that's desirable for reconciliation. Again, I think there could be more clarity added to the bill to limit those effects.

I'll stop there because I know my time is essentially expiring. I did send some comments to the House committee on other things that could be sought as legal clarifications, but with those preliminary comments, I'll happily answer questions later on.

The Chair: Thank you, Mr. Newman.

Romeo Saganash, as an individual: [*Indigenous language spoken*] Thank you, Mr. Chair.

I wanted to outline the fact in Cree that it seems somewhat odd for me, and very peculiar, to be before this very institution that was responsible for the defeat of my private member's bill, Bill C-262, and, to be fair, a handful of your colleagues. However, Mr. Chair, I do want to make clear to you and the honourable members of this committee that I hold no animosity and that I have moved on from that unfortunate event. But here we are again.

A couple of points on UNDRIP: I think it's worth knowing that the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is the longest-discussed and negotiated universal human rights instrument in the history of the United Nations. It took us more than two decades to negotiate this instrument. To date, the UN declaration has been reaffirmed by the General Assembly of the United Nations at least 10 times by consensus — that means without a vote. That means also that no state in the world presently opposes the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

In fact, last December, the UN General Assembly highlighted that the declaration

très semblable, la Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act ou DRIPA de 2019 en Colombie-Britannique. On nous a assuré à maintes reprises que le but visé était uniquement l'établissement d'un plan d'action. Ce qui s'est passé, c'est que l'on a déjà utilisé ce projet de loi à de nombreuses reprises pour tenter des poursuites, ce qui laisse entendre qu'il impose déjà certaines contraintes au gouvernement, avant même l'adoption de ce plan d'action. La présence de ce genre de perceptions divergentes est un défi, et il faut se demander s'il y a une façon d'éviter certains de ces effets.

L'autre chose que je veux souligner, c'est que la façon dont le projet de loi est structuré actuellement prépare le terrain pour une éventuelle contestation du plan d'action à l'avenir, advenant le cas où il y aurait des désaccords. Il serait possible que certains soumettent la question à un examen judiciaire. Je ne sais pas si c'est souhaitable pour la réconciliation. Encore une fois, je pense que le projet de loi pourrait être plus clair pour limiter ces effets.

Je vais m'arrêter ici, car je sais que mon temps de parole tire à sa fin. J'ai fait parvenir au comité de la Chambre certains commentaires sur d'autres points qui pourraient faire l'objet d'éclaircissements juridiques, mais après ces commentaires préliminaires, je serai heureux de répondre à des questions plus tard.

Le président : Merci, monsieur Newman.

Romeo Saganash, à titre personnel : [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Merci, monsieur le président.

Je voulais souligner le fait, en langue crie, qu'il me semble quelque peu étrange et très particulier d'être devant cette institution qui a été responsable du rejet de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-262. Pour être juste, cela ne concerne qu'une poignée de vos collègues. Cependant, monsieur le président, je tiens à ce qu'il soit clair pour vous et les membres du comité que je n'ai aucune animosité et que j'ai pris mes distances face à cet événement malheureux. Alors me voici de nouveau.

En ce qui concerne la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, je pense qu'il vaut la peine de savoir qu'il s'agit de l'instrument universel des droits de la personne qui a fait l'objet des discussions et des négociations les plus longues dans l'histoire des Nations unies. Il a fallu plus de deux décennies pour négocier cet instrument. À ce jour, la déclaration des Nations unies a été réaffirmée par l'Assemblée générale des Nations unies au moins 10 fois par consensus, c'est-à-dire sans vote. Cela signifie également qu'aucun État au monde ne s'y oppose actuellement.

En fait, en décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a souligné que la déclaration

. . . has positively influenced the drafting of several constitutions and statutes at the national and local levels and contributed to the progressive development of international and national legal frameworks and policies . . .

I'm pleased to see that Bill C-15 is based on Bill C-262. That was the commitment by the federal government, and it goes, I think, even further than Bill C-262.

A couple of words on Bill C-15: In my eight and a half years as a legislator, Mr. Chair, in the other place, I've had to review and consider some 1,463 pieces of legislation. Some were lengthy pieces of legislation, some others were very lengthy, but some are pretty innocuous — simple, straightforward — and Bill C-15 falls in that latter category. One simply needs to refer first to the purposes of the act as provided for in clauses 4(a) and 4(b), and, of course, the process of developing the action plan in consultation and cooperation with Indigenous peoples. There was a three-year period provided for that. It is now down to two.

I believe it is important to fully appreciate clause 4(a). In fact, the tribunals have referenced the UN declaration many times over the years, even before this bill was introduced. In fact, in Canadian legal tradition, international human rights standards have real weight in domestic law. Canadian courts and tribunals take Canada's commitments seriously and regularly use international human rights norms to interpret and apply domestic laws. This is what Bill C-15 means and explicitly states when it affirms the UN declaration as a universal, international human rights instrument with application in Canadian law. The bill will not turn the declaration into Canadian law. This is about acknowledging the reality that the declaration is already part of Canada's legal landscape.

One of the key provisions of Bill C-15 is the requirement that the federal government work proactively with Indigenous peoples to identify laws and policies that need to be changed in order to uphold Canada's human rights obligations.

Finally, I think it is important to recognize that Bill C-15 will set out an international precedent in terms of implementation of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The positive benefits will not be limited to Indigenous peoples in Canada but will serve to provide a positive example for states in different parts of the world.

As someone who participated — and I will conclude on that, Mr. Chair — in the negotiation of the UN declaration, as a former member of Parliament, as the author of the private

[...] a eu une influence positive sur l'élaboration de plusieurs constitutions et statuts aux niveaux national et local, en plus de contribuer au développement progressif de cadres et de politiques sur les plans national et international [...]

Je suis heureux de constater que le projet de loi C-15 est fondé sur le projet de loi C-262. C'était l'engagement qu'avait pris le gouvernement fédéral, et je pense même qu'il va plus loin que le projet de loi C-262.

En ce qui concerne le projet de loi C-15, au cours de mes huit ans et demi comme législateur, monsieur le président, à l'autre chambre, j'ai dû examiner quelque 1 463 mesures législatives. Certaines étaient étendues, d'autres très étendues, mais d'autres encore étaient plutôt anodines — simples, directes — et le projet de loi C-15 tombe dans cette dernière catégorie. Il suffit de penser à l'objet de la loi tel que prévu aux alinéas 4a) et 4b) et, bien sûr, au processus d'élaboration du plan d'action en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones. Une période de trois ans était prévue à cette fin; elle est maintenant de deux.

Je crois qu'il est important de bien comprendre l'alinéa 4a). En fait, les tribunaux ont fait référence à la déclaration des Nations unies à maintes reprises au fil des ans, même avant que ce projet de loi soit présenté. Dans la tradition juridique canadienne, les normes internationales en matière de droits de la personne ont un poids réel dans le droit national. Les tribunaux canadiens prennent les engagements du Canada au sérieux et utilisent régulièrement les normes internationales en matière de droits de la personne pour interpréter et appliquer les lois nationales. C'est ce que le projet de loi C-15 dit explicitement lorsqu'il affirme que la déclaration des Nations unies est un instrument international universel des droits de la personne qui s'applique en droit canadien. Le projet de loi ne transformera pas la déclaration en loi canadienne. Il s'agit plutôt de reconnaître le fait que la déclaration fait déjà partie du paysage juridique du Canada.

L'une des principales dispositions du projet de loi C-15 est l'exigence selon laquelle le gouvernement fédéral doit travailler de façon proactive avec les peuples autochtones pour déterminer les lois et les politiques qui doivent être modifiées, afin de respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne.

Enfin, je pense qu'il est important de reconnaître que le projet de loi C-15 établira un précédent international en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Les avantages ne se limiteront pas aux peuples autochtones du Canada, mais ils serviront d'exemples positifs pour les États de différentes régions du monde.

En tant qu'ancien député, auteur du projet de loi d'initiative parlementaire sur lequel se fonde le projet de loi C-15, et en tant que titulaire de droits, j'ai participé — et je vais conclure là-

member's bill on which Bill C-15 is based and as a rights holder as well, it may be no surprise that I strongly support this initiative. I don't expect everyone to agree. However, I do believe that there is an obligation to get the facts right when talking about the bill and the current state of Canadian law.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Mr. Saganash.

I'd like to open the floor for questions, beginning with the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson.

Senator LaBoucane-Benson: My question is for Dr. Barelli. You've provided one of the clearest, most evidence-based definitions of FPIC internationally. I wonder if you can bring this home for us. Have you studied Canadian jurisprudence on the duty to consult? How does that compare with the international definitions of FPIC?

Dr. Barelli: Senator, thank you very much for the question, which is, of course, a very important one. It is connected directly to some of the most difficult issues you have been trying to discuss in this committee.

I think that free, prior and informed consent is a principle that inevitably comes with a degree of flexibility. That's always been my position with respect to FPIC. When I say "my position," by the way, I've always tried to capture the position endorsed within international law. I've always been looking at this issue not from a domestic or Canadian perspective but from the perspective of international law. In that respect, free, prior and informed consent is a fundamental principle that reinforces the right of Indigenous peoples to participate in decision-making processes affecting them. It's a fundamental component of their right to self-determination.

It is fundamental to guarantee the recognition of the rights that I just mentioned. This can only happen if consultation is not just an end in itself. It's one thing to enter into consultations knowing that there is no possibility of affecting the outcome of these consultations; it's quite another thing to know that you will have a chance to affect the outcome of the consultation. That's what FPIC, to begin with, clearly establishes. There has to be a fair dialogue conducted in good faith by both parties. Indigenous peoples do have and should have a chance to affect the outcome — to give or withhold their consent.

dessus, monsieur le président — à la négociation de la déclaration des Nations unies. Vous ne serez peut-être pas surpris d'apprendre que j'appuie fermement cette initiative. Je ne m'attends pas à ce que tout le monde soit d'accord. Cependant, je crois qu'il est de notre devoir de présenter les faits correctement lorsqu'il est question du projet de loi et de l'état actuel du droit canadien.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, monsieur Saganash.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question s'adresse à M. Barelli. Vous avez fourni l'une des définitions les plus claires et les mieux étayées du consentement libre, préalable et éclairé à l'échelle internationale. Je me demande si vous pouvez nous en parler. Avez-vous étudié la jurisprudence canadienne sur l'obligation de consulter? Comment cela se compare-t-il aux définitions internationales du consentement libre, préalable et éclairé?

M. Barelli : Madame la sénatrice, je vous remercie beaucoup de cette question, qui est évidemment très importante. Elle est directement liée à certains des enjeux les plus difficiles dont vous avez tenté de discuter au comité.

Je pense que le consentement libre, préalable et éclairé est un principe qui s'accompagne inévitablement d'une certaine souplesse. C'est la position que j'ai toujours défendue en ce qui concerne cette notion. Lorsque je dis « la position que j'ai toujours défendue », soit dit en passant, je veux dire que j'ai toujours essayé de rendre compte de la position qui est appuyée en droit international. J'ai toujours considéré cette question non pas du point de vue national ou canadien, mais du point de vue du droit international. À cet égard, le consentement libre, préalable et éclairé est un principe fondamental qui renforce le droit des peuples autochtones de participer aux processus décisionnels qui les touchent. C'est un élément fondamental de leur droit à l'autodétermination.

Cette notion est fondamentale pour garantir la reconnaissance des droits que je viens de mentionner. Cela ne peut se faire que si la consultation n'est pas une fin en soi. C'est une chose d'entreprendre des consultations en sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'influer sur les résultats. C'en est une autre de savoir qu'il sera possible de le faire. C'est ce que la notion de consentement libre, préalable et éclairé établit clairement. Il doit y avoir un dialogue équitable mené de bonne foi par les deux parties. Les peuples autochtones ont et devraient avoir la possibilité d'influer sur les résultats — de donner ou de refuser leur consentement.

However, this does not happen in absolute terms. You've already heard this many times here as well. I've been following the discussions. Inevitably, this is a principle that must be contextualized. This is what all the international and regional human rights bodies that I mentioned in my statement have said. It's not me saying it. There is a unanimous view on this. The free, prior and informed consent must be contextualized in the sense that, if we talk about development projects affecting Indigenous peoples' lands, then we need to look at what this project is about. What is the scale and magnitude of the project, and what will be the impact of the project on the human and social human rights —

The Chair: Thank you, Dr. Barelli.

I'd like to turn to the critic of the bill, Senator Patterson.

Senator Patterson: Thank you to the witnesses.

It's good to see you again, Mr. Saganash. When you were an MP, you were very clear that anything advanced by the federal government requires appropriate consultation. In an October 12, 2018, interview with CBC, you said of the government:

They use words like “engagement,” “dialogue” but not necessarily “consultation” from a constitutional standpoint.

Mr. Saganash, I'd like to ask you a question as a rights holder. We just heard from rights holders this morning — they were elected chiefs — and we've heard from rights holders such as Treaty 6, 7 and 8, AIAI in Ontario, MKO in Manitoba and so on that they either reject this bill outright or they have outlined the minimum standards required to support this bill. We've heard those standards have not been met. We've also heard there is an expectation of consultation for any Crown-initiated legislation before it is tabled as per the duty to consult contained inherent in section 35. My question is this: Would you agree that the opinions and any concerns of rights holders deserve to be brought to the fore on this piece of government legislation? Thank you.

Mr. Saganash: Thank you, Dennis, for that question. It's good to see you as well.

First of all, I understand the concerns that have been expressed about Bill C-15 and the lack or not enough consultation that some have expressed. I'm not the one to judge whether or not it was sufficient. I think all rights holders have a right to challenge the process that was applied to the development of Bill C-15 and to challenge that in court. It is their absolute right to do that.

Cependant, cela ne se fait pas dans l'absolu. Vous en avez déjà entendu parler à maintes reprises. J'ai suivi les discussions. Inévitablement, c'est un principe qui doit être contextualisé. C'est ce qu'ont dit tous les organismes internationaux et régionaux de défense des droits de la personne que j'ai mentionnés dans ma déclaration préliminaire. Ce n'est pas moi qui le dis. Il y a unanimité à ce sujet. Le consentement libre, préalable et éclairé doit être contextualisé en ce sens que, lorsqu'il est question de projets de développement touchant les terres des peuples autochtones, il faut examiner la nature de ces projets. Il faut déterminer quelle est l'ampleur du projet et quel sera son impact sur les droits humains et sociaux...

Le président : Merci, monsieur Barelli.

C'est au tour du porte-parole du projet de loi, le sénateur Patterson, de poser des questions.

Le sénateur Patterson : Merci aux témoins.

Je suis heureux de vous revoir, monsieur Saganash. Je me souviens que lorsque vous étiez député, vous avez dit très clairement que tout ce qui est proposé par le gouvernement fédéral nécessite une consultation appropriée. Dans une entrevue accordée à la CBC, le 12 octobre 2018, vous avez dit au sujet du gouvernement :

Il utilise des mots comme « mobilisation » ou « dialogue », mais pas nécessairement « consultation » d'un point de vue constitutionnel.

Monsieur Saganash, j'aimerais vous poser une question en tant que titulaire de droits. Nous avons entendu ce matin des titulaires de droits, des chefs élus, et nous avons entendu des titulaires de droits comme ceux des Traités n^{os} 6, 7 et 8, de l'Association of Iroquois and Allied Indians en Ontario, du MKO au Manitoba, notamment, qui rejettent ce projet de loi d'emblée ou qui ont énoncé les normes minimales requises pour l'appuyer. Nous avons entendu dire que ces normes n'ont pas été respectées. Nous avons également entendu dire qu'on s'attend à ce qu'il y ait des consultations avant le dépôt de tout projet de loi présenté par la Couronne, conformément à l'obligation de consulter prévue à l'article 35. Ma question est la suivante : seriez-vous d'accord pour dire que les opinions et les préoccupations des titulaires de droits méritent d'être prises en compte dans ce projet de loi du gouvernement? Merci.

M. Saganash : Merci de cette question, monsieur Patterson. Je suis heureux de vous voir également.

Tout d'abord, je comprends les préoccupations qui ont été exprimées au sujet du projet de loi C-15 et l'absence ou le peu de consultations que certains ont mentionné. Ce n'est pas à moi de juger si elles étaient suffisantes ou non. Je pense que tous les titulaires de droits ont le droit de contester le processus qui a été appliqué à l'élaboration du projet de loi C-15 et de le faire devant les tribunaux. Ils ont tout à fait le droit de le faire.

I just took a look at what Resolution No. 86/2019 provided. This resolution was adopted by the chiefs of the AFN providing the mandate for the AFN to negotiate federal legislation using Bill C-262 as the floor. I think that resolution was adopted by consensus, and I take it from that perspective. If others feel the process was not sufficient, then I would think it's their absolute right to challenge the process.

Senator Stewart Olsen: Thank you to our witnesses.

Professor Newman, you've spoken in your presentations about the legal ambiguity and uncertainty arising from the use of the term "application in Canadian law." You also argue that a purpose clause may be thought not to have the same legal effect as an operative clause. Can you please expand on those comments and advise as to whether or not you see any potential amendments that could avoid the type of legal uncertainty that you've raised?

Mr. Newman: I'll say there is less legal uncertainty arising from Bill C-15 than what would have arisen from Bill C-262. In Bill C-262, the clause concerning the application in Canadian law was within a clause that had statutory effect. In this bill, the section in question refers to the application of principles from UNDRIP in Canadian law as a purpose of the bill. It doesn't necessarily become something that has statutory force. It's something that more commonly would be used to interpret the bill, for example.

However, there are people who have presented a different view on that point, and the legal adviser to the Assembly of First Nations, I think, provided a perspective that spoke as if it would have more effect. It would be clearest, if it's not to have statutory effect, to have it in just the preamble. However, I recognize that some would see that as too much of a dilution of the principle, and there are understandable reasons some would want to see it in a purpose clause.

Senator MacDonald: I'll direct my question to Professor Barelli.

Professor, in a 2018 publication entitled *The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: A Commentary*, you stated that a flexible approach to FPIC would be one that is

... aimed at guaranteeing the effective participation of Indigenous people in decisions affecting them and the effective protection of their fundamental rights.

I'm interested in the part about effective participation. If rights holders and traditional treaty holders are left out of the initial conversation, given limited notice, time and resources to participate, or have their feedback ignored, and are consequently

Je viens de jeter un coup d'œil à la résolution n° 86/2019. Cette résolution a été adoptée par les chefs de l'Assemblée des Premières Nations, ce qui donnait à celle-ci le mandat de négocier une loi fédérale en utilisant le projet de loi C-262 comme base. Je pense que cette résolution a été adoptée par consensus, et je la considère de ce point de vue. Si d'autres estiment que le processus n'est pas suffisant, je pense qu'ils ont tout à fait le droit de le contester.

La sénatrice Stewart Olsen : Je remercie nos témoins.

Monsieur Newman, vous avez parlé dans vos exposés de l'ambiguïté et de l'incertitude juridiques qui découlent de l'utilisation de l'expression « application au droit canadien ». Vous soutenez également qu'on peut penser qu'une disposition relative à l'objet n'a pas le même effet juridique qu'une disposition d'application. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et nous conseiller quant aux amendements qui pourraient être apportés pour éviter le genre d'incertitude juridique que vous avez soulevée?

M. Newman : Je dirais que le projet de loi C-15 suscite moins d'incertitude juridique que le projet de loi C-262. Dans le projet de loi C-262, la disposition concernant l'application au droit canadien s'inscrivait dans une disposition ayant force de loi. Dans ce projet de loi, l'article en question fait référence à l'application des principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au droit canadien. Cela n'en fait pas nécessairement quelque chose qui a force de loi. Il s'agirait plutôt de quelque chose qui serait plus couramment utilisé pour interpréter le projet de loi, par exemple.

Cependant, il y a des gens qui ont présenté un point de vue différent à ce sujet, notamment le conseiller juridique de l'Assemblée des Premières Nations, je crois, selon qui cela aurait plus d'effet. S'il n'y a pas d'effet législatif, il serait plus clair que cela se limite au préambule. Cependant, je reconnais que certains y voient une trop grande dilution du principe, et il y a des raisons compréhensibles pour lesquelles certains voudraient que ce soit inclus dans une disposition concernant l'objet.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse à M. Barelli.

Dans une publication de 2018 intitulée *The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: A Commentary*, vous avez dit qu'une approche souple concernant la notion de consentement libre, préalable et éclairé serait

[...] de viser à garantir la participation effective des peuples autochtones aux décisions qui les concernent et la protection effective de leurs droits fondamentaux.

Je m'intéresse à la question de la participation effective. Si les titulaires de droits et les titulaires de traités traditionnels sont exclus des discussions initiales, qu'on leur donne un préavis limité, ainsi que peu de temps et de ressources, ou qu'on ne tient

rejecting the entire process and proposed legislation, are we not violating their rights as guaranteed by section 35 of the Constitution and the articles among them? Thank you.

Dr. Barelli: Thank you, senator, for the question. It is an important one.

I think what you were trying to point out in your question is the importance of guaranteeing participation from the very beginning of each process. This is, indeed, what is required — not just by FPIC, but by the right of consultation as it has been recognized and affirmed in international law.

The aim should always be to run processes that are as inclusive as possible. The goal should always be to be as inclusive as possible. I don't know exactly how inclusive the process has been, to what extent some rights holders are mounting a challenge to the bill or how widespread it is. I note that there has been consultation with respect to previous bills on which this bill builds.

My sense is that what really matters is what comes next once the action plan starts to be drafted and when steps are taken practically to make sure that the ends of the declaration are met. At that point, it would still be possible to bring on board those voices, which, apparently, at the moment, have been left out. Then, of course, you also need to look at to what extent this is a problem or to what extent there is a lack of support among Indigenous peoples to this bill.

In 2018, Costa Rica passed a very interesting law on consultation. Before that, a consultation on consultations was run over 24 months —

The Chair: Sorry, Dr. Barelli, time has expired.

Senator Anderson: My question is for Dr. Barelli. We have heard numerous witnesses speak to the lack of consultation with rights holders, as well as the lack of faith in Canada, both historically and currently, to uphold and honour their words with actions. You spoke of “good faith among equals.” Can you explain that concept, and do you see Bill C-15 as offering an opportunity for good faith among equals?

Dr. Barelli: Thank you for the question, senator.

I personally think that taking steps to achieve the ends of the declaration would be conducive to better relationships between equals on the basis of the principle of good faith. That is my view.

pas compte de leurs commentaires, et qu'ils rejettent par conséquent tout le processus et le projet de loi, ne viole-t-on pas leurs droits garantis par l'article 35 de la Constitution et les dispositions qu'il comprend? Merci.

M. Barelli : Merci, monsieur le sénateur, de votre question. C'est une question importante.

Je pense que ce que vous avez essayé de souligner dans votre question, c'est l'importance de garantir la participation dès le début de chaque processus. C'est en effet ce qui est exigé, non seulement par la notion de consentement libre, préalable et éclairé, mais aussi par le droit de consultation tel qu'il a été reconnu et confirmé en droit international.

Le but devrait toujours être d'utiliser les processus les plus inclusifs possible. L'objectif devrait toujours être d'être aussi inclusif que possible. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure le processus a été inclusif, quelle est l'ampleur de la contestation du projet de loi par certains titulaires de droits ou dans quelle mesure cette contestation est répandue. Je remarque qu'il y a eu des consultations au sujet de projets de loi antérieurs sur lesquels ce projet de loi s'appuie.

J'ai l'impression que ce qui compte vraiment, c'est ce qui vient après la rédaction du plan d'action et lorsque des mesures pratiques sont prises pour s'assurer que les objectifs de la déclaration sont atteints. À ce moment-là, il serait encore possible que ces voix se fassent entendre, ce qui, apparemment, n'est pas le cas actuellement. Ensuite, bien sûr, il faut aussi déterminer dans quelle mesure il s'agit d'un problème ou quelle est l'étendue du manque d'appui des peuples autochtones à ce projet de loi.

En 2018, le Costa Rica a adopté une loi très intéressante sur la consultation. Avant cela, il a fallu une consultation sur les consultations qui a duré plus de 24 mois...

Le président : Désolé, monsieur Barelli, votre temps est écoulé.

La sénatrice Anderson : Ma question s'adresse à M. Barelli. Nous avons entendu de nombreux témoins parler du manque de consultation auprès des titulaires de droits, ainsi que du manque de confiance à l'égard du Canada, tant par le passé que maintenant, pour ce qui est de joindre le geste à la parole. Vous avez parlé de « bonne foi, d'égal à égal ». Pouvez-vous expliquer ce concept, et pensez-vous que le projet de loi C-15 offre des possibilités à ce chapitre?

M. Barelli : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

Personnellement, je pense que le fait de prendre des mesures pour atteindre les fins de la déclaration favoriserait de meilleures relations d'égal à égal sur la base du principe de la bonne foi. C'est mon point de vue.

It would require a significant amount of work. The declaration is made of 46 articles. It will not be an easy task, but I believe that the provisions of the declaration — the rights affirmed in the declaration, as well as the principles underpinning those provisions and those rights — are based precisely on the recognition of equality. This was, in fact, one of the most important articles affirmed in the declaration, the one establishing the principle of equality. Indigenous peoples are equal to all people. I certainly would see this as a process conducive with the aims you have mentioned.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses.

I want to particularly thank you, Mr. Saganash, for initiating Bill C-262, which, of course, set the groundwork for Bill C-15 and effectively enabled Canada to positively shift its position and consultation processes regarding the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Regarding the UN declaration, section 35 and the coexistence of these two, when you developed Bill C-262, how did you envision the legislation, when implemented, would be protected from justified infringement under *Sparrow*? How can the national action plan clarify this issue given that it presupposes inherent pre-existing rights as minimum standards?

Mr. Saganash: First of all, let me contextualize the question in the sense that I always view the Constitution, our treaties, Indigenous law and international human rights law as distinct legal frameworks that mutually reinforce themselves. I think we need to make that distinction as well.

Section 35 is a stand-alone provision within the Canadian legal system, in addition to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, that speaks to inherent or pre-existing rights of Indigenous peoples. That has been a discussion over the last 30 years.

It is also important to mention that we often seem to forget that many of the provisions under the UN declaration already constitute customary international law. I can point to Articles 2, 3, 7(2), 31(1), 26, 27 and 28 of the UN declaration.

The declaration also contains what we call in international law overriding norms, or peremptory norms — *jus cogens* in Latin. Both the international human rights covenants, Article 28, the economic and social rights covenant, and the civil and political rights covenant, Article 50, speak to the provisions of the covenant that shall extend to all parts of a federal state without any limitations or exceptions. And that's what Bill C-15 is about, and that's what Bill C-262 is meant to do.

Cela exigerait beaucoup de travail. La déclaration comporte 46 articles. Ce ne sera pas une tâche facile, mais je crois que les dispositions de la déclaration — les droits confirmés dans la déclaration, ainsi que les principes qui sous-tendent ces dispositions et ces droits — reposent précisément sur la reconnaissance de l'égalité. En fait, l'un des articles les plus importants de la déclaration est celui établissant le principe d'égalité. Les peuples autochtones sont sur un pied d'égalité avec tous les citoyens. Je verrais certainement cela comme un processus propice aux objectifs que vous avez mentionnés.

La sénatrice Pate : Merci à tous les témoins.

Je tiens particulièrement à vous remercier, monsieur Saganash, d'avoir présenté le projet de loi C-262 qui, bien sûr, a jeté les bases du projet de loi C-15 et a permis au Canada de modifier positivement sa position et ses processus de consultation concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

En ce qui concerne la déclaration des Nations unies, l'article 35 et la coexistence des deux, lorsque vous avez élaboré le projet de loi C-262, comment envisagiez-vous que la loi, lorsqu'elle serait mise en œuvre, serait protégée contre une violation justifiée en vertu de l'arrêt *Sparrow*? Comment le plan d'action national peut-il clarifier cette question, étant donné qu'il présuppose des droits inhérents préexistants comme normes minimales?

M. Saganash : Tout d'abord, permettez-moi de mettre la question en contexte, en ce sens que je considère toujours la Constitution, nos traités, le droit autochtone et le droit international en matière de droits de la personne comme des cadres juridiques distincts qui se renforcent mutuellement. Je pense que nous devons également faire cette distinction.

L'article 35 est une disposition distincte du système juridique canadien, qui vient s'ajouter à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour traiter des droits inhérents ou préexistants des peuples autochtones. Cette question a fait l'objet de discussions au cours des 30 dernières années.

Il est également important de mentionner que nous semblons souvent oublier que bon nombre des dispositions de la déclaration des Nations unies font déjà partie du droit international coutumier. Je peux citer les articles 2, 3, 7(2), 31(1), 26, 27 et 28.

La déclaration contient également ce que nous appelons en droit international des normes dérogatoires, ou des normes péremptoires — *jus cogens* en latin. Les deux pactes internationaux sur les droits de la personne, soit l'article 28 ou le pacte sur les droits économiques et sociaux, et l'article 50 ou le pacte sur les droits civils et politiques, traitent des dispositions qui s'appliquent à toutes les parties d'un État fédéral sans aucune limite ni exception. Et c'est ce que vise le projet de loi C-15 et ce que visait le projet de loi C-262.

The Chair: I'm sorry, Mr. Saganash, but time has expired.

Senator Francis: This question is for Dr. Barelli and Mr. Saganash. Some have suggested that Article 46, which addresses the principle of territorial integrity of states, may be invoked to undermine Article 3, which addresses self-determination. In your expert opinion, is this legal interpretation accurate? If not, how exactly does international law balance the principle of territorial integrity with the right of self-determination and any other rights?

Dr. Barelli: Thank you for the question, senator.

Yes, there is an important relationship between Article 46 and Article 3. The reference to the principle of territorial integrity links to the external dimension of self-determination. In international law, self-determination is typically divided into two aspects, or dimensions, the internal one and external one, the external one being the one that would allow the beneficiary of the right to create their own state. During the negotiation and drafting of the declaration, that particular reference to territorial integrity was particularly added at the very last minute in order to clarify that, in essence, the self-determination recognized in UNDRIP had an internal character.

Senator Francis: Thank you.

Mr. Saganash: I would suggest 46(1) cannot affect the right of self-determination of Indigenous peoples. Read carefully Article 46(3) where it mentions that the provisions of the declaration shall be interpreted in accordance with several things, including equality and non-discrimination, which basically means that the right of self-determination of Indigenous peoples is no different from the right of self-determination of other peoples. Read Article 45, which says that nothing in the provisions of the declaration shall extinguish or diminish the rights of Indigenous peoples. In my view, that essentially protects Article 3, which is the right of self-determination of Indigenous peoples, but also Article 1, where it is said that international human rights law applies equally to Indigenous peoples.

Senator Coyle: Thank you, Dr. Barelli, Mr. Newman and Mr. Saganash.

My question is for Mr. Saganash. And let me assure you, Mr. Saganash, that this Senate committee did pass your bill two years ago.

Today we heard a number of concerns expressed by earlier witnesses. New Brunswick Minister Dunn was concerned about Bill C-15 being too vague, creating more questions than answers and resulting in more litigation. The three chiefs from Treaty 6, including Grand Chief Watchmaker, said this bill will fortify a

Le président : Je suis désolé, monsieur Saganash, mais votre temps est écoulé.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse à M. Barelli et à M. Saganash. Certains ont laissé entendre que l'article 46, qui traite du principe de l'intégrité territoriale des États, pourrait être invoqué pour affaiblir l'article 3, qui traite de l'autodétermination. Selon votre avis d'expert, cette interprétation juridique est-elle exacte? Autrement, comment le droit international concilie-t-il le principe de l'intégrité territoriale avec le droit à l'autodétermination et tout autre droit?

M. Barelli : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur.

Oui, il y a un lien important entre l'article 46 et l'article 3. La référence au principe de l'intégrité territoriale est liée à la dimension externe de l'autodétermination. En droit international, l'autodétermination est habituellement divisée en deux aspects, ou dimensions, l'un interne et l'autre externe, ce dernier étant celui qui permettrait au bénéficiaire du droit de créer son propre État. Au cours de la négociation et de la rédaction de la déclaration, cette mention particulière de l'intégrité territoriale a été ajoutée à la toute dernière minute, afin de préciser essentiellement que l'autodétermination reconnue dans la déclaration avait un caractère interne.

Le sénateur Francis : Merci.

M. Saganash : À mon avis, le paragraphe 46(1) ne peut avoir d'incidence sur le droit à l'autodétermination des peuples autochtones. Lisez attentivement le paragraphe 46(3), où il est mentionné que les dispositions énoncées dans la déclaration doivent être interprétées conformément à plusieurs principes, y compris l'égalité et la non-discrimination, ce qui signifie essentiellement que le droit à l'autodétermination des peuples autochtones n'est pas différent du droit à l'autodétermination des autres peuples. Lisez l'article 45, qui stipule que les dispositions de la déclaration ne peuvent être interprétées comme entraînant la diminution ou l'extinction des droits des peuples autochtones. À mon avis, cela protège essentiellement l'article 3, qui est le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, mais aussi l'article 1, où il est dit que le droit international relatif aux droits de la personne s'applique également aux peuples autochtones.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Barelli, monsieur Newman et monsieur Saganash.

Ma question s'adresse à M. Saganash. Permettez-moi de vous assurer, monsieur Saganash, que le comité sénatorial a adopté votre projet de loi il y a deux ans.

Aujourd'hui, nous avons entendu un certain nombre de préoccupations exprimées par des témoins précédents. La ministre du Nouveau-Brunswick, Mme Dunn, était préoccupée par le fait que le projet de loi C-15 était trop vague, créant plus de questions que de réponses et entraînant plus de litiges. D'une

colonial future, it's a distraction, it's like assimilation, our elders say it isn't good for our people, and we must protect our treaty rights. Mr. Saganash, how would you answer those concerns? Could you help us, please?

Mr. Saganash: I don't think the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is a document or an instrument that is vague or confusing. In fact, what was pretty vague back in 1982, back when we got the Constitution of 1982, was the concept of Aboriginal rights, and for a long time the Canadian government interpreted section 35 as an empty box. That is not the case for the UN declaration, and that's 46 articles. I think it's pretty clear in what it contains: the political, economic, social, cultural, environmental and spiritual rights of Indigenous peoples. So I think it's going to help, as a matter of fact, to avoid those costly court battles we've known over the years — for a long time, as a matter of fact, and not just since 1982.

One of the things I've always mentioned when discussing the UN declaration and Bill C-15, and it was the same for Bill C-262, is that under Article 4.1 of the Department of Justice Act the minister must ensure that before any legislation is introduced it is consistent with the Charter of Rights and Freedoms. We don't have the equivalent for Aboriginal rights and treaty rights in this country. In my view, Bill C-15 will achieve that.

Senator Tannas: First, let me congratulate and thank Mr. Saganash for all his work. There's no doubt in my mind we would not be here with a government bill if it were not for his unceasing efforts. I say that with the greatest respect.

I have a couple of questions for Dr. Newman. There was a large concern around Bill C-262 with the operative clause and the application question. You raised it last time in hearings at this committee, and that was backed up, as I recall, by testimony from Professor Borrows, as well as from retired Supreme Court Justice Major, that having that in the operative clause was a major problem. That is no longer there.

You did mention, though, that it may be through this divergent expectations issue where someone somewhere has already said it's going to be our position that where it sits right now means it's operative. We heard very clearly from the Minister of Justice and Attorney General that that was not the case, that it was not operative. We've always heard, been told, and maybe we were

part, les trois chefs du Traité n° 6, y compris le grand chef Watchmaker, ont dit que ce projet de loi renforcera le colonialisme pour l'avenir, qu'il est une distraction et qu'il s'apparente à de l'assimilation, et d'autre part, nos aînés disent que ce n'est pas bon pour notre peuple et que nous devons protéger nos droits issus de traités. Monsieur Saganash, comment répondriez-vous à ces préoccupations? Pourriez-vous nous aider, s'il vous plaît?

M. Saganash : Je ne pense pas que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones soit un document ou un instrument vague ou qui prête à confusion. En fait, ce qui était assez vague en 1982, lorsque nous avons eu la Constitution de 1982, c'était le concept des droits ancestraux, et pendant longtemps le gouvernement canadien a interprété l'article 35 comme s'il était vide de sens. Ce n'est pas le cas de la déclaration des Nations unies, qui contient 46 articles. Je pense que son contenu est assez clair, à savoir les droits politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et spirituels des peuples autochtones. Je pense donc que cela sera utile, en fait, pour éviter les litiges coûteux que nous avons connus au fil des ans — depuis longtemps, en fait, et pas seulement depuis 1982.

L'une des choses que j'ai toujours mentionnées au sujet de la déclaration des Nations unies et du projet de loi C-15, et c'était la même chose pour le projet de loi C-262, c'est qu'en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur le ministère de la Justice, le ministre doit s'assurer, avant de présenter un projet de loi, qu'il est conforme à la Charte des droits et libertés. Nous n'avons pas d'équivalent pour les droits ancestraux et les droits issus de traités dans ce pays. À mon avis, le projet de loi C-15 permettra d'atteindre cet objectif.

Le sénateur Tannas : Tout d'abord, permettez-moi de féliciter et de remercier M. Saganash de tout son travail. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous ne serions pas ici avec un projet de loi du gouvernement si ce n'était de ses efforts incessants. Je le dis avec le plus grand respect.

J'ai quelques questions à poser à M. Newman. Le projet de loi C-262 a suscité beaucoup de préoccupations en ce qui concerne la disposition d'application et la question de l'application. Vous avez soulevé cela la dernière fois au cours des audiences du comité, ce qui, si je me souviens bien, a été corroboré par le témoignage de M. Borrows, ainsi que par celui du juge à la retraite Major de la Cour suprême, qui ont confirmé que le fait d'inclure cela dans la disposition d'application était un problème majeur. Ce n'est plus le cas.

Vous avez toutefois mentionné que c'est peut-être à cause de cette divergence d'attentes que quelqu'un quelque part a déjà dit que nous allions adopter l'optique selon laquelle il s'agit d'une disposition d'application. Le ministre de la Justice et procureur général nous a dit très clairement que ce n'était pas le cas et qu'il ne s'agissait pas d'une disposition d'application. On nous a

being buttered up, that courts look at Senate hearings and what Senate observations are when they are looking at the true intention of a bill whenever it is unclear — if a bill is unclear, God forbid. Therefore, observations could be something we could put forward that actually makes sure that any ambiguity about this is, in fact, cleared up by us citing the testimony from the representatives of the government and from folks like Mr. Saganash and others who have come and in their own ways reiterated that.

What do you think about that as a defence? I have no appetite, and most senators, I believe, do not have any appetite to amend this bill. Is that, in your view and your experience, a satisfactory effort to clarify?

Mr. Newman: I would say it would be helpful if observations of that sort were put as clearly and as definitively as possible in whatever forms you can do so through a report of this committee and/or statements on the Senate floor. Especially if there is unanimity on that point within the Senate, that would be something a court could consider. That could resolve section 4.

When I referenced court actions that have been occurring in the context of the parallel B.C. legislation, some of those have been arguments put under section 5 —

The Chair: I'm sorry, Dr. Newman, the time has expired.

Mr. Newman: You might want to make observations on it as well.

Senator LaBoucane-Benson: I'm going to go back to you, Dr. Barelli, because you did not get to the jurisprudence in Canada in your answer. I think you outlined a very good understanding of FPIC internationally, but can you compare that to the jurisprudence in Canada?

Dr. Barelli: Thank you. This gives me an opportunity to finish what I was trying to say before.

I see important similarities between the duty to consult and accommodate, on the one hand, and FPIC on the other. There are differences, but in terms of principle, I see some important similarities.

To begin with, I can see why FPIC normally triggers some sort of anxiety for lack of clarity, but I don't see a lot of clarity at the moment with the duty to consult in any case, precisely because the duty to consult in itself is quite a flexible concept. That's what FPIC is.

toujours dit, et peut-être trop dit, que les tribunaux examinent les audiences du Sénat et les observations du Sénat lorsqu'ils se penchent sur l'intention véritable d'un projet de loi qui n'est pas clair — si jamais il se peut qu'un projet de loi ne soit pas clair. Par conséquent, nous pourrions faire des observations pour nous assurer que toute ambiguïté à ce sujet disparaît du simple fait de citer les témoignages des représentants du gouvernement et de personnes comme M. Saganash et d'autres qui ont réitéré cela chacun à leur façon.

Que pensez-vous de cette protection? Je n'ai aucun appétit, et la plupart des sénateurs, je crois, n'ont aucun appétit pour amender ce projet de loi. À votre avis et d'après votre expérience, s'agit-il d'un effort satisfaisant de clarification?

M. Newman : Je dirais qu'il serait utile que des observations de ce genre soient formulées de la façon la plus claire et la plus définitive possible, sous toutes les formes possibles, dans un rapport du comité ou des déclarations au Sénat. Surtout s'il y a une unanimité sur ce point au Sénat, c'est quelque chose dont un tribunal pourrait tenir compte. Cela pourrait régler le problème de l'article 4.

Lorsque j'ai parlé des poursuites judiciaires qui ont eu lieu dans le contexte des dispositions législatives parallèles de la Colombie-Britannique, certains des arguments ont été invoqués en vertu de l'article 5...

Le président : Je suis désolé, monsieur Newman, mais votre temps est écoulé.

M. Newman : Vous voudrez peut-être faire des observations à ce sujet également.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je vais revenir à vous, monsieur Barelli, parce que vous n'avez pas parlé de la jurisprudence au Canada dans votre réponse. Je pense que vous avez très bien décrit le consentement libre, préalable et éclairé à l'échelle internationale, mais pouvez-vous comparer cela à la jurisprudence au Canada?

M. Barelli : Merci. Cela me donne l'occasion de terminer ce que j'essayais de dire plus tôt.

Je vois d'importantes similitudes entre l'obligation de consulter et d'accommoder, d'une part, et le consentement libre, préalable et éclairé, d'autre part. Il y a des différences, mais sur le plan des principes, je vois des similitudes importantes.

Pour commencer, je peux comprendre pourquoi le consentement libre, préalable et éclairé suscite habituellement une certaine appréhension en raison d'un manque de clarté, mais je ne vois pas beaucoup de clarté à l'heure actuelle en ce qui concerne l'obligation de consulter de toute façon, précisément parce que cette obligation est en soi un concept assez souple, ce qu'est aussi le consentement libre, préalable et éclairé.

One of the most recent decisions of the Supreme Court of Canada took a very important step toward going beyond the duty to consult and getting closer to FPIC in the *Tsilhqot'in* decision a few years ago. In one particular passage of the decision, the Supreme Court effectively told the government that whether or not there has been a declaration of title, whether or not title has been established, you should get the consent of the Indigenous people affected. That was not the key part of the reasoning of the court, but I think that the judges knew very well the circumstances and the context within which they did make that passage. That was an interesting legal development.

There are important similarities, but FPIC has a broader scope of application and, because the way in which it has been understood internationally, it would not necessarily require that a declaration of land title has been established in order for it to be triggered. In terms of how the process of FPIC unfolds, it's very similar to the way in which the process of the duty to consult unfolds. I would say that it strengthens it in a way that better protects the rights of Indigenous peoples in line with the ends of the declaration and in accordance with the rights of Indigenous peoples to self-determination.

Senator LaBoucane-Benson: Can you clarify, then? I've heard from people in industry who are concerned that any Indigenous person in Canada can put their hand up and say, "FPIC." If there is a project on the West Coast, someone in Quebec can say, "No, no, you can't."

The Chair: I'm sorry, your time has expired.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

Senator Patterson: Mr. Saganash, you said it's the right of rights-holders to challenge this bill if they feel compelled to do so. A recent *Globe and Mail* piece by the editorial board published on May 24 said that Bill C-15 "will be a huge make-work project for lawyers, sparking rounds of lawsuits and judgments and appeals." In light of what you said about rights-holders' rights to challenge, is Bill C-15 going to do the opposite of what it purports? Is it going to result in more costly and lengthy legislation rather than lessen the lawsuits Indigenous peoples must engage in?

Mr. Saganash: As I said earlier, the clarity of the U.N. Declaration of the Rights of Indigenous Peoples should allow us to avoid lengthy and costly court battles in the future, if the rights of Indigenous peoples under the UN declaration are upheld and respected by governments. Don't forget that even when we had clear rights expressed in treaties or in laws, governments have always tried to avoid them or go around them.

L'une des plus récentes décisions de la Cour suprême du Canada a franchi une étape très importante pour aller au-delà de l'obligation de consulter et se rapprocher du consentement libre, préalable et éclairé dans l'arrêt *Tsilhqot'in* rendu il y a quelques années. Dans un passage particulier de la décision, la Cour suprême disait au gouvernement que, peu importe s'il y avait ou non une déclaration de titre, que le titre ait été établi ou non, il fallait obtenir le consentement des peuples autochtones touchés. Ce n'était pas l'élément clé du raisonnement de la cour, mais je pense que les juges connaissaient très bien les circonstances et le contexte dans lesquels ils ont rédigé ce passage. Cela a représenté une évolution intéressante du point de vue juridique.

Il y a des similitudes importantes, mais la notion de consentement libre, préalable et éclairé a une portée plus vaste et, étant donné la façon dont elle a été comprise à l'échelle internationale, son utilisation ne repose pas nécessairement sur une déclaration de titre foncier. Pour ce qui est du processus de consentement libre, préalable et éclairé, il est très semblable à celui de l'obligation de consulter. Je dirais qu'il le renforce d'une manière qui protège mieux les droits des peuples autochtones, conformément au but visé par la déclaration et aux droits des peuples autochtones à l'autodétermination.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pouvez-vous préciser, alors? J'ai entendu des gens de l'industrie dire qu'ils craignent que les Autochtones au Canada se mettent à invoquer le consentement libre, préalable et éclairé à tout propos et que quelqu'un au Québec, par exemple, puisse s'opposer à un projet sur la côte Ouest.

Le président : Je suis désolé, votre temps est écoulé.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci.

Le sénateur Patterson : Monsieur Saganash, vous avez dit que les titulaires de droits ont le droit de contester le projet de loi lorsqu'ils se sentent dans l'obligation de le faire. Selon un éditorial publié récemment dans le *Globe and Mail*, soit le 24 mai, le projet de loi C-15 « sera un énorme projet de création d'emplois pour les avocats et suscitera une série de poursuites, de jugements et d'appels ». À la lumière de ce que vous avez dit au sujet du droit de contestation des ayants droit, le projet de loi C-15 va-t-il produire des résultats contraires à ce qui est visé? Va-t-il entraîner des procédures plus coûteuses et plus longues plutôt que de réduire le nombre de poursuites que doivent entreprendre les peuples autochtones?

M. Saganash : Comme je l'ai dit plus tôt, la clarté de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones devrait nous permettre d'éviter de longues et coûteuses batailles judiciaires à l'avenir, si les droits des peuples autochtones en vertu de la déclaration sont maintenus et respectés par les gouvernements. N'oubliez pas que, même lorsque nous avons des droits clairs exprimés dans les traités ou les lois, les gouvernements ont toujours essayé de les éviter ou de les contourner.

In 1990, in the *Sparrow* decision, the Supreme Court was compelled to mention that although Cree rights were protected by a constitutional document, Hydro Quebec and the Quebec government decided to go ahead and build the James Bay project. That has been the Crown behaviour. And I've been in this business, as you know, Dennis, for 40 years. That's what I have been observing over the last 40 years.

I'll give you a very clear example. Under the James Bay Treaty, chapter 28, there is a provision that talks about both governments on an equal basis having the obligation to build community centres in every Cree village. It's as clear as I've just expressed it. For 30 years, the Quebec government and the federal government avoided implementing that provision under the pretext that there was no definition of a "community centre" under the James Bay and Northern Quebec Agreement. It's called "bad faith," and that has been going on for far too long.

I think the UN declaration will be helpful in getting us to avoid court cases in the future if these inherent rights are upheld and respected by governments, both federally and provincially.

Senator Coyle: I'm going to go back to the question I believe Senator LaBoucane-Benson was about to ask Dr. Barelli. I wanted to hear the answer. I believe the question was about FPIC. Whose consent does the government have to get for a project? Is it those people in the immediate territory, those most affected, those with the territorial rights, or can any Indigenous nation intervene in any project?

Dr. Barelli: Thank you for the question, senator.

If we limit the scenario to development projects, then the Indigenous communities that would need to be consulted are those affected by the project itself.

In terms of who can or should give consent, then, of course, this is an important issue that needs to be approached carefully. There is a clear principle established in international human rights law whereby traditional forms of representation should be respected, and therefore this is something important the government must take into account. When the consultation moment approaches, then the government should try to understand how the community concerned makes decisions. It is not so much who is the representative, but how the community makes decisions.

To an extent, FPIC will require Indigenous communities themselves to organize, step up and take responsibility in order

En 1990, dans l'arrêt *Sparrow*, la Cour suprême a été obligée de mentionner que même si les droits des Cris étaient protégés par un document constitutionnel, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont décidé d'aller de l'avant et de construire le projet de la baie James. C'est le comportement de la Couronne. Comme vous le savez, sénateur Patterson, je travaille dans ce domaine depuis 40 ans. C'est ce que j'observe depuis 40 ans.

Je vais vous donner un exemple très clair. En vertu du chapitre 28 du Traité de la baie James, les deux gouvernements ont l'obligation de construire des centres communautaires dans chaque village cri. C'est aussi clair que cela. Pendant 30 ans, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont évité d'appliquer cette disposition sous prétexte qu'il n'y avait pas de définition de « centre communautaire » dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. C'est ce que l'on appelle de la mauvaise foi, et cela dure depuis beaucoup trop longtemps.

Je pense que la déclaration des Nations unies nous aidera à éviter des poursuites judiciaires à l'avenir si ces droits inhérents sont respectés par les gouvernements, tant fédéral que provinciaux.

La sénatrice Coyle : Je vais revenir à la question que la sénatrice LaBoucane-Benson s'appropriait à poser à M. Barelli. J'aimerais entendre la réponse. Je crois que la question portait sur le consentement libre, préalable et éclairé. De qui le gouvernement doit-il obtenir un consentement pour un projet? Est-ce que ce sont les gens du territoire immédiat, ceux qui sont le plus touchés, ceux qui ont des droits territoriaux, ou est-ce que n'importe quelle nation autochtone peut intervenir dans un projet?

M. Barelli : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

Si nous nous limitons aux projets de développement, les communautés autochtones à consulter sont celles qui sont touchées par les projets.

Quant à savoir qui peut ou devrait donner son consentement, il s'agit bien sûr d'une question importante à aborder avec précaution. Un principe clair du droit international des droits de la personne veut que les formes traditionnelles de représentation soient respectées. Le gouvernement doit tenir compte de ce facteur important. À l'approche des consultations, il devrait essayer de comprendre comment la collectivité concernée prend ses décisions. Il ne s'agit pas tant de savoir qui est le représentant que de comprendre comment la collectivité prend ses décisions.

Dans une certaine mesure, le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause obligera les collectivités

to provide a firm answer as to how we are going to make a decision as an affected community. That decision will have to be respected by the government.

Senator Coyle: Very helpful. Thank you.

Senator Tannas: Mr. Saganash, Minister Lametti did commit that in the action plan there would be work around defining FPIC. Do you support the government actually trying, in consultation — because they've already said they're going to consult — to bring some tightness of definition to FPIC? If you're armed with the *Webster's Dictionary*, you know that consent has a definition that is not what has been described here, and there are people that get hung up over that. Is there work that could be done in the two-year time frame to define FPIC better?

Mr. Saganash: Thank you for that important question.

First of all, I would like to refer the committee to the 2018 study done by the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples at the UN. I think it's important to look at that and see how the process unfolds.

On a case-by-case basis, you cannot define FPIC, because FPIC will play out very differently in the James Bay territory where I'm from. We're under a very particular constitutional regime called the James Bay and Northern Quebec Agreement. FPIC will function differently for Indigenous peoples in an area that is an unsundered, unceded territory. It depends upon the law, the facts and the circumstances of the given situation. That's how it will work out in the future. That's why it's dangerous to define the process.

The Chair: Thank you, colleagues. I wish to thank our witnesses for meeting with us today. Thank you, Dr. Barelli, Dr. Newman and Mr. Saganash.

I would like to advise the senators that Senator Cotter will be replacing Senator Pate for this portion of the meeting.

I would like to welcome our next panel of witnesses, Regional Chief Terry Teegee from the First Nations Leadership Council of British Columbia; Mark Podlasly from the First Nations Major Projects Coalition; and Stephen Buffalo from the Indian Resource Council of Canada.

Regional Chief Teegee, Mr. Podlasly and Mr. Buffalo will each provide opening remarks of approximately six minutes. This will be followed by a question-and-answer session with senators for three minutes per senator. The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson, and the second by the critic, Senator Patterson.

autochtones elles-mêmes à s'organiser, à s'affirmer et à assumer leurs responsabilités afin de pouvoir dire avec fermeté comment se prennent leurs décisions. Le gouvernement devra respecter ce choix.

La sénatrice Coyle : Très utile. Merci.

Le sénateur Tannas : Monsieur Saganash, le ministre Lametti s'est engagé à faire figurer dans le plan d'action l'élaboration d'une définition du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement essaie, dans le cadre de consultations — puisqu'il a déjà dit qu'il allait mener des consultations —, de resserrer la définition du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause? Si vous consultez le *Webster's*, vous savez que le consentement reçoit une définition différente de celle qui est décrite ici, et certains tiquent là-dessus. En deux ans, pourrait-on parvenir à une définition de cette notion?

M. Saganash : Je vous remercie de cette importante question.

Tout d'abord, je renvoie le comité à l'étude menée en 2018 par le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones à l'ONU. Il est important de s'y reporter et de voir comment le processus se déroule.

Il faut du cas par cas. On ne peut pas définir ce consentement, parce qu'il se concrétise très différemment selon les endroits. Par exemple, le territoire de la baie James, d'où je viens, a un régime constitutionnel très particulier, la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause voudra dire autre chose pour les peuples autochtones de régions en territoire non cédé. Cela dépend du droit, des faits et des circonstances. C'est ainsi que les choses se passeront à l'avenir. C'est pourquoi il est dangereux de définir le processus.

Le président : Merci, chers collègues. Je remercie les témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Merci, messieurs Barelli, Newman et Saganash.

J'informe les sénateurs que le sénateur Cotter remplacera la sénatrice Pate pendant cette partie de la séance.

Je souhaite la bienvenue au prochain groupe de témoins : le chef régional Terry Teegee, du Conseil des leaders des Premières Nations de la Colombie-Britannique, Mark Podlasly, de la Coalition de grands projets des Premières Nations, et Stephen Buffalo, du Conseil des ressources indiennes du Canada.

Le chef régional Teegee, M. Podlasly et M. Buffalo feront chacun un exposé d'environ six minutes. Il y aura ensuite une période de questions de trois minutes par sénateur. La première question sera posée par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson, et la deuxième, par le porte-parole de son parti, le sénateur Patterson.

If senators have a question, they're asked to use the raise hand feature to signal this to the clerk. They will be acknowledged in the Zoom chat. Please note that committee members will be given priority. Any written follow up to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

Committee staff will advise me via text when there are 10 seconds remaining for both the witnesses' introductory remarks and the question-and-answer time. I will do a 10-second visual countdown using my hands and, when I reach zero, I will let you know the time has expired.

I would like to turn to Regional Chief Terry Teegee for his opening remarks.

Terry Teegee, Regional Chief, First Nations Leadership Council of British Columbia: Thank you, *mahsi'cho*.

[*Indigenous language spoken*] Chiefs, hereditary chiefs, senators, witnesses, guests and presenters.

First of all, I want to acknowledge the territory that I'm calling from, the unceded, unsundered, continually occupied territory of the Dakelh people in Lheidli T'enneh near Prince George. I am Terry Teegee, and I am the regional chief of the British Columbia Assembly of First Nations presenting on behalf of the B.C. First Nations Leadership Council, which is comprised of the B.C. Assembly of First Nations, the Union of B.C. Indian Chiefs and the First Nations Summit.

First of all, I want to take pause to acknowledge what was discovered yesterday in British Columbia in the Tk'emlúps te Secwépemc First Nation in the Kamloops area where there was a discovery of 215 graves near the Kamloops Indian Residential School. The heart-wrenching discovery of these 215 graves demonstrates that the Crown and the government had imposed on Indigenous people the genocidal policies of the Indian residential schools which has had dire consequences on Indigenous people. Certainly, over the last 152 years, Canada has had blood on its hands in the treatment of Indigenous Peoples. That said, it demonstrates why we need to change the narrative and uphold the human rights of our Indigenous Peoples. Bill C-15 does that in terms of recognizing our Indigenous rights, our inherent rights and our human rights.

Thank you to the committee for an invitation to offer some brief remarks. I am honoured to speak on the topic of the federal legislation to implement the United Nations Declaration known as DRIPA here in British Columbia. We have an act that has been passed, and I speak in support of Bill C-15 as amended.

Si les sénateurs ont une question à poser, ils sont priés d'utiliser la fonction « lever la main » pour le signaler à la greffière. Il en sera tenu compte dans le clavardage Zoom. Veuillez noter que les membres du comité auront la priorité. Tout suivi écrit aux questions verbales doit être communiqué à la greffière du comité au plus tard le 30 mai 2021.

Le personnel du comité m'informerait par message texte lorsqu'il restera 10 secondes à l'exposé liminaire des témoins et au temps de parole pendant les questions. Je ferai un compte à rebours visuel de 10 secondes avec les mains et, lorsque j'aurai atteint zéro, je vous ferai savoir que le temps est écoulé.

Je vais maintenant donner la parole au chef régional Terry Teegee pour sa déclaration liminaire.

Terry Teegee, chef régional, Conseil des leaders des Premières Nations de la Colombie-Britannique : Merci, *Mahsi'cho*.

[*Mots prononcés dans une langue autochtone*] Salutations aux chefs, chefs héréditaires, sénateurs, témoins, invités et présentateurs.

Tout d'abord, je tiens à souligner que je me trouve dans le territoire non cédé et occupé sans interruption du peuple Dakelh à Lheidli T'enneh, près de Prince George. Je m'appelle Terry Teegee et je suis le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Je m'exprimerai au nom du Conseil des leaders des Premières Nations de la Colombie-Britannique, qui regroupe l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, l'Union of B.C. Indian Chiefs et le Sommet des Premières Nations.

Tout d'abord, je tiens à dire un mot de la triste découverte qui a été faite en Colombie-Britannique hier. Sur les terres de la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc, dans la région de Kamloops, ce sont les restes de 215 enfants qui ont été découverts près du pensionnat indien de Kamloops. Cette découverte bouleversante montre que la Couronne et le gouvernement ont imposé aux peuples autochtones la politique génocidaire des pensionnats indiens, qui ont eu pour eux des conséquences désastreuses. Chose certaine, le Canada a du sang sur les mains à cause du traitement qu'il a infligé aux peuples autochtones au cours des 152 dernières années. Cela dit, cette découverte montre aussi pourquoi un changement de discours s'impose et pourquoi il faut respecter les droits fondamentaux des peuples autochtones. Le projet de loi C-15 reconnaît nos droits autochtones, nos droits inhérents et nos droits fondamentaux.

Je remercie le comité de m'avoir invité à présenter quelques brèves observations. C'est un honneur pour moi de parler de la loi fédérale de mise en œuvre de la déclaration des Nations unies. Une loi similaire en Colombie-Britannique est désignée par son acronyme anglais DRIPA. Une loi donc adoptée au niveau provincial, et j'appuie le projet de loi C-15 modifié.

We respectfully urge you to expeditiously advance the work of reviewing Bill C-15. In our view, the period of review should conclude. All ideas have been extensively explored and debated, and the bill should be recommended to be passed. The bill was approved by the House of Commons at the committee stage. Our collective focus needs to shift to implementing the United Nations Declaration through an action plan and other steps. We accept that the text of Bill C-15 is not perfect. Rather, it is an opportunity for our governments to implement the Declaration. This bill is a stepping stone toward our mutual reconciliation. This centimetre of progress will be followed by kilometres in future generations.

B.C. First Nations will continue to engage in the years ahead to implement UNDRIP. In the best and most effective ways possible, we will work together to ensure the Government of Canada and Parliament are doing the necessary work to uphold our Indigenous human rights, which are affirmed in UNDRIP and alive within our laws, policies and practices. There will be many more discussions and debates, but we must shift from debate to implementation. Fourteen years have passed since the UN General Assembly passed the declaration — already far too much delay. We now fully expect a time of progress.

On November 28, 2019, the Declaration of the Rights of Indigenous Peoples Act, or DRIPA as it is known in British Columbia, was passed by the legislature unanimously. We made the shift to passage and implementation and action planning. The real hard work is under way in B.C. It is not easy work, but it is necessary. The promises that have improved the lives through implementation make the sacrifices worth it. We need to have harmony and consistency with Canada, as well as a clear set of commitments by both provincial and federal Crown in relation to Indigenous Peoples and our human rights.

As members of this committee know well, disputes between levels of government are often a barrier to making progress. Bill C-15 must be passed so that this will not be the case with the human rights of Indigenous Peoples. All levels of government, Parliament and legislative assemblies need to move forward.

DRIPA was widely supported by B.C. First Nations here in British Columbia. It represents a sea change from the B.C. Crown's denial of our title and rights. British Columbia now affirms our existence as distinct peoples in acceptance of the Truth and Reconciliation Call to Action, Call number 43, to adopt and implement the declaration as a framework for reconciliation. This work is especially urgent —

Nous vous exhortons respectueusement à faire avancer rapidement l'étude du projet de loi C-15. À notre avis, il est temps que cette étude arrive à son terme. Toutes les idées ont été étudiées et débattues en profondeur, et il faudrait recommander l'adoption du projet de loi. Celui-ci a été approuvé par la Chambre des communes à l'étape de l'étude en comité. Notre objectif collectif doit désormais être la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies au moyen d'un plan d'action et d'autres mesures. Il est vrai que le texte du projet de loi C-15 n'est pas parfait. Il s'agit plutôt d'une occasion pour les gouvernements de mettre en œuvre la déclaration. C'est un pas vers notre réconciliation mutuelle. Ce centimètre de progrès sera suivi des kilomètres que franchiront les générations futures.

Au cours des années à venir, les Premières Nations de la Colombie-Britannique continueront de participer à la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies. Le mieux possible et avec le maximum d'efficacité, nous travaillerons ensemble pour veiller à ce que le gouvernement du Canada et le Parlement fassent le nécessaire pour faire respecter les droits fondamentaux des Autochtones, qui sont affirmés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et qui sont présents dans nos lois, nos politiques et nos pratiques. Il y aura encore bien des discussions et des débats, mais il faut passer de la parole à la mise en œuvre. Quatorze années ont passé depuis que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la déclaration, ce qui est déjà beaucoup trop long. Nous nous attendons maintenant à des progrès.

Le 28 novembre 2019, la Declaration of the Rights of Indigenous Peoples Act, ou DRIPA, comme on dit en Colombie-Britannique, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative. Nous sommes passés à l'adoption, à la mise en œuvre et à la planification des mesures. Le vrai travail a commencé en Colombie-Britannique. Ce n'est pas facile, mais c'est nécessaire. Les promesses dont la mise en œuvre a amélioré la vie des gens valent la peine. Nous avons besoin d'harmonie et de cohérence avec le Canada, ainsi que d'un ensemble clair d'engagements de la Couronne provinciale et fédérale à l'égard des peuples autochtones et de leurs droits fondamentaux.

Comme les membres du comité le savent pertinemment, les différends entre les ordres de gouvernement font souvent obstacle au progrès. Le projet de loi C-15 doit être adopté pour que ce ne soit pas le cas pour les droits fondamentaux des peuples autochtones. Tous les ordres de gouvernement, le Parlement et les assemblées législatives doivent aller de l'avant.

Les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont largement appuyé la loi britanno-colombienne. Elle constitue un changement radical par rapport au refus de la Couronne de la Colombie-Britannique de reconnaître notre titre et nos droits. La province affirme maintenant notre existence comme peuples distincts en acceptant l'appel à l'action 43 de la Commission de vérité et réconciliation, qui porte sur l'adoption et la mise en

The Chair: I'm sorry to interrupt you, regional chief, but your time has expired.

Mark Podlasly, Director of Economic Policy and Initiatives, First Nations Major Projects Coalition: Thank you for the invitation to speak today.

My name is Mark Podlasly, and I'm a member of the Nlaka'pamux First Nation in southern British Columbia. I'm speaking to you from the Coast Salish territory in southwest British Columbia. I'm the Director of economic policy at the First Nations Major Projects Coalition, a national Indigenous collective of 71 nations working to ensure that First Nations receive a fair share of benefits from projects on our territories through the ownership of equity and proposed nationally important pipelines, electric infrastructure, transportation routes and other revenue-producing initiatives.

I'm here today to speak on behalf of our members in support of Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. For our members, UNDRIP already frames how we see development and our ability to direct decisions that are supportive of our interests. The declaration focuses Indigenous attention on how First Nations-supported development can enable self-determination as described in UNDRIP Article 3.

However, it is Article 4 that, in the opinion of the coalition, will be key to successfully implementing UNDRIP in Canada. Article 4 states that Indigenous peoples, in exercising their right to self-determination, have the right to autonomy or self-government in matters relating to their internal or local affairs, as well as ways and means of financing their autonomous functions.

This financing, or fiscal component, is key to ensuring that First Nations have the means to pursue UNDRIP-themed self-determination. No government, Indigenous or not, is truly self-determining if it is reliant on an external government for financial viability. It is impossible for a government to function at any level without a source of revenue to pay for its operation. This is why our members see revenues from Indigenous-owned equity in major projects as providing the financial means for First Nations to implement UNDRIP's self-determination. Without it, UNDRIP implementation will be impossible.

œuvre de la déclaration pour assurer la réconciliation. Ce travail est particulièrement urgent...

Le président : Je suis désolé de vous interrompre, chef régional, mais votre temps de parole est écoulé.

Mark Podlasly, directeur de la politique et des initiatives économiques, Coalition de grands projets des Premières Nations : Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole.

Je m'appelle Mark Podlasly et je suis membre de la Première Nation Nlaka'pamux, dans le Sud de la Colombie-Britannique. Je vous parle depuis le territoire des Salish du Sud-Ouest de la Colombie-Britannique. Je suis directeur de la politique économique à la Coalition de grands projets des Premières Nations, un collectif autochtone national regroupant 71 Premières Nations qui veille à ce que les Premières Nations reçoivent une juste part des avantages découlant des projets réalisés sur leurs territoires grâce à une participation au capital de pipelines d'importance nationale, de l'infrastructure électrique, de routes et d'autres initiatives lucratives.

Je comparais pour appuyer, au nom de nos membres, le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Pour nos membres, cette déclaration définit déjà la façon dont nous envisageons le développement et notre capacité de peser sur des décisions qui vont dans le sens de nos intérêts. Elle attire l'attention des Autochtones sur la façon dont le développement appuyé par les Premières Nations peut rendre l'autodétermination possible, comme le décrit son article 3.

Cependant, c'est l'article 4 qui, de l'avis de la coalition, sera la clé d'une mise en œuvre réussie de la déclaration au Canada. En effet, l'article 4 dispose que les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

Ce financement, ou ce volet financier, est essentiel si nous voulons que les Premières Nations aient les moyens d'affirmer leur autodétermination sous le thème de la déclaration de l'ONU. Aucun gouvernement, autochtone ou non, n'est vraiment autonome s'il dépend d'un gouvernement qui lui est extérieur pour assurer sa viabilité financière. Il est impossible à quelque gouvernement de fonctionner à quelque niveau s'il n'a aucune source de revenus pour financer son activité. Voilà pourquoi nos membres estiment que les revenus tirés de la participation des Autochtones au capital des grands projets peuvent apporter aux Premières Nations les moyens financiers d'instaurer l'autodétermination dont il est question dans la déclaration de l'ONU. Sans ces revenus, l'application de la déclaration relève de l'impossibilité.

While many Indigenous communities in Canada may desire to own revenue-producing equity and projects within their territories, the current financing requirements of First Nations equity participation are prohibitive. This is because the majority of Indigenous communities in this country lack the financial means to access the money that capital markets require to secure equity-style loans at competitive rates.

The coalition has first-hand experience with the challenges Indigenous communities face in seeking competitively priced capital. In one case, the coalition reached out to the financial market on behalf of our members who were attempting to acquire equity in a natural gas pipeline. The coalition contacted 70 institutional investors, and only a handful were prepared to offer competitively priced capital to the First Nations. However, because the First Nations technically don't own assets — they are owned by the Crown for our use — the interest rates offered on the equity capital were at rates between 12 to 15%, when the return on investment of the asset was only 8 to 10%. In this scenario, our members had to abandon their attempts to acquire ownership in the pipeline crossing their territories. This resulted in a potential revenue loss of over \$200 million that the communities could have used for self-determination purposes over the pipeline life cycle. This is only one example of how access to capital could have resulted in equity-produced long-term own source revenues for the First Nations to produce UNDRIP-themed self-determination.

Equity involvement in projects, in effect, co-ownership, represents the truest form of consent. A project with Indigenous co-owners ensures First Nations communities are directly involved in the management of the project. Equity participation gives tangible expression to the principle of free, prior and informed consent, as articulated by UNDRIP Article 32, as well as the previously mentioned Article 4.

For greater Canadian society, equity partnerships with Indigenous communities reduce investment risks for investors and can result in the achievement of stronger environmental, social and government sustainability project ratings. This is a key consideration as project proponents and the financial sector look to attract global capital to Canadian projects.

Ultimately, equity participation by Indigenous communities in major projects is a gateway to the mainstream inclusion of Indigenous people in the economy and will have positive social

Bien que de nombreuses collectivités autochtones au Canada puissent souhaiter détenir une participation au capital qui leur rapporte des revenus et accéder à la propriété de projets lucratifs sur leur territoire, les exigences actuelles en matière de financement de la participation des Premières Nations au capital sont prohibitives, ce qui tient au fait que la majorité des collectivités n'ont pas les moyens financiers de mobiliser l'argent que les marchés financiers exigent pour consentir à des taux concurrentiels des prêts garantis par une participation au capital.

La coalition a une expérience directe des difficultés auxquelles se heurtent les communautés autochtones lorsqu'elles cherchent du capital à des prix concurrentiels. Dans un cas, la coalition s'est adressée au marché financier au nom de ses membres qui tentaient de prendre une participation au capital d'un gazoduc. Elle a communiqué avec 70 investisseurs institutionnels, et seule une poignée d'entre eux étaient prêts à avancer des fonds à des prix concurrentiels aux Premières Nations. Comme celles-ci ne possèdent pas d'actifs, à strictement parler — ils appartiennent à la Couronne, qui les met à leur disposition —, les taux d'intérêt offerts pour le capital-actions se situaient entre 12 et 15 %, alors que le rendement du capital investi n'était que de 8 à 10 %. Dans ces conditions, nos membres ont dû renoncer à acquérir une participation dans le pipeline qui traversait leur territoire. Résultat? La perte de revenus possibles de plus de 200 millions de dollars sur la durée de vie du pipeline, montant que les collectivités auraient pu utiliser pour assurer leur autodétermination. Voilà un exemple parmi bien d'autres qui montre que l'accès à des capitaux pour s'assurer une source de revenus à long terme grâce à une participation au capital. Les Premières Nations auraient pu utiliser ces revenus pour parvenir à l'autodétermination envisagée dans la déclaration de l'ONU.

La participation au capital des projets — en fait, la copropriété — représente la forme la plus authentique de consentement. Un projet réalisé avec des copropriétaires autochtones garantit que les collectivités des Premières Nations participent directement à la gestion du projet. La participation au capital donne une expression tangible au principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, énoncé à l'article 32 de la déclaration, ainsi qu'à l'article 4 déjà évoqué.

Pour l'ensemble de la société canadienne, les partenariats avec participation au capital par les collectivités autochtones atténuent les risques pour les investisseurs et peuvent se traduire par une meilleure évaluation de la pérennité des projets des points de vue environnemental, social et gouvernemental. Il s'agit d'un facteur clé, car les promoteurs de projets et le secteur financier cherchent à attirer des capitaux étrangers pour les projets canadiens.

En fin de compte, la participation des collectivités autochtones au capital des grands projets est une porte d'entrée dans l'économie majoritaire pour les peuples autochtones et aura

impacts as the secure revenue streams realized by the First Nations raise the standard of living for Indigenous people.

It is in Canada's economic and social interest to establish financing supports that enable Indigenous communities to become equity owners in major projects. These financing supports can be in the form of loan guarantees or lower interest equity-style loans. The coalition believes the Canada Infrastructure Bank could play a valuable role in servicing these needs. CIB support for Indigenous equity investment could be acted upon quickly and would not require legislative change or significant regulatory approval. These and other options were outlined in a recent paper commissioned by the coalition entitled: *Improving Access to Capital for Indigenous Groups to Purchase Equity Stakes in Major Resource Projects*.

The advice I wish to provide the committee today is that the key to making UNDRIP work for the benefit of all Canadians is to start with Article 4, which is about ways and means of financing Indigenous self-determination. How this is implemented will determine if the promise of UNDRIP and Bill C-15 will be fulfilled.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Podlasly.

Stephen Buffalo, President and Chief Executive Officer, Indian Resource Council of Canada: Thank you, chair, senators and committee members, for the opportunity to speak today.

My name is Stephen Buffalo, and I'm from the Samson Cree Nation, Maskwacis. I am the President and CEO of the Indian Resource Council of Canada. Our organization represents over 130 First Nations across Canada who produce or have a direct interest in the oil and gas industry. Our mandate is to advocate for federal policies that will improve and increase economic development to rise out of poverty and create wealth for the needs of our people in future generations.

The members of the Indian Resource Council, like all First Nations, obviously find a lot to like in the UNDRIP, which we support without question. You cannot deny the dysfunction and trauma that our people on our own traditional territories have been through throughout history. There is a lot of ugly history implemented by the government and probably what is documented was created.

Within our communities, the majority of the members support our involvement in the oil and gas industry — not all, but most. That's because the revenues generated from the sector have been

des répercussions sociales positives à mesure que les sources de revenus sûres obtenues par les Premières Nations rehausseront le niveau de vie des Autochtones.

Il est dans l'intérêt économique et social du Canada d'établir des mesures de soutien financier qui permettent aux collectivités autochtones de participer au capital de grands projets. Ces soutiens peuvent prendre la forme de garanties de prêts ou de prêts à faible taux d'intérêt. La coalition croit que la Banque de l'infrastructure du Canada pourrait jouer un rôle utile pour répondre à ces besoins. Le soutien de la BIC à l'investissement autochtone dans des actions pourrait se concrétiser rapidement et ne nécessiterait pas de modification législative ni d'approbation réglementaire importante. Ces options et d'autres ont été décrites dans un document récent commandé par la coalition, *Improving Access to Capital for Indigenous Groups to Purchase Equity Stakes in Major Resource Projects*.

Le conseil que je souhaite donner au comité aujourd'hui, c'est que la clé, si nous voulons que la déclaration de l'ONU serve l'intérêt de tous les Canadiens, est de commencer par l'article 4, qui porte sur les moyens de financer l'autodétermination des Autochtones. Des modalités de mise en œuvre dépend du sort de la promesse faite dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le projet de loi C-15.

Merci.

Le président : Merci, monsieur Podlasly.

Stephen Buffalo, président et chef de la direction, Conseil des ressources indiennes du Canada : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs membres du comité, de me donner l'occasion de prendre la parole.

Je m'appelle Stephen Buffalo et je suis de la nation crie de Samson, à Maskwacis. Je suis président et chef de la direction du Conseil des ressources indiennes du Canada. Cette organisation représente plus de 130 Premières Nations du Canada qui produisent du pétrole ou du gaz ou ont un intérêt direct dans ce secteur. Son mandat est de promouvoir des politiques fédérales qui amélioreront et accroîtront le développement économique afin que les Autochtones échappent à la pauvreté et créent de la richesse pour répondre aux besoins des générations futures.

Les membres du Conseil des ressources indiennes, comme toutes les Premières Nations, aiment évidemment bien des choses dans la déclaration des Nations unies, qu'ils appuient sans réserve. Impossible de nier les dysfonctionnements et traumatismes dont est jalonnée l'histoire de nos peuples sur leurs territoires traditionnels. Bien des choses répugnantes sont le fait du gouvernement, et il est probable que ce qui est documenté correspond à la réalité.

Dans nos collectivités, la majorité des membres appuient notre participation à l'industrie pétrolière et gazière — pas tous, mais la plupart. C'est que les revenus de ce secteur ont été essentiels

essential to the well-being of our people for things like elder services, housing, cultural programs, recreation centres for the youth and other programs and services that are chronically underfunded by the federal government or not funded at all. They provide some autonomy in spending that we do not have with federal funding. The revenues allow us to exercise our self-determination.

It has been all across the news and social media. First Nations deal with social problems on a daily basis. However, we cannot address these issues of the opioid crisis, missing and murdered Indigenous women, housing issues and clean water without a healthy economy.

Canada is rich with an abundance of natural resources, and with today's modern approach, industry is now implementing environmental social governance, ESG, which is a good start to reconciliation. This has opened the door to First Nations' owning assets with major revenue streams. Resource revenue sharing is the key to success not only for First Nations but also for provinces, the federal government and industry.

Our nations all cannot hit the geographic lottery with location. First Nations all cannot have casinos. We all can't have special investments such as tobacco ventures. But with the natural resources in the ground, which under treaty we did not give up, there is a better future for all.

I'm saying with partnerships, investment with industry, be it oil and gas development and pipeline infrastructure equity ownership, the opportunities can be very beneficial to affected communities. First Nations have worked hard through the years to finally have this opportunity to work toward sovereignty.

Let me share with you my biggest concern about Bill C-15. The legislation says that Indigenous people need to provide consent for a project to go forward, but it doesn't say who can provide or deny consent and how they can demonstrate it.

If you're saying consent is provided by chief and council through a band council resolution or a referendum, then that's one thing. But if you're saying a small group of Indigenous activists who declare that their consent is required and they have a right to blockade any project they do not like, or just get standing in court to contest it, then I think that's a recipe for disaster. I think it would be better if we can define free, prior

au bien-être de nos gens : services aux aînés, logement, programmes culturels, centres de loisirs pour les jeunes, divers programmes et services non financés ou sous-financés de façon chronique par le gouvernement fédéral. Ces revenus nous donnent en matière de dépenses une certaine autonomie que nous n'avons pas si nous devons nous contenter des fonds fédéraux. Ils nous permettent d'exercer notre autodétermination.

Il en a été question dans toutes les émissions d'information et dans les médias sociaux : les Premières Nations sont aux prises avec des problèmes sociaux au quotidien. Mais nous ne pouvons pas nous attaquer aux problèmes de la crise des opioïdes et des femmes autochtones disparues ou assassinées, aux problèmes de logement et d'eau potable sans une économie saine.

Le Canada regorge de ressources naturelles, et grâce à l'approche moderne, l'industrie applique maintenant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou ESG. C'est un bon point de départ pour la réconciliation. Cela a permis aux Premières Nations d'acquérir des biens qui sont d'importantes sources de revenus. Le partage des revenus tirés des ressources est la clé du succès non seulement pour les Premières Nations, mais aussi pour les provinces, le gouvernement fédéral et l'industrie.

Nos nations ne peuvent pas toutes être avantagées par la géographie. Elles ne peuvent pas toutes avoir des casinos. Nous ne pouvons pas tous avoir des investissements spéciaux comme dans le tabac. Mais avec les ressources naturelles du sol, auxquelles nous n'avons pas renoncé par traité, il y a un meilleur avenir pour tous.

Ce que je dis, c'est qu'avec des partenariats, des investissements avec l'industrie, qu'il s'agisse de l'exploitation pétrolière et gazière ou de la propriété de l'infrastructure des pipelines, les possibilités peuvent être très avantageuses pour les collectivités en cause. Les Premières Nations ont travaillé fort au fil des ans pour avoir enfin l'occasion d'affirmer leur souveraineté.

Permettez-moi de vous faire part de ma plus grande préoccupation au sujet du projet de loi C-15. La loi dit que les peuples autochtones doivent donner leur consentement pour qu'un projet aille de l'avant, mais elle ne dit pas qui peut donner ou refuser ce consentement et comment ils peuvent le faire savoir.

Si vous dites que le consentement est donné par le chef et le conseil au moyen d'une résolution du conseil de bande ou d'un référendum, c'est une chose. Mais si vous dites qu'un petit groupe de militants autochtones qui déclarent que leur consentement est requis et qu'ils ont le droit de bloquer tout projet qui ne leur plaît pas, ou simplement de se présenter devant les tribunaux pour le contester, alors je pense que nous courons

and informed consent in the legislation and determine who can represent and make decisions on behalf of Indigenous people for the purpose of project approvals.

Better yet, this committee could engage with Indigenous communities across Canada to come to a consensus on what consent means before passing this legislation, because you know as well as I do that some people think it's a veto. If the committee doesn't think it's a veto, then it should make it clear.

Putting the declaration verbatim into federal legislation without these definitions is going to allow special-interest groups to weaponize UNDRIP. UNDRIP provided First Nations a shield that now could enable some groups who disagree to turn it into a spear against their own people. We've seen that. This isn't me being paranoid. We see it in our communities and on our projects all the time. I have even heard it from some MPs, using UNDRIP to cancel the Trans Mountain expansion, for example, even as many of our members are actively involved in negotiating to purchase it.

This document cannot take away the ability for First Nations to say "yes" to a project in their territories. Whether or not you support the oil and gas industry, it is the right of the 131 nations of the Indian Resource Council of Canada to develop their resources as they see fit.

At the end of the day, if the bill still remains vague, such as it is in its current form, I believe some judge down the line is going to decide what FPIC means in the context of resource development, but no one is going to want to invest in any major projects in our country, let alone our communities, until that day comes.

The IRC members want better protection for Indigenous rights —

The Chair: Sorry, Mr. Buffalo, but time has expired.

I would now like to open the floor for questions, beginning with the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson, followed by the critic, Senator Patterson.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you to all of the witnesses on this panel.

My question is for Regional Chief Teegee. I read your testimony in the House of Commons INAN Committee, and in it, you spoke about only seeing the benefits of passing the law in British Columbia because it brought certainty and predictability

à la catastrophe. Il serait préférable de définir dans la loi le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et de déterminer qui peut représenter les Autochtones et prendre des décisions en leur nom lorsqu'il s'agit d'approuver des projets.

Mieux encore, le comité pourrait consulter les communautés autochtones de partout au Canada pour en arriver à un consensus sur la signification du consentement avant d'adopter le projet de loi, parce que vous savez aussi bien que moi que certaines personnes pensent qu'il s'agit d'un veto. Si le comité ne croit pas qu'il s'agit d'un droit de veto, il devrait le préciser.

Si la déclaration est reprise textuellement dans la loi fédérale sans ces définitions, des groupes d'intérêts spéciaux pourront transformer cette déclaration en arme. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a fourni aux Premières Nations une protection que des groupes dissidents pourraient retourner comme une arme contre les leurs. Cela s'est vu. Je ne suis pas paranoïaque. Ce genre de chose arrive tout le temps dans nos collectivités, dans nos projets. C'est un discours que tiennent même certains députés qui invoquent la déclaration de l'ONU pour faire avorter l'expansion du pipeline Trans Mountain, par exemple, au moment même où un grand nombre de nos membres participent activement à des négociations en vue de l'acheter.

Ce document ne peut pas empêcher les Premières Nations d'accepter un projet sur leur territoire. Que vous appuyiez ou non l'industrie pétrolière et gazière, les 131 nations du Conseil des ressources indiennes du Canada ont le droit d'exploiter leurs ressources comme bon leur semble.

Au bout du compte, si le projet de loi demeure vague, comme il l'est dans sa forme actuelle, un juge définira un jour la notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dans le contexte de l'exploitation des ressources, mais d'ici là, personne ne voudra investir dans de grands projets dans notre pays, et surtout pas dans nos collectivités.

Les membres de la coalition veulent une meilleure protection des droits des Autochtones...

Le président : Désolé, monsieur Buffalo, mais votre temps de parole est écoulé.

Passons aux questions. D'abord, la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson, qui sera suivie du sénateur Patterson, porte-parole de son parti.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci à tous les témoins du groupe.

Ma question s'adresse au chef régional Teegee. J'ai lu le témoignage que vous avez livré au Comité des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Vous y avez dit qu'il n'y avait que des avantages à adopter la loi

within industry. Would you mind explaining how UNDRIP has brought predictability and certainty to industry in B.C.?

Mr. Teegee: It sets out the roles in terms of how decisions are made. As I stated at the legislature, in terms of requiring free, prior and informed consent, it creates that space where all those who are able to make those decisions come together to create that space to make decisions together. Right now, the current state of affairs is the issue of courts; it's brought into court to make those decisions.

The more that we know in terms of who makes those decisions, and also the Indigenous governing bodies, FPIC creates that space to make those decisions together, and that creates more certainty and sustainability. That's what we're seeing here in British Columbia.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much.

Senator Patterson: Thanks very much to all the witnesses.

Mr. Buffalo, it's a pleasure to see you again. I remember meeting with you several times during the last session of Parliament to discuss your concerns about Bill C-69, Bill C-48 and Bill C-262, among others. I'm sorry to hear you still have valid concerns today with Bill C-15. I imagine you might be getting tired of constantly pointing out concerns and not having them acted upon.

I would like to ask you, as a rights-holder and as an Indigenous leader, how does it make you feel to hear your concerns, as you've heard, about uncertainty characterized as fear-mongering?

Mr. Buffalo: Thank you for the question. Yes, it is good to see you again, Senator Patterson.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Buffalo: First Nations are really trying to take their stake in providing that opportunity for the communities. We all know the Indian Act does not work for us. I call it "soft communism" that our communities have to be engaged in.

The fear-mongering part is something when you want to see the activism of trying to stop the projects that are in and around our communities. When our leaders make the decision, it is in the best interests of the community to ensure the opportunity in their backyard and in their traditional territories is given to them. In some respects —

The Chair: I'm sorry, again, Mr. Buffalo, but time has expired.

en Colombie-Britannique parce qu'elle apportait certitude et prévisibilité dans l'industrie. Comment la déclaration de l'ONU a-t-elle apporté prévisibilité et certitude à l'industrie en Colombie-Britannique?

M. Teegee : Elle définit les rôles dans la prise de décisions. Comme je l'ai dit à l'Assemblée législative, elle crée un espace qui rend possible le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Tous ceux qui peuvent participer aux décisions se réunissent pour créer cet espace et prendre des décisions ensemble. En ce moment, on finit par s'en remettre aux tribunaux, qui prennent les décisions.

Plus nous savons qui prend ces décisions et plus nous connaissons les corps dirigeants autochtones, plus le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause favorise une prise de décisions commune, de sorte que les décisions sont plus assurées et tiennent mieux dans le temps. C'est ce que nous constatons en Colombie-Britannique.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup à tous les témoins.

Monsieur Buffalo, c'est un plaisir de vous revoir. Je me souviens de vous avoir rencontré à plusieurs reprises au cours de la dernière session parlementaire pour discuter de vos préoccupations au sujet des projets de loi C-69, C-48 et C-262, entre autres. Je suis désolé d'apprendre que vous avez encore des préoccupations valables aujourd'hui au sujet du projet de loi C-15. J'imagine que vous en avez peut-être assez de soulever constamment des préoccupations sans qu'on y donne suite.

En tant que titulaire de droits et dirigeant autochtone, comment vous sentez-vous lorsque, comme c'est arrivé, on qualifie de campagne de peur les préoccupations que vous exprimez au sujet du climat d'incertitude?

M. Buffalo : Je vous remercie de la question. Oui, je suis heureux de vous revoir, monsieur le sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Merci.

M. Buffalo : Les Premières Nations essaient vraiment de prendre leur place en offrant cette possibilité aux collectivités. Nous savons tous que la Loi sur les Indiens ne marche pas. Elle engage nos communautés dans ce que j'appelle un « communisme mou ».

La campagne de peur, elle est menée par des militants qui s'opposent aux projets dans nos collectivités et à proximité. Lorsque nos dirigeants prennent une décision, il est dans l'intérêt supérieur de tous de saisir les possibilités qui s'offrent à eux chez eux et dans leurs territoires traditionnels. À certains égards...

Le président : Je suis désolé, encore une fois, monsieur Buffalo, mais votre temps de parole est écoulé.

Senator Stewart Olsen: Thank you for joining our committee and presenting your points of view. It's all been very interesting.

My question is for Mr. Podlasly. Chief Sharleen Gale, who chairs the First Nations Major Projects Coalition, wrote an op-ed published in the *Hill Times* entitled "UNDRIP legislation is mostly symbolic: here's how to give it meaning." Chief Gale said that the approach the governments take to listening and acting on the needs of Indigenous communities concerning the implementation of UNDRIP will determine the success or failure of this potentially game-changing exercise. Do you think that ignoring concerns raised to us by Indigenous rights-holders, other organizations and networks would fit in with the meaningful implementation that Chief Gale called for in her piece?

Mr. Podlasly: Thank you, senator.

Let me use some of my time to ask for clarification. The question you're asking is this: Should legislators ignore Indigenous concerns as part of the implementation of UNDRIP?

Senator Stewart Olsen: No, I see what you're saying, but it's more "perhaps put less weight behind some people's protests and more weight behind people's support." We're hearing a lot of people saying they have not been heard, and it's a worrisome thing to us who have to make a decision on this bill.

Mr. Podlasly: I see.

The thing about UNDRIP is that, in its 46 clauses, if you read through it, it's quite a thin document in the scope of what it's trying to do. That's because it applies to the world. It's up to host states to negotiate or to discuss with their Indigenous populations what it will mean and how it will be implemented. The reason it was put in place as a document, as such, is because it is flexible. It allows Canada to negotiate, discuss and talk.

UNDRIP, as the regional chief pointed out, is the beginning. It will take time to flesh out what it means in this country. The passing of UNDRIP simply sets the table for further discussions in many of these areas. I think that is what Chief Sharleen Gale was getting at in that piece.

So no, I don't think anyone should be ignored in this process, but as the regional chief said, it's the centimetre leading toward the kilometre of success.

Senator Stewart Olsen: I hope that's so. Thank you.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous remercie de comparaître et de nous exposer vos points de vue. Tout cela est très intéressant.

Ma question s'adresse à M. Podlasly. La chef Sharleen Gale, qui préside la Coalition de grands projets des Premières Nations, a fait paraître un article d'opinion dans le *Hill Times* intitulé « UNDRIP legislation is mostly symbolic: here's how to give it meaning ». La chef Gale a déclaré que de l'approche adoptée par les gouvernements pour écouter les collectivités autochtones et répondre à leurs besoins concernant la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies dépendra le succès ou l'échec de cette initiative qui pourrait changer la donne. Ne pas tenir compte des préoccupations dont nous ont parlé les titulaires de droits autochtones et diverses organisations et réseaux, est-ce conciliable avec la mise en œuvre sérieuse que la chef Gale réclame dans son article?

M. Podlasly : Merci, madame la sénatrice.

Permettez-moi de prendre un peu de temps pour demander des éclaircissements. La question que vous posez est la suivante : les législateurs devraient-ils faire abstraction des préoccupations des Autochtones pour mettre en œuvre la déclaration des Nations unies?

La sénatrice Stewart Olsen : Non. Je comprends ce que vous dites, mais je me demande plutôt s'il faut accorder moins d'importance aux protestations de certains et davantage au soutien qui s'exprime dans la population. Nous entendons beaucoup de gens dire qu'ils n'ont pas été entendus, et c'est inquiétant pour nous qui devons nous prononcer sur le projet de loi.

M. Podlasly : Je vois.

Le problème de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, c'est qu'il s'agit d'un document assez mince, avec ses 46 articles, au regard de ses objectifs. C'est que le texte doit s'appliquer dans le monde entier. Il revient donc aux États de négocier ou de discuter avec leurs populations autochtones du sens à lui donner et des modalités de mise en œuvre. Si la déclaration a été adoptée, c'est parce qu'elle est souple. Elle permet au Canada de négocier et de discuter.

La déclaration n'est qu'un début, comme l'a souligné le chef régional. Il faudra du temps pour comprendre comment elle doit se traduire dans notre pays. Son adoption ouvre simplement la voie à d'autres discussions dans bon nombre de domaines. Selon moi, c'est là que la chef Sharleen Gale voulait en venir.

Donc, non, je ne pense pas qu'il faille négliger qui que ce soit dans ce processus, mais pour reprendre l'image du chef régional, c'est le centimètre qui mène à un kilomètre de réussite.

La sénatrice Stewart Olsen : J'espère que c'est bien le cas. Merci.

Senator MacDonald: My question is for Mr. Buffalo.

Stephen, it's good to see you again, my friend. We met a few times a few years ago on Bill C-48 and Bill C-69, not only in Ottawa, but I went to your backyard. It was a great visit for me; I enjoyed it very much.

I was going to ask you about issues of consent, but you gave a fairly eloquent response to it already and addressed it, so I want to ask you about your experience over the past two years, since we spoke last, with the Indian Resource Council of Canada. Are things getting better, are things getting worse or are things at a standstill? I would like to know what you've had to deal with over the last two years since these bills were passed.

Mr. Buffalo: Thank you, senator, for the question.

Again, we advocated for our position with Bill C-69 and Bill C-48, obviously the investment side and the ripple effects to the communities that are invested in this industry of oil and gas already, and then those opportunities and the policies in place to stop development and to stop the export of our natural resources to different parts of the world and the impact on the communities. You couple that with the Russian and the Saudi dispute with oil, causing the price to really hit bottom, as well as the pandemic where we are now. The communities are really suffering in this whole process.

We're trying to advocate. At least one program that is working is the site rehabilitation program on the orphaned and abandoned wells that was implemented in Alberta, but that's only a small fraction of what needs to happen here. In the sector, we see the benefit, because it's in our territory. We would like to see it move forward, but right now, it's moving at a snail's pace, which is really affecting our communities financially.

Senator MacDonald: Are there any parts of the country that the Indian Resource Council of Canada serves that are having some success as opposed to two years ago?

Mr. Buffalo: Right now, I wouldn't call it a success yet, but things are starting to come back to a certain state of getting back to "boots on the ground," so to speak. Again, some of our communities have service companies, and within the sector right now, the site rehab program on abandoned wells is starting to activate and pick up. Again, it's minuscule to the really big picture as to what can really be done.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse à M. Buffalo.

Monsieur Buffalo, je suis heureux de vous revoir, cher ami. Nous nous sommes rencontrés à quelques reprises il y a quelques années pour discuter des projets de loi C-48 et C-69, non seulement à Ottawa, mais aussi chez vous. Ce fut une excellente visite pour moi. J'ai beaucoup aimé.

J'allais vous poser des questions sur le consentement, mais vous y avez déjà répondu de façon assez éloquent et vous avez donné votre point de vue. Je vais donc m'intéresser à votre expérience des deux dernières années, depuis notre dernier entretien, au Conseil des ressources indiennes du Canada. La situation s'améliore-t-elle, empire-t-elle ou est-elle au point mort? Avec quoi avez-vous dû composer au cours des deux dernières années, depuis l'adoption de ces projets de loi?

M. Buffalo : Merci, monsieur le sénateur, de votre question.

Lors de l'étude des projets de loi C-69 et C-48, nous avons défendu notre position, évidemment, en ce qui concerne l'investissement et les retombées pour les collectivités qui ont déjà investi dans l'industrie pétrolière et gazière. Il y a aussi les possibilités offertes et les politiques en place pour mettre fin à la mise en valeur de nos ressources naturelles et à leur exportation vers différentes parties du monde, avec l'impact que cela peut avoir sur les collectivités. Il faut ajouter à ces problèmes le différend entre la Russie et l'Arabie saoudite sur le marché pétrolier, qui a provoqué l'effondrement des cours. Et il y a aussi les effets de la pandémie. Les collectivités ont vraiment été mises à mal.

Nous essayons de défendre nos intérêts. Il y a au moins un programme qui fonctionne, celui de la remise en état des sites des puits orphelins et abandonnés qui a été mis en œuvre en Alberta, mais ce n'est qu'une petite fraction de ce qui doit se faire ici. Dans le secteur, nous en voyons les avantages, parce que c'est dans notre territoire. Nous souhaiterions une accélération, mais à l'heure actuelle, on avance à pas de tortue, ce qui a une incidence réelle sur nos collectivités du point de vue financier.

Le sénateur MacDonald : Y a-t-il des régions servies par le Conseil des ressources indiennes du Canada qui connaissent un certain succès, par opposition à la situation d'il y a deux ans?

M. Buffalo : Pour l'instant, je ne parlerais pas encore de succès, mais les choses commencent à revenir à un certain niveau, et il se fait un travail concret sur le terrain, si je peux dire. Certaines de nos collectivités ont des entreprises de services, et à l'heure actuelle, dans le secteur, le programme de remise en état des sites des puits abandonnés se met en marche et accélère. C'est infime par rapport à ce qu'on pourrait faire.

We're just hoping things progress with the initiatives that the federal government is implementing and start working together with the provinces and the federal government to ensure we're all moving forward together.

Senator MacDonald: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to all of the witnesses for your very important testimony. I certainly share and appreciate your points about how critical full economic participation and leadership are to self-determination for Indigenous Canadians. It's absolutely critical, so I hear you on that.

My question is for Chief Teegee. Chief, I hear you when you say it's time to pass Bill C-15. As you said, it's time to shift from debate to implementation. You've been actively involved in B.C.'s DRIPA legislation. Some of our witnesses have very valid concerns because they weren't adequately or, in fact, at all consulted in the drafting of Bill C-15. How do you feel these concerns could be addressed during the development of the action plan that would follow the passage of Bill C-15?

Mr. Teegee: This is the second time we've looked at this bill. This is really a redrafting of Bill C-262, with some amendments, so we went down this road several years ago. We've looked at it. As a matter of fact, this is an improvement on Bill C-262. We compared it to our DRIPA bill here in British Columbia and provided some amendments. We know it's not exactly perfect and to everyone's liking, but nevertheless, it is far better than Bill C-262.

I think it's really important that not only were many First Nations engaged when Bill C-262 was brought forward, but also during this round. We looked at it with our chiefs. I certainly hope other regions did the same. We believe it's an improvement on Bill C-262. I think it's important that those First Nations that have an interest in this bill look at it, provide amendments, if necessary, and provide a view on this bill. As far as we're concerned, here in British Columbia, we have a vast majority of support for this bill in its current amended state.

Senator Coyle: Could you say anything at all in the remaining time on how, going forward, those communities and leaders who have expressed concerns could be engaged well in that process of development of the action plan? That's another opportunity for involvement.

Nous espérons simplement que les initiatives du gouvernement fédéral iront de l'avant et que nous commencerons à collaborer avec les provinces et le pouvoir central pour que nous avançons tous ensemble.

Le sénateur MacDonald : Merci.

La sénatrice Coyle : Je remercie tous les témoins de leurs témoignages très importants. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que la pleine participation économique et le leadership sont essentiels à l'autodétermination des Canadiens autochtones. C'est indispensable, et je comprends ce que vous dites.

Ma question s'adresse au chef Teegee. Vous dites qu'il est temps d'adopter le projet de loi C-15. Pour reprendre vos propos, il est temps de passer de la parole à la mise en œuvre. Vous avez participé activement à l'élaboration de la loi britanno-colombienne. Des témoins ont des préoccupations très valables parce qu'ils n'ont pas été adéquatement consultés ou, en fait, qu'ils n'ont pas été consultés du tout au cours de l'élaboration du projet de loi C-15. À votre avis, comment pourrait-on répondre à ces préoccupations au stade de l'élaboration du plan d'action qui suivra l'adoption du projet de loi?

M. Teegee : C'est la deuxième fois que nous examinons ce projet de loi. Il s'agit en fait d'une formulation nouvelle du projet de loi C-262, avec quelques modifications. Il y a donc plusieurs années que nous avons entrepris cet examen. Nous avons étudié la question. En fait, le projet de loi à l'étude est une version améliorée du C-262. Nous l'avons comparé au projet de loi similaire adopté en Colombie-Britannique et avons proposé des amendements. Nous savons qu'il n'est pas vraiment parfait et qu'il ne plaît pas à tout le monde, mais il est néanmoins bien meilleur que le C-262.

Il est vraiment important de signaler que de nombreuses Premières Nations ont été consultées non seulement lorsque le projet de loi C-262 a été présenté, mais aussi au cours de la préparation du projet de loi à l'étude. Nous avons examiné le projet de loi avec nos chefs. J'espère que d'autres régions en ont fait autant. Nous croyons qu'il y a amélioration par rapport au projet de loi C-262. Il est important que les Premières Nations qui s'intéressent au projet de loi l'examinent, proposent des amendements, au besoin, et donnent leur point de vue. Quant à nous, en Colombie-Britannique, je peux dire que la grande majorité des gens appuient le projet de loi dans sa version modifiée.

La sénatrice Coyle : Dans le temps qu'il reste, pourriez-vous nous dire comment, à l'avenir, les collectivités et les dirigeants qui ont exprimé des préoccupations pourraient participer sérieusement à l'élaboration du plan d'action? C'est une autre occasion de participer.

Mr. Teegee: It certainly is, as we move towards implementation, and this bill will pass in all determination, I believe. Where the rubber hits the road is within the action plan. I certainly hope there's a lot more involvement of many First Nations because that's really where some of the issues come up here in British Columbia. Now we're getting to the issues of the matters in British Columbia as we start implementing an alignment of laws. In all respect, this is the first small step. The huge step is getting the alignment of laws.

The Chair: Sorry, Regional Chief, but the time has expired.

Senator Francis: This question is for Mr. Podlasly. I understand the First Nations Major Projects Coalition helps your members advance their major projects. I'm wondering if you could help explain how bringing Indigenous people and industry together as equal partners at the beginning of the project process helps increase the viability of projects and certainty for both sides.

Mr. Podlasly: Thank you, Senator Francis.

One only has to look in the newspaper or the archives over the past 40 years to see that there have been collisions between industry and Indigenous people and government and Indigenous people. A lot of it goes about who has jurisdiction on the land but also who has a say in these territories that are core to our identity.

The coalition works to bring those partners together so Indigenous people are involved right at the beginning and at all levels of a project. It's one thing to be consulted as an Indigenous community after a project has already been planned, ready to go and we're consulted at the last minute. It's quite another to have Indigenous people involved as co-partners or even co-proponents of an industrial project, a pipeline, a right-of-way or a transmission line. That brings certainty to the capital markets because investors looking at that know that the risk that Indigenous people might bring to a project is being mitigated. That's the biggest thing.

The coalition itself put out a report. I mentioned the report already on capital access, but in March we did a complete examination of ESG, environmental and social governance, and discovered there was no Indigenous involvement in any of those standards, which is an unmitigated risk.

Your question is how does bringing those parties together, Indigenous and industry, help Canada, help the projects and help First Nations? It's about mitigating the risk. For the country to move forward in rebuilding infrastructure post-COVID, projects will not advance if Indigenous people are not deeply involved in the decisions of those projects.

M. Teegee : C'est certainement le cas, au moment où la mise en œuvre va commencer. Je crois que ce projet de loi sera adopté de façon décisive. Le contact avec la réalité concrète se fait au stade du plan d'action. J'espère certainement que beaucoup de Premières Nations participeront davantage, car c'est vraiment à ce stade que des problèmes surgissent, en Colombie-Britannique. Nous en sommes maintenant aux difficultés principales, car nous commençons à harmoniser les lois. Sauf votre respect, le projet de loi n'est qu'un premier pas. La grande difficulté à surmonter, c'est l'harmonisation des lois.

Le président : Mes excuses au chef régional, mais son temps de parole est écoulé.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse à M. Podlasly. Je crois savoir que la Coalition de grands projets des Premières Nations aide ses membres à faire avancer leurs grands projets. Pourriez-vous nous expliquer comment le fait de réunir les peuples autochtones et l'industrie en tant que partenaires égaux dès le départ contribue à rendre les projets plus viables et à instaurer un climat de certitude pour les deux parties?

M. Podlasly : Merci, monsieur le sénateur Francis.

Il suffit de lire les journaux ou les archives des 40 dernières années pour constater qu'il y a eu des affrontements entre l'industrie et les peuples autochtones, et entre le gouvernement et les peuples autochtones. Il s'agit en grande partie de savoir qui a compétence sur les terres, mais aussi qui a son mot à dire dans ces territoires qui sont au cœur de notre identité.

La coalition travaille à réunir ces partenaires afin que les peuples autochtones participent dès le début des projets et à tous les niveaux. C'est une chose d'être consultée en tant que communauté autochtone à la dernière minute, une fois le projet planifié et prêt à démarrer. C'en est une autre que de faire participer des Autochtones à titre de partenaires ou même de copropriétaires d'un projet industriel, d'un pipeline, d'une emprise ou d'une ligne de transport. Cela apporte de la certitude sur les marchés financiers, car les investisseurs qui examinent la situation savent que le risque que les Autochtones pourraient présenter pour un projet est atténué. C'est la chose la plus importante.

La coalition a publié un rapport. J'ai déjà parlé du rapport sur l'accès aux capitaux, mais en mars, nous avons fait un examen complet des normes ESG, c'est-à-dire les normes environnementales, sociales et de gouvernance, et nous avons découvert que les Autochtones ne participaient en rien à la définition de ces normes, ce qui représente un risque total.

Votre question est la suivante : comment le fait de réunir ces parties, les Autochtones et l'industrie, aide-t-il le Canada, aide-t-il les projets et aide-t-il les Premières Nations? Il s'agit d'atténuer le risque. Si nous voulons que le pays puisse aller de l'avant dans la reconstruction des infrastructures après la pandémie de COVID, il faut être conscient du fait que les projets

Senator Francis: Great answer. Thank you.

Senator Tannas: I'll keep Mr. Podlasly busy. I've got a couple of questions.

First, Chief Crystal Smith from the Haisla Nation testified, and we got into a discussion using the concerns around the Wet'suwet'en example about who gives consent, and Mr. Buffalo has echoed that. Her response, I think, was interesting. She said that, essentially, communities need to prepare the pathway and agree upon what the pathway is for FPIC. My first question is this: In your position, how ready are the communities? What role will your organization play in helping communities prepare for the FPIC question?

Second, there are only so many obstacles that can be put in front of a business with capital before they take their capital and go do something else. There would be a lot of people who would say this is one more obstacle that makes it easier for capital to go somewhere else and do something else. Given that Canada is taking a leadership position in the world, maybe we ought to put our collective money where our mouth is — the public, taxpayers — and actually pay to have the FPIC process, or a big chunk of it, paid for by the government. Then everybody would at least see what the process is because it would be done in a transparent fashion, and the people with capital at risk at the front end wouldn't be spending gobs of money on something. I'd be interested to know your thoughts on that, Mr. Podlasly, or Chief Buffalo. I'm sorry, but you only have about a minute and a half because I burned up the rest of the time.

Mr. Podlasly: There are two questions. The Wet'suwet'en and Chief Crystal.

The coalition, FNMPC, is assisting some First Nations now who have watched what's happened in the Wet'suwet'en situation and realized they have work to do. First Nations in some parts of the country are now starting to reframe their interests and their historical statements of elders into UNDRIP-type language because they understand that's the clarity that's needed to be heard. They understand that's the clarity needed to speak as one voice, as a community, as a nation, as an Indigenous people. The question was: What is the coalition doing to help that? We're already involved in that.

Second, also understand that Indigenous people see the same news everyone else does. We know —

ne progresseront pas si les peuples autochtones ne participent pas sérieusement aux décisions relatives à ces projets.

Le sénateur Francis : Excellente réponse. Merci.

Le sénateur Tannas : Je ne vais pas laisser M. Podlasly se reposer. J'ai quelques questions à lui poser.

Voici la première. La chef Crystal Smith de la Nation Haisla a témoigné, et nous nous sommes lancés dans une discussion autour des préoccupations suscitées par l'exemple des Wet'suwet'en au sujet du consentement. M. Buffalo a fait écho à ce problème. La chef a eu une réponse intéressante. Selon elle, il faut au fond que les collectivités se préparent et s'entendent sur la voie à suivre en ce qui concerne le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Voici ma première question : à votre avis, dans quelle mesure les collectivités sont-elles prêtes? Quel rôle votre organisation jouera-t-elle pour les aider à se préparer en ce qui concerne le consentement?

Deuxièmement, il y a des limites aux obstacles qu'une entreprise est disposée à surmonter avant de décider de reprendre ses capitaux et de les placer ailleurs. Bien des gens diraient que c'est là un obstacle de plus qui incitera les investisseurs à trouver un autre usage à leurs capitaux. Étant donné que le Canada joue un rôle de chef de file dans le monde, nous devrions peut-être joindre le geste à la parole — « nous » étant le public, les contribuables — et payer en totalité ou en grande partie le processus relatif au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Ainsi, tout le monde verrait au moins le processus parce qu'il serait appliqué de façon transparente, et ceux qui ont du capital à risque au départ ne dépenseraient pas beaucoup d'argent pour ce genre de chose. Qu'en pensez-vous, monsieur Podlasly ou monsieur Buffalo? Je suis désolé, mais il ne vous reste qu'environ une minute et demie parce que j'ai flambé le reste de mon temps de parole.

M. Podlasly : Il y a deux questions. Les Wet'suwet'en et la chef Crystal Smith.

La coalition, la CGPPN, aide maintenant certaines Premières Nations qui ont vu ce qui s'est passé dans le cas des Wet'suwet'en et qui se sont rendu compte qu'elles avaient du travail à faire. Dans certaines régions du Canada, les Premières Nations commencent à formuler différemment, dans un langage qui s'accorde à celui de la déclaration des Nations unies, leurs intérêts et leurs déclarations historiques inspirées par les aînés. Elles comprennent qu'il faut faire entendre un message clair et parler d'une seule voix comme communauté, nation, peuple autochtone. La question était la suivante : que fait la coalition pour les aider? Nous sommes déjà actifs sur ce plan.

Deuxièmement, il faut aussi comprendre que les Autochtones voient les mêmes émissions d'information que tout le monde. Nous savons...

The Chair: Sorry, Mr. Podlasly, your time has expired.

Senator Tannas: My fault. Sorry about that.

Senator Hartling: Thank you to the witnesses today for your very interesting presentations.

I want to say thank you to Chief Teegee for sharing that sad news about the discovery of the 215 graves near Kamloops and the residential schools. It's a grave reminder to all of us of why we're working on these kinds of issues and why we badly need such things as UNDRIP.

You've obviously had the experience with DRIPA. Looking at DRIPA and UNDRIP, how will they interface? What has it meant to the people of British Columbia to have DRIPA? What has it meant and what has it given them?

Mr. Teegee: For example, we're working on an action plan right now and it's very close to being completed. Even previous to this, we were working on things such as Environmental Assessment Act amendments that would recognize the decision makers. It's setting the pathway of how decisions are made.

One of the things about the amendments within British Columbia and the Environmental Assessment Act was about Indigenous-governing bodies or however those communities — for example, the Wet'suwet'en — make a decision on a major project. Now, some of these companies perhaps wouldn't even be allowed in the territory. A good example is Enbridge because of their track record of how they treat Indigenous peoples and how decisions are made. So I think with investment, perhaps some of these companies may not even invest in our territories, considering they don't recognize or respect Indigenous people.

Further to the Environmental Assessment Act and also alignment of laws, we need to get environmental assessment to live up to UNDRIP, which is some of the work we're doing right now, to have something very similar to DRIPA. UNDRIP, the federal act, could follow those same laws. If we get there and have an environmental assessment, that is, at least on the federal side, that does the same thing. With British Columbia here, First Nations create their own EA process. It's recognized. They're the decision maker. That's what we need. That creates predictability and certainty.

Le président : Désolé, monsieur Podlasly, votre temps de parole est écoulé.

Le sénateur Tannas : Ma faute. Désolé.

La sénatrice Hartling : Je remercie les témoins de leurs passionnants exposés.

Je tiens à remercier le chef Teegee d'avoir dit un mot de cette triste nouvelle, la découverte des restes de 215 enfants près de Kamloops, ainsi que des pensionnats. Pour nous tous, c'est un grave rappel de la raison pour laquelle nous nous intéressons à ce genre de questions et avons désespérément besoin d'avancées comme la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Vous avez évidemment eu l'expérience de la loi provinciale similaire. Comment cette loi et la déclaration vont-elles interagir? Qu'est-ce que la loi provinciale a signifié pour les Britanno-Colombiens? Qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce que cela leur a donné?

M. Teegee : Par exemple, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan d'action qui est presque terminé. Même avant cela, nous nous occupons, par exemple, de modifications à apporter à la Loi sur l'évaluation environnementale afin de faire reconnaître les décideurs. Nous nous efforçons de tracer le cheminement de prise de décisions.

L'un des aspects des modifications apportées en Colombie-Britannique et à la Loi sur l'évaluation environnementale concernait la façon dont les instances dirigeantes autochtones ou les communautés — par exemple, les Wet'suwet'en — prennent leur décision au sujet d'un grand projet. À l'heure actuelle, certaines de ces entreprises n'auraient peut-être même pas le droit d'entrer dans le territoire. La société Enbridge en est un bon exemple, à cause de la manière dont elle a traité des peuples autochtones dans le passé et de sa façon de prendre des décisions. Je pense donc que certaines de ces entreprises n'investiront même pas dans nos territoires, car elles ne reconnaissent pas ou ne respectent pas les peuples autochtones.

En ce qui concerne la Loi sur l'évaluation environnementale et l'harmonisation des lois, nous devons veiller à ce que l'évaluation environnementale soit conforme aux normes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous en occupons actuellement, afin qu'elle soit très semblable à la Loi relative à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. La déclaration des Nations unies, qu'applique le gouvernement fédéral, pourrait contenir ces dispositions. Ainsi, l'évaluation environnementale, du moins du côté fédéral,

All this, DRIPA here in British Columbia and the federal act, creates that framework. It's a framework to start creating those spaces where we can all make decisions and who sets out the rules of all governing bodies. I commend all those governments, such as the City of Vancouver, municipalities, that are passing DRIPA as policy and legislation here in British Columbia. We need to do that on the third level as a federal act.

Thank you.

Senator Hartling: Does it feel empowering to have this part move forward?

Mr. Teegee: Yes, it really does in terms of recognition of not only our Indigenous rights entitlement but our human rights. Thank you.

Senator Hartling: Thank you.

Senator Anderson: Thank you very much.

My question is for Chief Teegee. The relationship between Indigenous rights holders and the Crown is predicated on honour. We are never provided more certainty than the notion of the honour of the Crown. Indigenous people have decades of evidence that points towards Canada's disregard for that honour. Is there something specific in Bill C-15 or in this process that inspires confidence that it will change the narrative and strengthen Indigenous and human rights?

Mr. Teegee: UNDRIP in and of itself is an international tool and a recognition of many Indigenous peoples throughout the world that were colonized. I think it creates the space where there is equality. Far too often in colonial states, there's genocidal acts as we've seen in the residential school system and First Nations brought to reserves. It creates a space for equality. That's why there is a declaration. Now, as a framework to implement in Canada and British Columbia, I believe it repudiates the Doctrine of Discovery and *terra nullius*.

What we propose is to recognize it's not just discrimination, it's racism that we need to deal with. I think overall the intent is to bring out those issues we've been battling with for many decades since colonization began. The issue of racism is still alive and well in Canada and the United States and around the world, which we're dealing with. One just has to look at the newspaper and racialized peoples — George Floyd and the treatment of Ethan Bear that we've seen in the hockey playoffs. Right now we need to deal with this issue of racism. This is

respecterait les mêmes dispositions. Selon la loi de la Colombie-Britannique sur la déclaration des Nations unies, les Premières Nations créent leur propre processus d'évaluation environnementale. C'est reconnu, c'est elles qui prennent les décisions. C'est ce qu'il nous faut, car cela nous donne de la prévisibilité et de la certitude.

Ainsi, la loi de la Colombie-Britannique et la loi fédérale créent un cadre. Ce cadre indique où l'on prend les décisions et qui établit les règles de toutes les instances dirigeantes. Je félicite tous les gouvernements, comme la Ville de Vancouver et les municipalités, qui ont inséré les normes de la loi de la Colombie-Britannique dans leurs politiques et dans leurs lois. Il faut qu'elle passe au troisième niveau pour devenir une loi fédérale.

Merci.

La sénatrice Hartling : Est-ce que les progrès sur cette question renforcent le sentiment d'habilitation?

M. Teegee : Oui, car cette déclaration reconnaît non seulement nos droits autochtones, mais aussi nos droits de la personne. Merci.

La sénatrice Hartling : Merci.

La sénatrice Anderson : Merci beaucoup.

Ma question s'adresse au chef Teegee. La relation entre les titulaires de droits autochtones et la Couronne repose sur l'honneur. Il n'y a pas de certitude plus solide que la notion d'honneur de la Couronne. Pendant des décennies, le Canada a ouvertement démontré son mépris pour cet honneur. Voyez-vous dans le projet de loi C-15 ou dans ce processus une quelconque indication qu'il changera le discours et renforcera les droits des Autochtones et les droits de la personne?

M. Teegee : La déclaration des Nations unies en soi est un outil international qui reconnaît de nombreux peuples autochtones colonisés dans le monde entier. Je pense que cela crée une certaine égalité. Beaucoup trop d'États coloniaux commettent des actes génocidaires comme ceux du système de pensionnats et dans les réserves des Premières Nations. Cette déclaration établit l'égalité. C'est sa raison d'être. Maintenant, je crois que ce cadre de mise en œuvre au Canada et en Colombie-Britannique élimine la doctrine de la découverte et *terra nullius*.

Nous proposons que l'on reconnaisse qu'il ne s'agit pas seulement de discrimination, mais que c'est du racisme. Je crois que l'intention générale est de faire ressortir les problèmes contre lesquels nous nous battons depuis de nombreuses décennies, depuis le début de la colonisation. Le racisme est toujours bien vivant au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, et nous nous y attaquons. Il suffit de regarder les journaux et les gens racialisés — George Floyd et le traitement d'Ethan Bear que nous avons vu lors des séries éliminatoires

perhaps a positive step to start dealing with those issues and the treatment of Indigenous peoples not only in British Columbia but in Canada.

Senator Cotter: I think my question is primarily for Chief Teegee. Mr. Buffalo's remarks identified support for UNDRIP and the bill but identified a series of uncertainties, and that was expanded upon in the exchange between Senator Patterson and himself.

Chief, my question is about the degree to which the B.C. legislation and process has taken us forward as opposed to where we are presently and whether or not the uncertainties, in your view, are capable of being addressed in the adoption of this legislation. Do they need to be tolerated? Do they create some problems that we don't have now that will need to be addressed in the future if we move forward at a national level with this bill?

Mr. Teegee: Thank you.

Senator Cotter, the issue that came up was whether individuals have rights versus the whole nation. The rights are held, and it's stated in the Supreme Court of Canada, by the nation. It's by the group that identifies themselves.

The second part is the Indigenous governing body. Within UNDRIP, identifying how you want to govern yourselves is up to you. It's your self-determination and your sovereignty to recognize each other as a governance. That may require repatriation or reconstituting yourselves in terms of how you govern yourselves.

Here in British Columbia, I believe those are some of the steps we're taking, and that creates more certainty in terms of who makes the decisions. If a First Nations group has their own environmental assessment and can make their decisions with the ministers, that provides a lot more certainty than the current state we live in.

The purpose here in British Columbia is to bring everybody in the room, the decision makers, so you have that certainty that it is binding. When a development project comes to the floor, everybody comes into the room and we make the decisions together and deal with all the issues. We all know that environmental assessments look at a number of issues and try to address them. That's what UNDRIP is trying to do here in British Columbia and will do in the future.

Senator Cotter: The uncertainty that Mr. Buffalo spoke about, the lack of consensus in relation to FPIC, how do you see that in the B.C. context?

de hockey. Nous devons maintenant nous attaquer au problème du racisme. Cette déclaration est peut-être un premier pas positif vers la lutte contre ces problèmes et contre le traitement des peuples autochtones non seulement en Colombie-Britannique, mais partout au Canada.

Le sénateur Cotter : Je crois que ma question s'adresse principalement au chef Teegee. Dans son allocution, M. Buffalo a souligné l'appui dont jouissent la déclaration des Nations unies et le projet de loi, mais il a soulevé plusieurs incertitudes, qu'il a ensuite précisées dans son échange avec le sénateur Patterson.

Chef, ma question porte sur la mesure dans laquelle la loi et le processus de la Colombie-Britannique nous ont propulsés vers l'avant pour améliorer notre situation. Je voudrais aussi savoir si à votre avis, l'adoption de ce projet de loi dissipera ces incertitudes. Devrions-nous les tolérer? Créeront-elles de nouveaux problèmes qu'il faudra régler si nous adoptons ce projet de loi à l'échelle nationale?

M. Teegee : Merci.

Sénateur Cotter, certains ont demandé si les particuliers ont des droits par rapport à l'ensemble de la nation. Selon la Cour suprême du Canada, les droits appartiennent à la nation. Ils appartiennent au groupe qui s'identifie.

Ensuite, il y a l'instance dirigeante autochtone. Dans le cadre de la déclaration des Nations unies, chaque instance doit définir son autodétermination. Les instances se reconnaissent entre elles en fonction de leur autodétermination et de leur souveraineté. Elles devront peut-être pour cela se rapatrier ou se reconstituer pour s'autogouverner.

Je crois que cela fait partie des mesures prises en Colombie-Britannique, et cela renforce la certitude en désignant les décideurs. Si un groupe des Premières Nations mène sa propre évaluation environnementale et peut prendre ses décisions avec les ministres, il ressentira beaucoup plus de certitude que ce que nous avons à l'heure actuelle.

Ici en Colombie-Britannique, nous cherchons à réunir tout le monde, tous les décideurs, pour avoir la certitude que les décisions sont exécutoires. Lorsqu'un projet de développement est présenté, nous nous réunissons tous pour prendre les décisions et pour aborder tous les problèmes. Nous savons tous que les évaluations environnementales soulèvent un certain nombre de problèmes, et nous essayons de les régler. C'est ce que la déclaration des Nations unies tente de mettre en vigueur ici en Colombie-Britannique et ce qu'elle fera à l'avenir.

Le sénateur Cotter : L'incertitude dont M. Buffalo a parlé, l'absence de consensus sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, comment voyez-vous cela dans le contexte de la Colombie-Britannique?

Mr. Teegee: When we're talking about consent, it really is an issue where First Nations have to come together in terms of repatriating and perhaps reconstituting themselves. The current state of affairs is that many First Nations are coming back together and creating that space.

The Chair: Regional Chief, the time has expired.

Senator LaBoucane-Benson: I have a question for Mr. Podlasly as well. We know that UNDRIP is already being used to interpret Canadian law. It's an international instrument, and that's already happening. The day after Royal Assent of this bill, the jurisprudence on the duty to consult will still stand and will be the way that projects are imagined. You have a lot of experience working with different industry partners. Where do you think the fear or the concern lies? We know nothing will change the day after. It's the action plan and looking at a consultative process to figure out what UNDRIP is. Where do you, in your experience, think the concern lies?

Mr. Podlasly: I think the concern is that UNDRIP will be a new risk. It poses new risks to businesses and their operations, to them securing capital and to investments. The earlier question was what happens, and capital is only so patient. I think the fear is that this will put up another set of roadblocks or more hindrances to making the investment and decisions for enterprise.

You've heard already from several of us here that we don't see it that way, or some of us don't see it that way. We see it as providing clarity, because all of a sudden the rules of engagement are clear. It's not going to be in theory, with court decisions and having to go to court for every decision on whether an Indigenous group is participating, has given consent, has given agreement and has been consulted.

My answer to the question is I think that enterprise is fearful of a new barrier.

Senator LaBoucane-Benson: Do you think our governments have to stop talking about the sky falling and embark on a communications plan that would talk about how this sets the table for better projects? There's so much communication about the opposite. It seems to me that if our governments could focus on how this will help, then maybe industry would feel that way as well.

Mr. Podlasly: This is where I get to answer your question and Senator Tannas's at the same time.

M. Teegee : Lorsque nous parlons de consentement, c'est vraiment une question où les Premières Nations doivent s'unir pour se rapatrier et peut-être se reconstituer. À l'heure actuelle, de nombreuses Premières Nations se regroupent et créent cet espace.

Le président : Chef régional, votre temps est écoulé.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je voudrais aussi poser une question à M. Podlasly. Nous savons que l'on s'inspire déjà de la déclaration des Nations unies pour interpréter les lois canadiennes. C'est un instrument international que l'on utilise déjà. Le lendemain de la sanction royale de ce projet de loi, la jurisprudence sur l'obligation de consulter restera à la base de la conception des projets. Vous avez beaucoup travaillé avec différents partenaires de l'industrie. Selon vous, de quoi les gens ont-ils peur ou se préoccupent-ils? Nous savons que rien ne changera le jour d'après. C'est un plan d'action et un processus de consultation visant à mieux comprendre les dispositions de la déclaration des Nations unies. À votre avis, qu'est-ce qui préoccupe les gens?

M. Podlasly : Je pense qu'ils craignent que cette déclaration pose un nouveau risque. Elle pose de nouveaux risques pour les entreprises qui essaient d'obtenir des capitaux et des investissements. Avant cela, on se demandait ce qui se passait, et la patience des capitaux a des limites. Je pense que l'on craint que cela ne crée une autre série d'obstacles pour les entreprises qui cherchent à investir et à prendre des décisions.

Plusieurs d'entre nous vous ont dit que nous ne voyons pas les choses de cette façon, ou que certains d'entre nous ne voient pas les choses de cette façon. Pour nous, cette déclaration apporte de la clarté, parce que tout d'un coup, les règles d'engagement sont claires. Ce ne sera plus une théorie qui nous obligera à présenter nos décisions devant les tribunaux pour déterminer si un groupe autochtone a consenti et accepté de participer à un projet, ou s'il a été consulté.

Pour répondre à votre question, je dirai que les entreprises craignent de se heurter à un nouvel obstacle.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pensez-vous que nos gouvernements devraient cesser de craindre que le ciel leur tombe sur la tête et établir un plan de communication pour expliquer que cela prépare la voie vers de meilleurs projets? On entend tellement le contraire. Il me semble que si nos gouvernements concentraient leurs communications sur les aspects positifs, peut-être que l'industrie verrait cela d'un œil plus positif.

M. Podlasly : Cela me permet de répondre en même temps à votre question et à celle du sénateur Tannas.

Capital is only so patient. Capital flight, or worse, capital avoidance, will happen if you can't get money into Canada, into these projects.

This is an international document. We're not the only nation in the world implementing this. There are dozens of nations moving down the same path. Capital will go where it feels secure, where it feels the risk is removed. This, in the coalition's perspective, does that. It lays out very clearly how that engagement will happen with Indigenous people and provides that security. Yes, there's a positive side to this which gets lost.

The other thing that happens is there are 46 clauses in this agreement. It's not just that one section about consent. Thank you for those five seconds, Senator Christmas.

The Chair: Thank you, Mr. Podlasly.

Senator Patterson: Mr. Podlasly, I've had the great honour of supporting the First Nations Major Projects Coalition from its meetings in a church basement to now an organization with 71 members and counting and involvement in projects worth, I understand, upwards of an impressive \$7 billion.

You said today that the key to the implementation of UNDRIP is based on Article 4. There are also Articles 20, 21 and 32 on Indigenous economic rights. Because Bill C-15 doesn't talk about those economic rights, would a preambular clause clearly pointing to the importance of economic stability as a path to sovereignty be useful, in your opinion?

I would appreciate Mr. Buffalo's comments on this as well. Thank you.

Mr. Podlasly: Thank you, senator.

Your support of the coalition is noted and greatly appreciated. You're right; we have grown to 71 nations across the country right now that are looking for exactly what we're talking about here, economic security for their nations.

On the question about the preamble, the challenge is that UNDRIP is 46 clauses. They're all equally important to Indigenous people. The preservation of culture, the continuation of culture, of membership, of continued access to everything from the environment, those are all in there. To just choose one from the economics is not going to be helpful. I do come here from the coalition. We are focused on the economic component of it. Yes, we would love to see something like that, but it's not fair to Indigenous people writ large.

La patience des investisseurs en capital a des limites. On assistera à une fuite des capitaux, ou pire, les gens éviteront d'investir si l'on ne réussit pas à attirer des investissements dans ces projets au Canada.

La déclaration est un document international. Nous ne sommes pas le seul pays au monde à la mettre en vigueur. Des dizaines de pays s'engagent dans la même voie. Les capitaux iront là où les investisseurs se sentiront en sécurité, là où ils estimeront qu'il n'y a plus de risques. Notre coalition est convaincue que la déclaration y parviendra. Elle explique très clairement la participation des peuples autochtones, ce qui crée la sécurité nécessaire. Oui, nous négligeons le côté positif de cette démarche.

En outre, l'accord contient 46 articles. Il ne traite pas uniquement du consentement. Merci pour ces cinq secondes, sénateur Christmas.

Le président : Merci, monsieur Podlasly.

Le sénateur Patterson : Monsieur Podlasly, j'ai eu le grand honneur de fournir mon soutien à la Coalition de Premières Nations pour les grands projets depuis que ses membres se réunissaient dans un sous-sol d'église jusqu'à maintenant. Elle compte 71 membres et participe à des projets d'une valeur de plus de 7 milliards de dollars, si j'ai bien compris.

Vous avez dit aujourd'hui que la clé de la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies repose sur l'article 4. Il y a aussi les articles 20, 21 et 32 sur les droits économiques des Autochtones. Comme le projet de loi C-15 ne mentionne pas ces droits économiques, serait-il utile, à votre avis, d'y ajouter un préambule qui décrive clairement l'importance de la stabilité économique pour établir la souveraineté?

J'aimerais également entendre les commentaires de M. Buffalo à ce sujet. Merci.

M. Podlasly : Merci, sénateur.

Nous vous remercions beaucoup d'avoir soutenu la coalition. Vous avez raison; nous comptons maintenant 71 nations membres qui cherchent exactement ce dont nous parlons ici, la sécurité économique de leurs nations.

Pour ce qui est du préambule, eh bien, la déclaration des Nations unies comprend 46 articles, qui sont tous aussi importants pour les peuples autochtones. La préservation et le maintien de la culture, l'adhésion, l'accès continu à tout ce que comprend l'environnement, nous y trouvons tout cela. Il ne servirait à rien de souligner un critère économique parmi tous les autres. Je parle au nom de la coalition. Nous mettons l'accent sur le volet économique. Oui, nous aimerions quelque chose de ce genre, mais ce ne serait pas équitable pour les Autochtones en général.

The other question that was asked earlier was about groups that still want to be consulted and about their interests. It would be wrong to put one part of UNDRIP up front.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Buffalo, should we have economic rights in Bill C-15 rather than as an attachment in the declaration?

Mr. Buffalo: If you ask the 130 members of the Indian Resource Council, I'm pretty sure you'll get 130 different answers, as each community is different. That stems from one of the initial issues, that the consultation of this has been obviously viewed that it wasn't done properly. But ultimately, from an investor's standpoint, and we're looking at an economic position that the communities want to be self-sufficient, there could be something to talk about. But again, when this framework is to be set up and if it moves forward, obviously a lot of work will have to go in behind it. At the end of the day, the document talks about rights, rights, rights. Of course, we have to take our position. Achieving self-sovereignty —

The Chair: Thank you, Mr. Buffalo. Time has expired.

Senator Coyle: My question is for Mr. Podlasly. In a previous panel, Grand Chief Abel Bosum spoke to us about the decades-long experience of the Crees of northern Quebec in being co-owners and co-proponents of projects in a variety of areas: hydroelectric, forestry, mining. Much of that is a result of their involvement in the James Bay and Northern Quebec Agreement, of course. He spoke about how so much of that, although positive, was reactive in nature, and a lot of what you've spoken about is also reactive in nature. Being co-owners or even co-proponents sometimes is reactive. What they're doing there now, which I find fascinating, is taking a leadership role. They're looking at lithium, for example, and the green economy, and them bringing the province and others to the table so they would be in the driver's seat, in a leadership role. Do you see Bill C-15 possibly enabling more First Nations and Indigenous communities in Canada to take that leadership role, to be in that driver's seat on economic issues? If so, how do you see that happening?

Mr. Podlasly: Thank you for your question.

I'd like to bring up an example at the coalition. About two years ago, there was a proposal for one of the LNG plants on the coast to be using hydro-generated electricity to reduce the carbon footprint, and there was a challenge by the provincial utility to

L'autre question qui a été posée plus tôt concernait les groupes qui veulent encore être consultés et ce qui les intéresse. Ce serait une erreur de mettre en évidence une section particulière de la déclaration.

Le sénateur Patterson : Merci.

Monsieur Buffalo, devrions-nous inclure les droits économiques dans le projet de loi C-15 au lieu de les annexer à la déclaration?

M. Buffalo : Si vous posez cette question aux 130 membres du Conseil des ressources indiennes, je suis à peu près certain que vous obtiendrez 130 réponses différentes, car chaque communauté est différente. Cette question découle de l'un des problèmes initiaux, le fait que les gens pensaient que les consultations n'avaient pas été menées correctement. Mais en fin de compte, comme les communautés veulent devenir économiquement autosuffisantes, les investisseurs seront heureux d'en discuter. Cependant, je le répète, lorsque ce cadre sera établi et qu'il sera mis en œuvre, nous aurons beaucoup de travail. En fin de compte, ce document traite de droits, de plus de droits et encore de droits. Bien sûr, nous devons prendre position. Pour atteindre notre souveraineté...

Le président : Merci, monsieur Buffalo. Votre temps est écoulé.

La sénatrice Coyle : Ma question s'adresse à M. Podlasly. Dans un groupe de témoins précédent, le grand chef Abel Bosum nous a parlé de l'expérience que les Cris du Nord du Québec accumulent depuis plusieurs décennies en étant copropriétaires et copromoteurs de projets dans divers domaines, comme l'hydroélectricité, la foresterie et l'exploitation minière. Cela découle en grande partie de leur participation à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, bien sûr. Le grand chef a ajouté qu'ils avaient adopté une grande partie de ces mesures, même si elles étaient positives, dans un esprit réactif, et une grande partie de ce dont vous avez parlé découle également d'une attitude réactive. On devient parfois copropriétaire ou même copromoteur dans un esprit réactif. Maintenant, ces Cris assument leur rôle de leadership, et je trouve cela fascinant. Ils s'intéressent par exemple au lithium et à l'économie verte et ils invitent la province et d'autres intervenants à la table afin de se placer aux commandes, d'assumer leur rôle de leadership. Pensez-vous que le projet de loi C-15 permettrait à un plus grand nombre de Premières Nations et de communautés autochtones au Canada d'assumer ce rôle de leadership, de contrôler leurs enjeux économiques? Dans l'affirmative, comment croyez-vous que cela se réaliserait?

M. Podlasly : Je vous remercie pour cette question.

J'aimerais tirer un exemple de notre coalition. Il y a environ deux ans, on a proposé que l'une des usines de gaz naturel liquéfié de la côte utilise de l'hydroélectricité pour réduire l'empreinte carbone. Cependant, le service public provincial se

run that. They didn't have the money to build or rebuild the line. The First Nations, all the members of the coalition, proposed, "No. How about we become the proponents? We'll find a partner and run the line. We will build it." That's the sort of vision that you're starting to see from Indigenous people who understand that there's a possibility. We're on the cusp of it right now with things such as UNDRIP, where there's the ability to make those decisions and be full partners.

Those things happening in Quebec are starting to happen in other places in the country. Again, it's an incremental process. As UNDRIP is rolled out and the action plan is in place, you will see First Nations rise to the opportunities. We do not exist in a vacuum. As First Nations, we see what's going on in the country and the world in economic growth and opportunities, and we want those for our children. We would like them to be compatible with our cultural interests, and we are the best people to decide what is compatible with our cultural, spiritual and linguistic interests.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator Tannas: My question is to both Chief Buffalo and Mr. Podlasly.

Based on exchanges that we've had, do you think it would make sense for the government to provide funding now to communities exclusively to help them prepare for FPIC, to develop a system that is unique to them? We've heard a lot about that. It will not be one size fits all, and it has to be unique to each community, go get them to document it and agree as a community about it. Given everything, would it not make sense that the government pay for that, not the first business that has the idea about something they'd like to talk about and start the wheel turning at that point? Does it make sense, starting the day after this receives Royal Assent, that we start funding that work that must be done by all communities?

Mr. Buffalo: Thank you, Senator Tannas. I should let you know I've never been elected as a chief, but thank you for the compliment.

We see our communities now evolving and creating their own election law. We're seeing a democratic process, colonized as it may be. I have heard that criticism. We had to play this game through the Indian Act. Now that our election laws are being, through referendum, ratified in our communities, we can have our leadership make that decision.

heurtait à un problème. Il n'avait pas d'argent pour construire ou pour réparer la ligne de transmission. Les Premières Nations, tous les membres de la coalition, ont proposé d'en devenir les promoteurs, de trouver un partenaire afin de construire la ligne et de la diriger. C'est le genre de vision que l'on commence à voir chez les Autochtones qui comprennent les occasions qui s'offrent à eux. Nous sommes sur le point d'y parvenir, grâce à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui nous permet de prendre ces décisions et de devenir partenaires à part entière.

Ce qui se passe au Québec commence à se reproduire ailleurs au pays. Je le répète, c'est un processus graduel. À mesure que la déclaration sera mise en œuvre et que le plan d'action sera en place, vous verrez les Premières Nations saisir les occasions qui s'offrent à elles. Nous ne vivons pas en vase clos. Nous, les Premières Nations, voyons ce qui se passe au pays et dans le monde dans les domaines de la croissance économique et des occasions à saisir et nous voulons que nos enfants en profitent. Nous aimerions que ces débouchés soient compatibles avec nos intérêts culturels et nous sommes les mieux placés pour décider de ce qui respecte nos intérêts culturels, spirituels et linguistiques.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

Le sénateur Tannas : Ma question s'adresse au chef Buffalo et à M. Podlasly.

D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, pensez-vous qu'il serait logique que le gouvernement accorde du financement aux communautés exclusivement pour les aider à se préparer au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et à élaborer un système qui leur est propre? On nous en a beaucoup parlé. Ce ne sera pas une solution universelle, et il faut que le système soit conçu pour chaque communauté, il faut que l'on demande aux gens de documenter cette solution et de s'entendre à son sujet. Compte tenu de tout cela, ne serait-il pas logique que le gouvernement paie pour ces consultations afin que l'on n'en impose pas les coûts à la première entreprise qui aura une idée dont elle aimerait discuter et qui enclenchera le processus? Serait-il logique que dès le lendemain de la sanction royale, nous commencions à financer ce travail que toutes les communautés devront accomplir?

M. Buffalo : Merci, sénateur Tannas. Je dois vous dire que je n'ai jamais été élu chef, mais je vous remercie du compliment.

Nous voyons maintenant nos communautés évoluer et créer leur propre loi électorale. Nous assistons à un processus démocratique, aussi colonisé soit-il. J'ai entendu cette critique. Nous avons dû jouer ce jeu en vertu de la Loi sur les Indiens. Maintenant que nos lois électorales sont ratifiées par référendum dans nos communautés, nos dirigeants peuvent prendre cette décision.

Having that opportunity of money coming to help define free, prior and informed consent is a start. Again, you're going to get different results from different communities, probably in each different treaty region and area.

Mr. Podlasly: I look at that, again, as taking one part of UNDRIP. There needs to be an overall plan about this framework being rolled out. To just focus on FPIC, which is Article 32, negates the rest of the power of the agreement. The power is about a new relationship between Indigenous people and their host state.

So, I hear you; it is onerous on business to be responsible for the role in consultation. That has been offloaded from the Crown to proponents, who then have to pay for it and go through that entire process. It is the responsibility of the Crown, and it is part of the overall engagement.

Do I think that should be pulled out separately and done that way, the day after? It depends what the entire framework looks like. What is the rollout plan? What's the implementation plan?

Senator Tannas: I get it, but the rollout involves FPIC, so we have to get this settled for a whole host of reasons, right? Thank you.

The Chair: The time for this panel is now completed. I wish to thank our witnesses, Regional Chief Teegee, Mr. Podlasly and Mr. Buffalo.

For our next panel of guests, we welcome Chief George Arcand Jr. from Alexander First Nation; Arnie Bellis, Chair of the Indigenous Resource Network; and Dale Swampy, President of the National Coalition of Chiefs.

Each witness will each provide opening remarks of about six minutes, followed by a question-and-answer period with approximately three minutes per senator. The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson, and the second question by the critic, Senator Patterson. If senators wish to ask a question, they are asked to use the raise hand feature on Zoom to signal this to the clerk. They will be acknowledged in the Zoom chat. Please note that committee members will be given priority on the list of questioners. Any written follow-ups to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

Committee staff will advise me through text when 10 seconds remain for the speaking time of both witnesses' introductory remarks and senators' question-and-answer time. I will do a

L'obtention d'argent pour définir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause n'est qu'un début. Je le répète, les résultats seront différents dans chaque communauté et probablement dans chaque région visée par un traité.

M. Podlasly : À mon avis, c'est prévu dans la déclaration des Nations unies. Il faut un plan d'ensemble pour mettre ce cadre en œuvre en se concentrant uniquement sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, qui est prévu à l'article 32, on annule tous les pouvoirs conférés par l'accord. Ces pouvoirs reposent sur la nouvelle relation que la déclaration crée entre les peuples autochtones et leurs États hôtes.

Je comprends votre point de vue; la consultation coûterait cher aux entreprises. La Couronne s'en est déchargée sur le dos des promoteurs, qui doivent la payer et accomplir tout le processus. C'est la responsabilité de la Couronne et cela fait partie de l'engagement global.

Est-ce que je pense que cela devrait être traité séparément dès le lendemain de la sanction royale? Tout dépend de la forme que prendra le cadre. Quel est le plan de déploiement? Quel est le plan de mise en œuvre?

Le sénateur Tannas : Je comprends ce que vous dites, mais la mise en œuvre dépend du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, alors nous devons régler cette question pour toutes sortes de raisons, n'est-ce pas? Je vous remercie.

Le président : Le temps alloué à ce groupe de témoins est maintenant écoulé. Je tiens à remercier nos témoins, le chef régional Teegee, M. Podlasly et M. Buffalo.

Pour notre prochain groupe d'invités, nous accueillons le chef George Arcand Jr., de la Première Nation d'Alexander, Arnie Bellis, président du Réseau de ressources autochtones, et Dale Swampy, président de la Coalition nationale des chefs.

Chaque témoin présentera une déclaration préliminaire d'environ six minutes, suivie d'une période de questions et réponses d'environ trois minutes par sénateur. La première question sera posée par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson, et la deuxième par le porte-parole, le sénateur Patterson. Lorsqu'ils désireront poser une question, les sénateurs devront utiliser la fonction « lever la main » de Zoom pour le signaler à la greffière. Ils seront alors reconnus dans le clavardage Zoom. Soulignons que les membres du comité auront priorité sur les personnes inscrites à la liste des intervenants. Les suivis aux réponses remis par écrit devront être soumis à la greffière du comité d'ici au 30 mai 2021.

Le personnel du comité m'informerait par message texte lorsqu'il restera 10 secondes au temps de parole des témoins, tant pendant leurs remarques liminaires que pendant la période

10 second countdown using my hands, and when I reach zero, I will let you know that time has expired.

I will now turn to Chief George Arcand Jr. for his opening remarks.

George Arcand Jr., Chief, Alexander First Nation: Good afternoon. I am presenting to you from the Alexander First Nation located in our traditional territory and Treaty 6 territory. I thank our elders for their prayers, and I am thankful for this day.

Out of respect for my great-great-grandfather Okimaw Catchistahwayskum, who adhered to Treaty 6 on behalf of his people in 1877, I'm here to continue to ensure our treaty is protected, recognized and implemented in the way he taught our people.

I acknowledge the chiefs who have presented before me. Thank you for the opportunity to speak with you today about this bill.

I'm here to inform you that Alexander rejects Bill C-15 in its entirety. Our rejection of the bill does not mean we reject UNDRIP of 2007. As a treaty First Nation, Alexander does not consent to the bill being imposed upon us, because according to our understandings, accepting this bill would be a breach of our adhesion to treaty.

We reject this bill because our ancestors and generations of our elders since 1877 have told us to never forget that our Chief Catchistahwayskum adhered to Treaty 6 with the imperial Crown of Great Britain to allow the Crown's subjects to co-exist with us peacefully, live in our territory and to use the land to the depth of a plow.

They also told us to never forget that the Royal Proclamation of 1763 recognizes our treaty as an international agreement, that as a nation, we did not give up our sovereignty or our inherent jurisdiction and authority, and we did not cede or surrender our land to the imperial Crown. Our adhesion to treaty puts Alexander in a different position than all other Aboriginal or Indigenous groups, so we cannot be painted with the same brush by Canada.

After the imperial Crown passed on its administrative responsibilities to Canada to fulfill the treaty obligations through the 1867 British North America Act, the Queen's Law,

de questions des sénateurs. Je ferai un compte à rebours de 10 secondes avec mes mains, et lorsque j'aurai atteint zéro, je vous ferai savoir que le temps de parole est écoulé.

Je cède maintenant la parole au chef George Arcand Jr., qui va nous présenter ses remarques préliminaires.

George Arcand Jr., chef de la Première Nation d'Alexander : Bonjour. Je m'adresse à vous au nom de la Première Nation d'Alexander, située sur notre territoire traditionnel et sur le territoire visé par le Traité n° 6. Je remercie nos aînés pour leurs prières et je suis reconnaissant pour cette journée.

Par respect pour mon arrière-arrière-grand-père Okimaw Catchistahwayskum, qui a adhéré au Traité n° 6 au nom de son peuple en 1877, je suis ici pour continuer de veiller à ce que notre traité soit protégé, reconnu et mis en œuvre comme il l'a enseigné à notre peuple.

Je remercie les chefs qui m'ont précédé. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui au sujet de ce projet de loi.

Je suis ici pour vous informer que la communauté d'Alexander rejette le projet de loi C-15 dans son intégralité. Notre rejet de ce projet de loi ne signifie pas que nous rejetons la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2007. À titre de Première Nation visée par un traité, Alexander ne consent pas à ce que le projet de loi lui soit imposé parce que, d'après ce que nous comprenons, l'acceptation de ce projet de loi constituerait une violation de notre adhésion au traité.

Nous rejetons ce projet de loi parce que nos ancêtres et les générations de nos aînés depuis 1877 nous ont dit de ne jamais oublier que notre chef Catchistahwayskum avait adhéré au Traité n° 6 avec la Couronne impériale de la Grande-Bretagne pour permettre aux sujets de la Couronne de coexister avec nous pacifiquement, de vivre sur notre territoire et d'utiliser le territoire à la profondeur d'une charrue.

Nos ancêtres et nos aînés nous ont aussi dit de ne jamais oublier que la Proclamation royale de 1763 reconnaît que notre traité est un accord international, que notre nation n'a pas cédé sa souveraineté, sa compétence et son autorité inhérentes, et que nous n'avons pas cédé nos terres à la Couronne impériale. Notre adhésion au traité place la communauté d'Alexander dans une situation différente de celle de tous les autres groupes autochtones, de sorte que le Canada ne peut pas nous traiter comme eux.

Après que la Couronne impériale a confié ses responsabilités administratives au Canada pour qu'il s'acquitte des obligations découlant des traités conformément à l'Acte de

Canada has continued to move away from their responsibility, which has had detrimental effects on our inherent rights and treaty relationships to this day.

We reject the claims that there has been fulsome consultation on this bill. Some claim that consultation began in 2007, and others claim consultation started when Bill C-262 was introduced. This is simply not true. Alexander has not been properly consulted on this bill or on the previous bill, Bill C-262, because those claims do not reflect our understanding of the intent of the Royal Proclamation of 1763 and do not reflect what is set out by subsection 91(24) of the British North America Act, 1867.

Canada has once again turned a blind eye to treaty First Nations like Alexander that object to this bill. We stand by our position that the nature and the original spirit and intent of our adhesion to Treaty 6 must be honoured, properly recognized and implemented by Canada. Canada has failed to adequately consult with First Nations by relying solely on the Assembly of First Nations in this process, despite the Assembly of First Nations ignoring the chiefs' resolution from the 2021 Assembly of Treaty Chiefs rejecting the bill in its entirety; the request to engage in a process to respect our treaty and our right to free, prior and informed consent; and Canada refusing to acknowledge that AFN's own member chiefs did not sanction a mandate for AFN in regard to this bill.

Alexander can only recommend and call upon the committee to reject the bill in its entirety and send a clear message to Canada that section 35 of the Constitution, 1982 is not a starting point for legislative recognition and implementation of Alexander's adhesion to Treaty 6.

For 30 years, we have repeatedly informed Canada that, according to our elders' understanding, this must be done on a strict, stand-alone, bilateral treaty process as affirmed by our elders in 1991.

Alexander clarifies that when the Confederacy of Treaty Six recommended in the brief for the committee to work on our real plan for reconciliation, that does not create more dishonour to the Crown and that Alexander understands this means that Canada needs to commit to putting the bilateral process that started in 1995 back on the table.

l'Amérique du Nord britannique de 1867, la loi de la Reine, le Canada a continué de s'écarter de cette responsabilité, ce qui a eu des effets préjudiciables sur nos droits inhérents et sur nos relations découlant des traités jusqu'à aujourd'hui.

Nous rejetons l'affirmation selon laquelle ce projet de loi a fait l'objet de consultations exhaustives. Certains prétendent que les consultations ont commencé en 2007, d'autres qu'elles ont commencé dès le dépôt du projet de loi C-262. Ce n'est tout simplement pas vrai. La communauté d'Alexander n'a pas été consultée comme il se doit sur ce projet de loi et sur le projet de loi précédent, le projet de loi C-262, parce que leurs dispositions ne correspondent pas à notre compréhension de l'intention de la Proclamation royale de 1763 et ne correspondent pas à ce qui est énoncé au paragraphe 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867.

Le Canada a une fois de plus fermé les yeux sur les Premières Nations signataires de traités qui s'opposent à ce projet de loi, comme la communauté d'Alexander. Nous maintenons notre position selon laquelle le Canada doit respecter, reconnaître et mettre en œuvre le contenu, l'esprit et l'intention initiaux du Traité n° 6. Le Canada n'a pas consulté adéquatement les Premières Nations, car il a confié ce processus uniquement à l'Assemblée des Premières Nations qui elle, n'a pas tenu compte de la résolution des chefs de l'Assemblée des chefs des Premières Nations signataires d'un traité de 2021. Cette résolution rejetait le projet de loi dans son ensemble et demandait que l'on suive un processus qui respecte notre traité et notre droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Le Canada a refusé de reconnaître que les chefs membres de l'APN n'avaient pas approuvé le mandat mandat confié à l'APN relativement à ce projet de loi.

La communauté d'Alexander ne peut que recommander et demander au comité de rejeter le projet de loi dans son intégralité et d'envoyer un message au Canada pour lui souligner de façon claire que la reconnaissance législative et la mise en œuvre de l'adhésion de la communauté d'Alexander au Traité n° 6 ne découle pas de l'article 35 de la Constitution de 1982.

Depuis 30 ans, nous avons informé à maintes reprises le Canada que, selon la compréhension de nos aînés, cela doit se faire dans le cadre d'un processus de traité bilatéral strict et autonome, comme l'ont affirmé nos aînés en 1991.

La communauté d'Alexander précise que, lorsque la confédération du Traité n° 6 a recommandé dans son mémoire au comité de s'occuper de notre véritable plan de réconciliation, elle n'a pas déshonoré la Couronne. Selon la compréhension de la communauté d'Alexander, le Canada doit redéposer à la table le processus bilatéral amorcé en 1995.

Lastly, we remind Canada that this must be done in accordance with the nature and original spirit and intent of our Treaty 6 and in a way that respects our treaties and our rights to free, prior and informed consent.

In closing, if you need additional information, please refer to our submitted brief. Thank you for the time, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, chief.

Arnie Bellis, Chair, Indigenous Resource Network: I'd like to wish everybody who is here a good day. I wasn't anticipating speaking today because I didn't get the headset and the equipment. I'm out in Haida Gwaii. However, I did put in a written submission because I didn't want our voice to be lost.

I don't know if you folks have been following the news here in B.C. I believe it was the day before yesterday that the remains of 215 children were found in Kamloops at the residential school, so my verbal presentation is going to change slightly based on that. As part of Canadian history, there has to be ownership over that. Also, if one thinks there is not a link between that and what's going on today, you're in the wrong room, as simple and as clear as that.

The first thing I noticed was the length of time it took Canada to embrace UNDRIP from the United Nations when other countries did so and took a lead. We are here now, and we are, by and large, embracing the principles of UNDRIP, but we have concerns, as the previous speaker said, on who the government of the day consulted. If there was one mistake made by Canada back in the day with the Indian Act, it was to put us all in the same boat and thinking we're all the same, yet we're not. I'm Haida, and the Cree are Cree, and it goes on. So the effort of UNDRIP, although sincere, has a different meaning to different groups. Within that, they have their own consultation process.

That being said, the issue for me is the action plan. To be able to see ourselves clearly in that plan and the execution of that plan, implementation is critical. Words are words, and we've heard them all, but it's the issue of participating and feeling like we're part of something. That's essential to anything that might have some success.

I don't necessarily see UNDRIP as the be-all-end-all for industry, government or First Nations, but I think it's a critical step to clarifying the relationship among the three.

Enfin, nous rappelons au Canada que cela doit se faire conformément au contenu, à l'esprit et à l'intention originaux de notre Traité n° 6 et d'une manière qui respecte nos traités et nos droits au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

En conclusion, je vous dirai que si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous les trouverez dans notre mémoire. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé et je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci, chef.

Arnie Bellis, président du Réseau de ressources autochtones : J'aimerais souhaiter une bonne journée à tous ceux qui sont ici. Je ne m'attendais pas à prendre la parole aujourd'hui, parce que je n'avais pas les écouteurs et l'équipement nécessaires. Je suis à Haida Gwaii. Cependant, j'ai présenté un mémoire parce que je ne voulais pas manquer cette occasion d'exprimer nos opinions.

Je ne sais pas si vous avez suivi les nouvelles de la Colombie-Britannique. Avant-hier, je crois, on a trouvé les cadavres de 215 enfants au pensionnat de Kamloops. Par conséquent, la version orale de mon exposé s'écartera légèrement de mon mémoire. Cela fait partie de l'histoire du Canada, et il faut le reconnaître. De plus, les gens qui pensent qu'il n'y a pas de lien entre cela et ce dont nous discutons aujourd'hui sont dans la mauvaise salle, c'est aussi simple que cela.

La première chose que j'ai remarquée, c'est le temps qu'il a fallu au Canada pour adhérer à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, alors que d'autres pays l'ont adoptée et ont lancé les initiatives qui s'imposent. Dans l'ensemble, nous adhérons aux principes de la déclaration des Nations unies, mais comme l'a dit l'intervenant précédent, nous n'approuvons pas les personnes que le gouvernement de l'époque a consultées. À l'époque de la Loi sur les Indiens, le Canada a commis l'erreur de nous mettre tous dans le même panier en pensant que nous sommes tous pareils. Ce n'est toutefois pas le cas. Je suis Haïda, les Cris sont Cris, et ainsi de suite. Donc l'initiative de la déclaration des Nations unies, bien qu'étant sincère, a une signification différente pour chaque groupe. Chaque groupe a son propre processus de consultation.

Cela dit, je m'oppose surtout au plan d'action. Pour que nous puissions bien voir les réponses à nos demandes dans ce plan, il est essentiel de l'exécuter, de le mettre en œuvre. Les mots ne sont que des mots, et nous les avons tous entendus, mais nous avons besoin de participer et de sentir que nous faisons partie de quelque chose. C'est essentiel au succès de cette initiative.

Je ne considère pas nécessairement la déclaration des Nations unies comme une solution universelle qui servira l'industrie, le gouvernement et les Premières Nations. Je pense toutefois qu'il s'agit d'une étape cruciale pour éclairer la relation entre ces trois entités.

Also, we Haida make plans for 400 years in advance on a 1,000-year cedar plan. We don't make plans on the four- or five-year cycle of a politician, and we need to address that because it is there and it is real. I understand that people want to get re-elected and maintain their positions, but in doing that, does that maintain a level society?

We also use the resources for 10,000-plus years, and we want to continue doing that, but nowadays, rolling forward in time, we need investors and we need to have certainty for people who want to invest in territories, villages and communities. We can't have that in a way that would force us to give up our — I don't want to say rights, but our existence in our area as human beings. Rights described in our Constitution and numerous court cases are spelled out. Does that necessarily mean that it has changed things? One need only look at the statistics in Canada over the last 20 years and make their own personal judgment on that.

For the opportunity to evolve this relationship with Canada and the industries in front of us, we will accept that challenge in our group. There could be differences and there could be different points of view, but so be it. That's what makes Canada the country it is. We embrace those things, and we encourage people to be up front so that the spirit of the conversation is done in a way to better us as First Nations and also to make Canada a better place.

With that, I'd like to thank you folks and wish you well and good health.

The Chair: Thank you, Mr. Bellis.

Dale Swampy, President, National Coalition of Chiefs: Thank you for the opportunity to speak with you today on UNDRIP Bill C-15. I am presenting to you today from the traditional territory of the Tsuut'ina Nation near Calgary, Alberta, and the traditional territory of the seven chief First Nations in southern Alberta. Good afternoon, respected senators, chiefs and elders.

My name is Dale Swampy. I am a member of the Samson Cree Nation in Alberta, and I am the President of the National Coalition of Chiefs, or NCC, a coalition of industry-supportive chiefs from across Canada working together to defeat on-reserve poverty through the cooperation, support and full participation in Canada's natural resource industry. In our last conference, we had 81 chiefs from across Canada. For this year's conference, on September 19 and 20, we're hoping to get the Prime Minister and the new AFN leader to speak.

The NCC leadership believes that the Indigenous community in Canada is experiencing a crisis in poverty. Poverty has destroyed most of our family structure, a structure that has made

De plus, nous, les Haïdas, nous y prenons 400 ans à l'avance pour élaborer un plan de 1 000 ans sur le cèdre. Nous n'élaborons pas nos plans en fonction du cycle de quatre ou cinq ans des politiciens. Il faut que nous nous attaquions à ce problème, qui est tout à fait réel. Je comprends que les gens veulent se faire réélire et conserver leur poste, mais est-ce que cela les aide à maintenir une société équitable?

Nous utilisons aussi les ressources depuis plus de 10 000 ans, et nous voulons continuer à le faire, mais de nos jours, en considérant l'avenir, il nous faut des investisseurs et il nous faut de la certitude pour les gens qui veulent investir dans nos territoires, dans nos villages et dans nos communautés. Nous ne pouvons pas le faire en renonçant à nos — je ne veux pas dire à nos droits —, mais à notre existence d'êtres humains dans notre région. Les droits sont décrits en détail dans notre Constitution et dans les décisions de nombreuses causes judiciaires. Est-ce que cela a nécessairement changé les choses? Il suffit d'examiner les statistiques de ces 20 dernières années au Canada pour en juger.

Afin que notre relation avec le Canada et les industries évolue, notre groupe va accepter ce défi. Certains ne partageront pas ce point de vue, mais tant pis. C'est ce qui fait du Canada le pays qu'il est. Nous sommes en faveur de ces choses et nous encourageons les gens à le faire avec franchise afin de mener cette conversation dans un esprit qui favorisera l'amélioration des Premières Nations et à faire du Canada un meilleur endroit où vivre.

Sur ce, j'aimerais vous remercier et vous souhaiter de rester en bonne santé.

Le président : Merci, monsieur Bellis.

Dale Swampy, président de la Coalition nationale des chefs : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui au sujet du projet de loi C-15 sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je vous parle aujourd'hui depuis le territoire traditionnel de la nation Tsuut'ina, près de Calgary, en Alberta, et du territoire traditionnel des sept Premières Nations en chef du Sud de l'Alberta. Bonjour, honorables sénateurs, chefs et aînés.

Je m'appelle Dale Swampy. Je suis membre de la nation crie de Samson, en Alberta, et je suis président de la Coalition nationale des chefs, qui réunit des chefs de partout au Canada pour collaborer à la lutte contre la pauvreté dans les réserves ainsi que pour appuyer l'industrie canadienne des ressources naturelles et y participer pleinement. Lors de notre dernière conférence, nous avons accueilli 81 chefs de partout au Canada. Pour la conférence de cette année, les 19 et 20 septembre, nous espérons que le premier ministre et le nouveau chef de l'APN prendront la parole.

Les dirigeants de la coalition croient que la communauté autochtone du Canada fait face à une crise de pauvreté. La pauvreté a détruit la majeure partie de la structure familiale dont

us a proud community. The loss of our family structure has made us reliant on a social welfare society. This society has created the social ills that devastate our people to this day, ills like the lack of education, the lack of employment, the lack of proper health and, of course, the lack of prosperity. We are inundated with teenage suicides, domestic abuse, drug and alcohol abuse, murdered and missing women and girls, abnormally high levels of children in care, and racism.

The NCC believes that poverty within our community has created these social ills, and the only way to cure these ills is to defeat poverty. The only way to defeat poverty is getting our family structure back. The only way to get our family structure back is to get our family leaders employed. The best way to get employment is through our largest industry in Canada, our natural resource industry. The NCC believes that the new UNDRIP legislation will not enhance our ability to defeat poverty — to participate in Canada's prosperous economy. During the last 150 years, our Indigenous communities have never participated fully in Canada's economy. We have been sidelined on remote third-world-type reserve economies for far too long. The federal government has tried and failed for decades to bring us out of poverty.

If UNDRIP is truly a form of reconciliation, why doesn't the federal government follow its own recommendations from their 1996 Royal Commission study on Indigenous peoples and grant First Nations ownership, as they recommended, of 30% of the lands and resources owned by the federal government? This is real, tangible and true reconciliation. Who better to own and effectively manage natural resource development than the Indigenous peoples of Canada? In the 1970s, the United States granted 13 Alaska tribes ownership of millions of acres of land and natural resources in Alaska. Those communities are now the most prosperous Indigenous communities on the planet.

Our federal government promised that UNDRIP was a form of reconciliation, but all it seems to give us is more power to say no to project development and, as a result, say no to prosperity. We need support for rights to move us toward prosperity. Why is it so hard for the government to understand that First Nations have ownership rights to lands and resources in this country?

UNDRIP may be supportive to Indigenous peoples in many ways. However, the legislation that is currently drafted is likely to have negative impacts on the many Indigenous communities that rely on resource development as a source of jobs, business

nos communautés étaient fières. La perte de notre structure familiale nous a rendus dépendants d'une société d'aide sociale. Cette société a créé les maux sociaux qui ravagent encore aujourd'hui notre peuple. Il s'agit du manque d'éducation, du manque d'emplois, du manque de santé et, bien sûr, du manque de prospérité. Nous sommes inondés de suicides d'adolescents, de violence familiale, de toxicomanie et d'alcoolisme, de femmes et de filles assassinées ou disparues, de niveaux anormalement élevés d'enfants pris en charge et de racisme.

La coalition est d'avis que cette pauvreté a causé ces maux sociaux et que la seule façon de les éliminer est de vaincre la pauvreté. La seule façon de vaincre la pauvreté est de rétablir notre structure familiale. La seule façon de récupérer notre structure familiale est de faire travailler nos chefs de famille. La meilleure façon d'obtenir des emplois sera par l'entremise de notre plus grande industrie au Canada, l'industrie des ressources naturelles. La coalition croit que la nouvelle Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones n'améliorera pas notre capacité de vaincre la pauvreté et de participer à l'économie prospère du Canada. Au cours de ces 150 dernières années, nos communautés autochtones n'ont jamais participé pleinement à l'économie du Canada. Nos réserves ont été maintenues au rang des économies du tiers monde pendant beaucoup trop longtemps. Pendant des décennies, le gouvernement fédéral a essayé, mais en vain, de nous sortir de la pauvreté.

Si la déclaration des Nations unies est vraiment une forme de réconciliation, pourquoi le gouvernement fédéral ne suit-il pas ses propres recommandations issues de l'étude de 1996 de la Commission royale sur les peuples autochtones et n'accorde-t-il pas aux Premières Nations, comme elles l'ont recommandé, la propriété de 30 % des terres et des ressources qui lui appartiennent? Ce serait une réconciliation réelle, tangible et véritable. Qui est mieux placé que les peuples autochtones du Canada pour posséder et gérer efficacement l'exploitation des ressources naturelles? Dans les années 1970, les États-Unis ont accordé à 13 tribus de l'Alaska la propriété de millions d'acres de terres et de ressources naturelles en Alaska. Ces tribus sont maintenant les communautés autochtones les plus prospères de la planète.

Le gouvernement fédéral a promis que la déclaration des Nations unies serait une forme de réconciliation, mais il nous semble que nous n'en retirerons qu'un plus grand pouvoir de dire non au développement de projets et, par conséquent, de dire non à la prospérité. Nous avons besoin de soutien aux droits qui nous rapprocheront de la prospérité. Pourquoi le gouvernement a-t-il tant de peine à comprendre que les Premières Nations ont des droits de propriété sur les terres et sur les ressources du pays?

La déclaration des Nations unies peut soutenir les peuples autochtones de bien des façons. Toutefois, ce projet de loi risque d'avoir des répercussions négatives sur les nombreuses communautés autochtones qui comptent sur l'exploitation

contracts and own-source revenues. Symbolic gestures of reconciliation should not come at the expense of food on the table for Indigenous peoples.

I have spent my professional life in First Nations administration and in the oil and gas industry, and I know first hand what happens when the federal bureaucracy gets in the way of developments. However well-intentioned C-15 is, my discussions with legal experts, industry representatives and investment bankers have persuaded me that it is introducing another layer of uncertainty and risk to development in Indigenous territories. That is because it adds to the confusion about who has the authority to provide or deny consent on behalf of Indigenous people, be it chief and council, hereditary chiefs or small groups of activists. It also implies that a single nation can deny consent — a veto in practice if not in name — on projects that cross dozens of territories, be it pipelines, railroads or electrical transmission lines.

I think the uncertainty in this legislation makes it likely it would be used to delay resource-development projects by groups that oppose extractive and other resource projects under any circumstances. The added uncertainty, hurdles and risk to development on Indigenous territory make it difficult for our nations and businesses to attract investment and, when they can, it is more expensive due to risk premiums. Undermining our own economy is not a recipe for prosperity and self-determination.

The NCC has provided comments on several bills, including the tanker ban. We expect this bill will be passed. We hope that our comments will be taken seriously and that the action plan includes pro-development chiefs like our group and does not focus entirely on AFN recommendations.

Thank you for your time, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Swampy.

I would like to open the meeting to questions, beginning with the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson, followed by the critic of the bill, Senator Patterson.

Senator LaBoucane-Benson: I just want to start by saying hello to Chief Arcand. I live 10 minutes away from the Alexander First Nation, and my husband and I go to Sundance in

des ressources comme source d'emplois, de contrats commerciaux et de revenus autonomes. Les gestes symboliques de réconciliation ne devraient pas se faire au détriment de l'alimentation des familles autochtones.

J'ai passé ma vie professionnelle dans l'administration des Premières Nations et dans l'industrie pétrolière et gazière, alors je sais ce qui se passe lorsque la bureaucratie fédérale fait obstacle au développement. Malgré les bonnes intentions du projet de loi C-15, mes discussions avec des juristes, avec des représentants de l'industrie et avec des banquiers d'investissement m'ont convaincu qu'il apporte une nouvelle couche d'incertitude et de risques au développement dans les territoires autochtones. En effet, il accroît la confusion sur la désignation des personnes qui ont le pouvoir de donner ou de refuser le consentement au nom des peuples autochtones, qu'il s'agisse du chef et du conseil, des chefs héréditaires ou de petits groupes de militants. Cela sous-entend également qu'une seule nation peut refuser le consentement — en pratique, il s'agit d'un veto, même si l'on ne désigne pas ce refus ainsi — à des projets qui traversent des dizaines de territoires, qu'il s'agisse de pipelines, de chemins de fer ou de lignes de transmission d'électricité.

Je pense que l'incertitude entourant ce projet de loi fait en sorte qu'il pourrait servir à retarder des projets d'exploitation des ressources par des groupes qui s'opposent à des projets d'extraction et autres, quelles que soient les circonstances. Cette incertitude, ces obstacles et les risques qui s'ajoutent au développement sur le territoire autochtone empêchent nos nations et nos entreprises d'attirer des investissements et, lorsqu'elles y réussissent, les primes de risque en augmentent les frais. Nous n'atteindrons jamais la prospérité et l'autodétermination en minant notre propre économie.

La coalition a formulé des commentaires sur plusieurs projets de loi, y compris sur l'interdiction des pétroliers. Nous nous attendons à ce que ce projet de loi soit adopté. Nous espérons que nos commentaires seront pris au sérieux et que le plan d'action inclura des chefs qui sont favorables au développement, comme notre groupe, et qu'il ne se concentrera pas uniquement sur les recommandations de l'APN.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé et je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Swampy.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson, qui sera suivie du porte-parole du projet de loi, le sénateur Patterson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je tiens tout d'abord à saluer le chef Arcand. J'habite à 10 minutes de la Première Nation d'Alexander, et mon mari et moi allons à Sundance

that community every year. I just want to say hi and thank you for being here.

You brought up something really interesting that no one else has talked about yet, which is the bilateral treaty talks that were begun in 1995. I think it would be really helpful for the committee and me to understand what those talks are and what you mean by resuming those talks.

Mr. Arcand Jr.: First of all, we have to go back a very long time. I'm a young man, as you can see.

I think, first of all, the treaty bilateral process was a process that was established between the Confederacy of Treaty Six and Canada to have discussions about treaty relationships and the understanding of treaty. As part of that understanding of treaty, there was an agreement to bring all of the Treaty Six nations together in Alberta to come to an agreement that we would present to Canada and to negotiate, I suppose, with Canada what our thoughts were and what our governments would do working side by side.

Since then, in my view, the Government of Canada has not paid homage to the treaty bilateral process. The confederacy still gets some resources to do that. I know Canada can't have an agreement with all the First Nations, so the confederacy is an obvious vehicle. I think it's a way for us to deal with treaty and treaty understanding for all the nations in Canada.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you, and that was a quick answer. I didn't expect that.

What I would ask you then is this: Let's say the treaty leaders decide to opt out of the UNDRIP action plan. Do you think it's possible for the government to attend to the treaty tables and do the action plan at the same time or have the treaty talks resumed as part of the action plan? Am I dreaming in Technicolor, or is that possible?

Mr. Arcand Jr.: That is a little bit of a loaded and long question. I believe if Canada totally takes the idea that the treaties and the treaty discussion are done on a bilateral process, where we both sit at the table and come to an understanding, I think there is success that all of our laws and all of our understanding —

The Chair: I'm sorry, chief, but time is expired.

Senator Patterson: Mr. Bellis, you recently gave an interview on CTV News on May 21, saying that Canada needs to do more to recognize Indigenous rights, but that

chaque année. Je tiens à vous saluer et à vous remercier d'être venu.

Vous avez soulevé un point très intéressant dont personne n'a encore parlé. Vous avez dit que les pourparlers sur les traités bilatéraux ont commencé en 1995. Je pense qu'il serait vraiment utile que le comité et moi-même comprenions en quoi consistaient ces pourparlers et ce que vous entendez par reprendre ces pourparlers.

M. Arcand Jr. : Tout d'abord, il faut remonter très loin en arrière. Je suis un jeune homme, comme vous pouvez le constater.

Tout d'abord, je crois que le processus bilatéral a été établi entre la confédération du Traité n° 6 et le Canada pour discuter des relations découlant des traités et de la compréhension des traités. Dans le cadre de cette compréhension, les parties ont conclu une entente visant à réunir toutes les nations signataires du Traité n° 6 en Alberta afin de décider que nous présenterions au Canada ce que nous pensions et ce que nos gouvernements feraient ensemble et, je suppose, pour négocier cela.

Je crois que depuis, le gouvernement du Canada n'a pas rendu hommage au processus bilatéral des traités. La confédération reçoit encore des ressources pour le faire. Comme le Canada ne peut pas conclure d'entente avec toutes les Premières Nations, il me semble que la confédération est un instrument idéal pour discuter des traités et pour comprendre les traités de toutes les nations du Canada.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci. C'était une réponse brève. Je ne m'attendais pas à cela.

Je vous demanderai donc ceci : supposons que les dirigeants signataires des traités décident de se retirer du plan d'action de la déclaration des Nations unies. Pensez-vous qu'il soit possible pour le gouvernement de s'asseoir aux tables de négociation des traités tout en mettant le plan d'action en œuvre ou de reprendre les pourparlers sur les traités dans le cadre du plan d'action? Est-ce que je rêve en couleurs, ou est-ce possible?

M. Arcand Jr. : C'est une vaste question et elle est un peu tendancieuse. Je crois que si le Canada accepte totalement l'idée que les traités et la discussion sur les traités se font dans le cadre d'un processus bilatéral, lors duquel nous nous asseyons à la table et en arrivons à une entente, je pense que nous réussirons à faire en sorte que toutes nos lois et notre compréhension...

Le président : Je suis désolé, chef, mais votre temps est écoulé.

Le sénateur Patterson : Monsieur Bellis, vous avez récemment accordé une entrevue à CTV News le 21 mai. Vous avez dit que le Canada doit faire davantage pour reconnaître les droits des Autochtones, mais que

... if it implements UNDRIP poorly we will be the ones that lose. We will be in the ones to suffer the unintended consequences. So they better take the time to get it right. We don't need any more symbolic gestures.

Mr. Swampy has just repeated that.

You certainly are not alone in calling for us to slow down and improve the bill. Others have called for a complete reset, and others have said it should be improved or amended. What would your response be to those who say that this bill is better than no bill, or as National Chief Bellegarde stated, "Perfection is the enemy of the good?"

Mr. Bellis: I think that Mr. Bellegarde is certainly within his right with whatever opinion he brings forward. However, my concern is that if we're just rushing it through for the sake of waving it in the air and saying we have UNDRIP, but it's not an effective tool that changes not just the numbers, per se, but Canada as a society, then we haven't really done a heck of a lot. It's not just about investors and investment and that sort of thing. It's about a society that is in need of not recognizing First Nations' rights — that's already there — but also to develop that relationship. And that relationship is critical, not to the world to showcase, but within Canada and within altering systemic racism and all those things that tear us apart as a country. As I said earlier, if we use this as an opportunity to evolve that relationship, we should, but it's not just for investment and economics. It's about the whole spectrum of integration with Canada as a country that we are trying to find a place, if you want to call it that. It sounds funny because —

The Chair: I'm sorry, Mr. Bellis. Your time has expired.

Senator Coyle: Thank you so much to all of the witnesses this afternoon.

My question is for Mr. Bellis. I was listening carefully to what you said, and you said words are words, and you spoke about how participation is absolutely essential. What do you think will be critical in order to ensure that trust is built among industry and community partners? What are you hoping that the action plan, which will follow the bill's passage, hopefully, will clarify? What is your advice in terms of the process for developing the action plan? Thank you.

Mr. Bellis: I think it's a step-by-step process. I've been around for a bit, and I hear so much about trust, but trust is earned. It is earned through time and through action. A relationship is that; it's a relationship. Relationships ebb and flow. But I would like to see some, for lack of a better word,

[...] si la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est mal mise en œuvre, nous serons les perdants. Nous serons ceux qui subiront les conséquences imprévues. Ils feraient donc mieux de prendre le temps de bien faire les choses. Nous n'avons pas besoin d'autres gestes symboliques.

M. Swampy vient de le réaffirmer.

Vous n'êtes clairement pas le seul à nous demander de ralentir et d'améliorer le projet de loi. Certains ont demandé une remise à plat complète, et d'autres ont dit qu'il devrait être amélioré ou modifié. Que répondriez-vous à ceux qui disent que ce projet de loi vaut mieux que rien, ou comme l'a dit le chef national Bellegarde : « Le mieux est l'ennemi du bien. »

M. Bellis : Je pense que M. Bellegarde a parfaitement le droit d'exprimer son opinion. Toutefois, je crains que si nous précipitons l'adoption du projet de loi pour le simple plaisir de le brandir et de dire que nous adhérons à la déclaration des Nations unies, mais que ce n'est pas un outil efficace pour changer non seulement les chiffres eux-mêmes, mais le Canada comme société, alors nous n'aurons pas vraiment fait grand-chose. Ce n'est pas seulement une question d'investisseurs et d'investissements. Il s'agit d'une société qui a besoin non pas de reconnaître les droits des Premières Nations, c'est déjà le cas, mais de développer cette relation. Et cette relation est cruciale, non pas pour la montrer au monde entier, mais pour le Canada et pour la lutte contre le racisme systémique et toutes ces choses qui déchirent notre pays. Comme je l'ai dit plus tôt, si nous profitons de cette occasion pour faire évoluer cette relation, allons-y, mais ce n'est pas seulement pour l'investissement et l'économie. Il s'agit du vaste champ de l'intégration avec le Canada, ce pays dans lequel nous essayons de trouver une place, si vous voulez dire les choses ainsi. Ça sonne bizarrement parce que...

Le président : Je suis désolé, monsieur Bellis. Votre temps est écoulé.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à tous les témoins de cet après-midi.

Ma question s'adresse à M. Bellis. J'ai écouté attentivement vos propos, et vous avez dit que les mots étaient des mots et que la participation est absolument essentielle. Selon vous, qu'est-ce qui permettra d'assurer la confiance entre l'industrie et les partenaires des collectivités? Quelles clarifications apportées par le plan d'action qui, en principe suivra l'adoption du projet de loi, appelez-vous de vos vœux? Quel regard portez-vous sur le processus d'élaboration du plan d'action? Merci.

M. Bellis : Je pense que c'est un processus étape par étape. J'ai une certaine expérience de la vie, et j'entends beaucoup parler de confiance, mais la confiance se mérite. Elle se mérite au fil du temps et par l'action. Une relation, c'est cela. Les relations connaissent des hauts et des bas. Mais j'aimerais voir

document on what happens when we do have an impasse and how we solve that impasse.

As for the action plan to educate industry and the investor, I think it's important that we educate the investor, not people with different interests that might not have our interests at heart, educating investors and that whole world. That's a real concern of mine because, as I stated earlier, we need investors too. But if people are going to take the time to foil that situation, then they are the agents of the poverty and all the things that aren't very good right now, as Mr. Swampy clearly outlined. They have to take ownership of that too, and we have to call it for what it is.

In terms of that development of trust, my grandmother said you have to earn that and you have to earn that by being a respectful —

The Chair: I'm sorry, Mr. Bellis. Time expired again.

Senator Francis: My question is for Chief Arcand Jr.

Before I do that, I want to state that my heart goes out to the families and communities learning about the fate of their stolen children. These discoveries are not new but are always horrifying and heartbreaking.

Chief Arcand Jr., my question is this: I understand some nations would prefer to deal with the federal government directly as rights-holders, such as through treaty rights rather than participating in the action plan proposed by Bill C-15. However, this bill does not impose any obligations on nations that prefer a direct approach because involvement in the action plan is voluntary. With this in mind, is it not an overreach to seek to prevent other nations who support the bill from having the option of designing and implementing an action plan to ensure the federal government is held accountable for meeting their minimum human rights standards?

Mr. Arcand Jr.: First of all, let me be clear. In Alexander, we certainly support the idea of UNDRIP and that there should be a discussion about how that gets implemented.

But I think it's important to understand that the concern is around trust, and particularly in Treaty 6, we had the bilateral process that was begun in 1995, where we were going to look at our understanding of treaty and Canada's understanding of treaty and come to some agreement. If those things haven't been

un document, à défaut d'un meilleur terme, qui explique ce qui se passe lorsqu'il y a une impasse et qui indique la façon d'en sortir.

Pour ce qui est du plan d'action visant à éduquer l'industrie et les investisseurs, je pense qu'il est important que nous éduquions les investisseurs, et non pas des gens qui ont des intérêts différents qui n'ont peut-être pas nos intérêts à cœur, il faut éduquer les investisseurs et tout ce secteur. Cela me préoccupe vraiment parce que, comme je l'ai dit plus tôt, nous avons aussi besoin d'investisseurs. Mais si les gens se donnent la peine de mener cela à l'échec, ils sont les agents de la pauvreté et de toutes les choses qui ne vont pas à l'heure actuelle, comme M. Swampy l'a clairement dit. Ils doivent endosser cette responsabilité aussi, et nous devons appeler les choses par leur nom.

Pour ce qui est du développement de la confiance, ma grand-mère disait que vous deviez la mériter en étant respectueux...

Le président : Je suis désolé, monsieur Bellis. Le temps de parole est de nouveau écoulé.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse au chef Arcand Jr.

Auparavant, je tiens à dire que je suis de tout cœur avec les familles et les collectivités qui apprennent le sort de leurs enfants volés. Ces découvertes ne sont pas nouvelles, mais elles sont toujours horribles et déchirantes.

Chef Arcand Jr., je crois comprendre que certaines nations préféreraient traiter directement avec le gouvernement fédéral comme titulaires de droits, par exemple au moyen des droits issus de traités, plutôt que de participer au plan d'action proposé par le projet de loi C-15. Toutefois, ce projet de loi n'impose aucune obligation aux nations qui préfèrent une approche directe parce que la participation au plan d'action est volontaire. Dans cette optique, n'est-il pas exagéré de chercher à empêcher d'autres nations qui appuient le projet de loi d'avoir la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'action pour veiller à ce que le gouvernement fédéral soit tenu responsable du respect de ses normes minimales en matière de droits de la personne?

M. Arcand Jr. : Tout d'abord, permettez-moi d'être clair. La Première Nation d'Alexander est tout à fait favorable à l'idée de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et nous croyons qu'il devrait y avoir une discussion sur la façon de la mettre en œuvre.

Mais je pense qu'il est important de comprendre que la confiance n'est pas acquise, notamment en lien au Traité n° 6 et au processus bilatéral qui a commencé en 1995, par lequel nous devions discuter avec le Canada de nos compréhensions respectives du traité et en arriver à une entente. Si celui-ci n'a

maintained and continued, why would we trust another process that would not ensure that Canada's treaties and obligations Canada has are being put forward by Canada? It's like you're asking us to get into another process when the vehicle has already gone. Let's finish the ones that make sense, and let's do the things that are much closer to the ground.

Senator Francis: Thank you, chief.

Senator MacDonald: My question will be for Mr. Swampy. Dale, it's good to see you again, sir. We spent a lot of time two years ago on Bill C-48 and Bill C-69, both in Ottawa and Western Canada. I was always impressed with your knowledge, your determination, and certainly your patience with trying to properly develop your resources. It's good to have you here.

Mr. Swampy, on December 17, 2020, you sent a letter to the Prime Minister. In your letter you stated:

While the affirmation of Indigenous rights is always welcome, there are implications to this legislation, as currently drafted, that is likely to have negative impacts on the many Indigenous communities that rely on resource development as a source of jobs, business contracts and own source revenues. I do not want to see symbolic gestures of reconciliation come at the expense of food on the table for Indigenous peoples.

Furthermore, the lack of consultation is a flag for Indigenous leaders and communities across Canada. While the NCC was able to meet once with the Minister of Justice, there was an understanding that we would meet further to discuss our issues and concerns. The current comment period is far too short for us to consult with our representatives of Parliament.

Mr. Swampy, will you tell the committee about the response you received from the Prime Minister and whether or not you found it sufficiently addressed the concerns you raised? Thank you.

Mr. Swampy: The response from the Prime Minister was pretty basic. He acknowledged our letter and our issues and concerns regarding the legislation, and he promised that he would have his office and the office of other ministers deal with our problems. Of course, we never received a response after that. We were discouraged by the fact that it was something that never had any real follow-up to it. It's one of the reasons why we continue to press.

As you know, we've struggled with our opposition to Bill C-48 and Bill C-69, and we saw that the government never took any consideration of our issues and concerns. We're still

pas été poursuivi, pourquoi ferions-nous confiance à un autre processus qui ne garantirait pas que les traités et les obligations du Canada seront clairement énoncés? C'est comme si vous nous demandiez d'entreprendre un nouveau processus alors que le précédent est déjà en cours. Terminons les démarches qui ont du sens, et menons des actions concrètes sur le terrain.

Le sénateur Francis : Merci, chef.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse à M. Dale Swampy. Je suis heureux de vous revoir, monsieur. Il y a deux ans, nous avons consacré beaucoup de temps aux projets de loi C-48 et C-69, à Ottawa et dans l'Ouest canadien. J'ai toujours été impressionné par vos connaissances, votre détermination et votre patience lorsqu'il s'agit d'essayer d'exploiter correctement vos ressources. Nous sommes heureux de vous accueillir.

Monsieur Swampy, le 17 décembre 2020, vous avez envoyé une lettre au premier ministre. Dans cette lettre, vous écriviez :

Bien que l'affirmation des droits des Autochtones soit toujours la bienvenue, le projet de loi, dans sa forme actuelle, aura vraisemblablement des répercussions négatives sur les nombreuses collectivités autochtones qui dépendent de l'exploitation des ressources comme source d'emplois, de contrats commerciaux et de revenus autonomes. Je ne veux pas que les gestes symboliques de réconciliation se fassent au détriment des revenus des peuples autochtones.

De plus, l'absence de consultation est un signal d'alarme pour les dirigeants et les collectivités autochtones de l'ensemble du Canada. Bien que la National Coalition of Chiefs ait pu rencontrer une fois le ministre de la Justice, il était entendu que nous nous réunirions à nouveau pour discuter de nos questions et de nos préoccupations. La période de consultation actuelle est beaucoup trop courte pour que nous puissions consulter nos représentants au Parlement.

Monsieur Swampy, pourriez-vous informer le comité de la réponse que vous avez reçue du premier ministre et nous dire si vous avez trouvé qu'elle répondait suffisamment aux préoccupations que vous avez soulevées? Merci.

M. Swampy : La réponse du premier ministre était assez simple. Il a pris acte de notre lettre et de nos préoccupations au sujet du projet de loi, et il a promis que son Cabinet et celui d'autres ministres s'occuperaient de nos problèmes. Bien entendu, nous n'avons jamais reçu d'autre réponse par la suite. Nous avons été découragés par le fait que cela n'a jamais vraiment été suivi. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous continuons d'insister.

Comme vous le savez, nous nous sommes opposés aux projets de loi C-48 et C-69, et nous avons constaté que le gouvernement n'a jamais tenu compte de nos préoccupations. Nous allons

going to be here, though. We're still going to fight for it. We get a lot of comments from chiefs asking what our next step is. How do we move forward on being able to access more opportunities and get our people out of poverty? That's the biggest issue we have to date. All the social ills that we have within our communities are created by poverty, and it's important for us to make the government understand that all these platitudes and all this false legal jargon will not help our people come to prosperity. We think that's the most important thing to do.

Senator MacDonald: Great job as always, no question. Thank you.

Senator Stewart Olsen: I'm very grateful to our witnesses for coming here and taking the time to provide us with your viewpoints. It's always good for legislators to hear from everyone.

Mr. Swampy, Senator Patterson asked a question in the previous panel, and I'm curious as to what your answer would be. We heard from Chief Montour of the Mohawk Council of Kahnawà:ke. He said:

Too often, our legitimate concerns about the perceived deficiencies in the bill . . . it has been our view that we have been gaslighted a bit for raising those concerns, that we just plain don't get it, that we don't understand.

Others have called our concerns about certainty and industry, like you've raised here today, fear-mongering. I'd like your response to those who criticize you for raising the concerns that you feel passionately about.

Mr. Swampy: We don't get as much criticism as we did when we first had pledged our support for the Northern Gateway project. It was the bitumen project that was the biggest, in our minds, the amount of benefits that the First Nations would receive from the project. It was the most informed process that we ever had.

We do make other leaders understand that our energy is focused towards defeating poverty. We think our biggest problem here is not the fact that we are lacking in our Aboriginal titles and rights. The fact is that we're lacking in our ability to own resources that we owned for tens of thousands of years from before, and our inability to send a message across to the government that we are the people that should have access to those lands. They should understand from their own study in 1996 that it's logical for us to be able to own at least 30% of the natural resources in this country.

quand même continuer à nous manifester. Nous allons continuer de nous battre. Nous recevons beaucoup de messages de la part des chefs qui nous demandent quelle est la prochaine étape. Comment pouvons-nous aller de l'avant pour avoir de meilleures perspectives et sortir les gens de la pauvreté? C'est le plus gros problème que nous ayons eu jusqu'à maintenant. Tous les maux sociaux de nos collectivités sont engendrés par la pauvreté, et il est important pour nous de faire comprendre au gouvernement que toutes ces platitudes et tout ce faux jargon juridique n'aideront pas notre peuple à atteindre la prospérité. Nous pensons pourtant que c'est la chose la plus importante à accomplir.

Le sénateur MacDonald : Excellente réponse comme toujours, cela ne fait aucun doute. Merci.

La sénatrice Stewart Olsen : Je suis très reconnaissante à nos témoins d'être venus et d'avoir pris le temps de nous faire part de leurs points de vue. Il est toujours bon que les législateurs entendent tout le monde.

Monsieur Swampy, le sénateur Patterson a posé une question au groupe de témoins précédent, et je suis curieuse de savoir quelle serait votre réponse cette question. Nous avons entendu le chef Montour du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke. Il a dit :

Trop souvent, en ce qui concerne nos préoccupations légitimes au sujet des lacunes perçues dans le projet de loi [...] on veut nous faire croire que nous ne comprenons tout simplement pas.

D'autres ont qualifié de propos alarmistes nos préoccupations au sujet des certitudes et de l'industrie, préoccupations que vous avez énoncées aujourd'hui. J'aimerais que vous répondiez à ceux qui vous reprochent d'avoir soulevé les préoccupations qui vous tiennent à cœur.

M. Swampy : Nous subissons moins de critiques que lorsque nous nous sommes engagés à appuyer le projet Northern Gateway. À notre avis, c'est le projet d'exploitation du bitume qui a généré le plus d'avantages pour les Premières Nations. Il s'agit du processus le plus éclairé que nous ayons jamais eu.

Nous faisons comprendre aux autres dirigeants que nous consacrons notre énergie à la lutte contre la pauvreté. Nous ne pensons pas que notre plus grand problème soit le manque titres et de droits autochtones. En réalité nous ne sommes pas en mesure de posséder des ressources que nous possédions depuis des dizaines de milliers d'années et nous sommes incapables de faire entendre au gouvernement que nous sommes le peuple qui devrait avoir accès à ces terres. Le gouvernement devrait comprendre que selon sa propre étude de 1996, il est logique que nous puissions posséder au moins 30 % des ressources naturelles du pays.

It was done before. This is not unprecedented. It was done for the Alaskan tribes by the U.S. government. But every step we take, we're always pulled back. When we had the casino licensing for Alberta come through, we thought we were going to be respected as the U.S. tribal nations are respected for casino licences. But the province came in and taxed us 70%. It's outrageous. All of a sudden our treaty rights are no longer there. Who gave them the authority to be able to take our rights away from us? UNDRIP really doesn't provide us any additional rights.

I think we're getting a lot less opposition from people because they understand that our chiefs are fighting for defeating poverty, and defeating poverty is our main focus. In order to defeat poverty, we need to access opportunities in our biggest industry, which is the natural resource industry.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses.

Mr. Bellis, in a February 2021 joint statement with the First Nations LNG Alliance and the Indian Resource Council, the Indigenous Resource Network stated:

We need Bill C-15 to be amended so it provides practical, not just symbolic, benefits for Indigenous peoples.

I'm curious if you could please expand. You've already provided some examples of this absolutely in your testimony, but could you provide additional examples of what practical benefits you think should be at the forefront for us when we're considering this bill? Thank you.

Mr. Bellis: I think practical benefits are that we have to have the ability to go to the investment world and be treated in a way that we do have something that they can attach themselves to that's within our territory and that's our asset. That's not necessarily a benefit; that's business. If Canada has recognized all these rights and constitutional rights in court cases, is that possible? That remains to be seen.

We also need to have access. Mr. Swampy talks about poverty. I'd like to talk about development of intellect and how that stopped after contact and the imposing of residential schools, the imposing of segregation into schools. We need to develop our intellect, to move forward and to have those situations tangible and be part of the development of that.

Cela existe. Ce n'est pas sans précédent. Cela a été fait pour les tribus de l'Alaska par le gouvernement américain. Mais chacune de nos avancées est suivie d'un recul. Lorsque nous avons obtenu les permis pour l'exploitation de casinos en Alberta, nous pensions que nous allions être respectés à cet égard au même titre que les nations tribales américaines. Mais la province est venue nous imposer une taxe de 70 %. C'est scandaleux. Tout à coup, nos droits issus de traités n'existent plus. Qui lui a donné le pouvoir de nous retirer nos droits? La DNUDPA ne nous accorde pas vraiment de droits supplémentaires.

Je pense que nous subissons beaucoup moins d'opposition de la part des gens parce qu'ils comprennent que nos chefs se battent pour vaincre la pauvreté, et c'est notre principal objectif. Pour vaincre la pauvreté, nous devons avoir accès à des débouchés dans notre plus grande industrie, celle des ressources naturelles.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

La sénatrice Pate : Merci à tous les témoins.

Monsieur Bellis, dans une déclaration conjointe de février 2021 avec l'Alliance des Premières Nations pour le GNL et le Conseil des ressources indiennes, le Indigenous Resource Network a déclaré ce qui suit :

Nous voulons que le projet de loi C-15 soit modifié afin qu'il offre des avantages concrets, et pas seulement symboliques, pour les peuples autochtones.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet. Vous l'avez déjà fait dans votre témoignage, mais pourriez-vous nous donner d'autres exemples des avantages concrets qui, selon vous, devraient figurer au premier plan de notre étude du projet de loi? Merci.

M. Bellis : Je pense que les avantages concrets peuvent se traduire ainsi : nous devons pouvoir aller rencontrer des investisseurs et être reçus comme des gens qui disposent sur leur territoire d'actifs susceptibles d'intéresser ces investisseurs. Ce n'est pas nécessairement un avantage; c'est une question d'affaires. Si le Canada a reconnu tous ces droits et tous ces droits constitutionnels devant les tribunaux, est-ce possible? Cela reste à voir.

Nous devons aussi avoir accès à certaines choses. M. Swampy a parlé de la pauvreté. J'aimerais parler du développement intellectuel et de la façon dont il a été interrompu par le contact et lorsque l'on nous a imposé les pensionnats et la ségrégation dans les écoles. Nous devons développer notre intelligence, aller de l'avant, faire en sorte que ces situations soient tangibles et participer à leur développement.

Also, one question that I have to the whole group is: What is Canada? The federal Liberals won an election by 33%. Is that Canada? No. That's a special interest group within Canada. I want to be clear about that. What is Canada? I keep hearing that statement: Canada, Canada. The representation only represents one third of that.

Thank you very much. Good question.

Senator Anderson: My question is for Chief George Arcand. I have a copy of the Alexander First Nation position respecting Treaty 6, dated November 1991, and it was within the Senate documents. I want to quote a piece:

We now see the efforts of the Queen's representatives on the constitutional protection of "treaty rights", the Royal Proclamation of 1763, Federal/Provincial agreements, the Indian Act, and such issues impacting our Treaty No. 6, only to find their interpretations as being the supreme law over any other. These are not our laws; we must not be subjected to or expected to continually adhere to these foreign concepts.

We continually find ourselves in a position of arguing for and justifying our Treaty No. 6 under these laws. As a result, we find these laws to be a complete denial of the recognition of our inherent rights and existence as a Treaty First Nation.

I would like to ask you this: Thirty years later, after you guys wrote these words, this is another concept that's coming up through Canada. Is there a way through this process to ensure that treaty rights are exercised, respected and affirmed through this process?

Mr. Arcand Jr.: Again, I go back to the concern about going to that table after the bill is passed. We're already assuming that Canada will set the table. I really believe that we've got to come to an understanding as to how that table gets set prior to things being passed. The bilateral process was a way for us to start to do that. Somewhere along the way, things did not continue to grow and things were put aside. Our ability to try to understand each other's laws and make sure we could co-exist is really the paramount idea. Like everyone else, we want to prosper and we want to be part of everything, but we need to understand that our people and our laws and what we've done for years and years and years is just not being totally respected by Canada. I think a table needs to be set, and a table that is supported and respected by all parties.

Par ailleurs, j'ai une question pour l'ensemble des participants : qu'est-ce que le Canada? Les libéraux fédéraux ont remporté des élections avec 33 % des suffrages. Est-ce le Canada? Non. C'est un groupe d'intérêts particuliers au Canada. Je veux que ce soit clair. Qu'est-ce que le Canada? J'entends constamment cette affirmation : le Canada, le Canada. Le gouvernement n'en représente que le tiers.

Merci beaucoup. C'était une bonne question.

La sénatrice Anderson : Ma question s'adresse au chef George Arcand. J'ai une copie de la prise de position de la Première Nation d'Alexander concernant le Traité n° 6, datée de novembre 1991, et elle se trouve dans les documents du Sénat. J'aimerais citer un passage :

Nous assistons maintenant aux efforts des représentants de la Reine au sujet de la protection constitutionnelle des « droits issus de traités », de la Proclamation royale de 1763, des ententes fédérales-provinciales, de la Loi sur les Indiens et d'autres questions ayant une incidence sur notre Traité n° 6, et nous constatons que leurs interprétations ont valeur de loi suprême par rapport à toute autre. Ce ne sont pas nos lois; nous ne devons pas être soumis à ces concepts étrangers et nous ne devons pas nous y conformer continuellement.

Nous nous retrouvons continuellement dans une posture de défense et de justification de notre Traité n° 6 en vertu de ces lois. Par conséquent, nous estimons que ces lois constituent un déni complet de la reconnaissance de nos droits inhérents et de notre existence en qualité de Première Nation visée par un traité.

J'aimerais vous demander ceci : 30 ans après que vous ayez écrit ces mots, une nouvelle question émerge au Canada. Est-il possible, dans le cadre de ce processus, de veiller à ce que les droits issus de traités soient exercés, respectés et confirmés?

M. Arcand Jr. : J'en reviens à nos doutes concernant le fait de nous mettre autour d'une table après l'adoption du projet de loi. Nous présumons déjà que le Canada va dresser la table. Je crois vraiment que nous devons nous entendre sur la façon dont la table sera dressée avant que les choses soient adoptées. Le processus bilatéral nous a permis de commencer à le faire. Petit à petit, cette démarche s'est étiolée et elle a été mise de côté. Il est primordial que chacun essaye de comprendre les lois de l'autre et de nous assurer que nous pouvons coexister. Comme tout le monde, nous voulons prospérer et nous voulons faire partie du tout, mais nous devons comprendre que notre peuple, nos lois et ce que nous avons fait pendant des années et des années ne sont tout simplement pas totalement respectés par le Canada. Je pense que nous devons réunir autour d'une table, et que cette réunion soit soutenue et respectée par tous les partis.

Senator LaBoucane-Benson: My question is for Mr. Swampy. I was intrigued when you said give communities the right to say yes. I agree with that. I think communities have the right to say yes. I'm looking at the articles in UNDRIP, and Article 3 which is about self-determination and Article 26 is about Indigenous people have the right to the lands, territories and resources they have traditionally owned, occupied and otherwise used or acquired. That doesn't seem to me that special interest groups can come in and co-opt the traditional owners of the land, co-opt their right to say yes.

My question to you is: How do you want to be engaged? You said you want to be a part. You want to be invited to the action planning. How do you want to be engaged? What's the message you want to get through within the articles of UNDRIP to make sure that Indigenous communities can say yes?

Mr. Swampy: I think there's an ability to incorporate through the action plan a stronger version of the ESG implied legislation that corporations that are now enacting.

I've always said we've had 12,000 self-identified Indigenous people working in the oil and gas industry as of 2015. Now, in 2020, there are 14,000. It's a 2,000 person increase. At a time when everybody in the oil and gas industry is getting laid off, more Indigenous people are getting hired. This is because of the commitment by the corporations, the natural resource industry, to include First Nations in their development process and major projects.

I think the action plan should incorporate more ability for project proponents to be able to give full participation to Indigenous peoples so that this UNDRIP legislation is not just good for environmentalists and lawyers. Our whole legal system has been developed for Indigenous law across this country, probably the only and biggest Indigenous law group in the world, because of so much uncertainty and ambiguity that arises in our court systems for First Nations.

It's because we never really get any tangible benefits out of anything. I think we should follow the U.S. law. There has never been a lawsuit in Alaska because of natural resource development, because the First Nations run it. They protect the environment. They protect the water. Canadians generally are great people, good, good people. They want to protect the environment. If you knew all the oil and gas people that I know, you would see that these are real Canadians. They really want to protect the environment. They want to do the best for the communities. They want to do the best for the First Nations. If

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question s'adresse à M. Swampy. J'ai été intriguée lorsque vous avez dit qu'il fallait donner aux collectivités le droit de dire oui. Je suis d'accord avec cela. Je pense que les collectivités ont le droit de dire oui. Je regarde les articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, l'article 3, qui porte sur l'autodétermination, et l'article 26 qui affirme que les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés et acquis. Il ne me semble pas que des groupes d'intérêts spéciaux puissent venir manipuler des propriétaires traditionnels de la terre et usurper leur droit de dire oui.

Ma question est la suivante : quelle sera la teneur de votre participation? Vous avez dit que vous vouliez participer. Vous voulez être invité à participer à l'élaboration d'un plan d'action. De quelle manière voulez-vous participer? Quel message voulez-vous faire passer dans les articles de la DNUDPA pour vous assurer que les collectivités autochtones sont en mesure de dire oui?

M. Swampy : Je pense qu'il est possible d'incorporer dans le plan d'action une version plus rigoureuse de la loi découlant des normes environnementales, sociales et de gouvernance que les sociétés sont en train d'adopter.

J'ai souvent insisté sur le fait que 12 000 Autochtones autodéclarés travaillaient dans l'industrie pétrolière et gazière en 2015. En 2020, il y en avait 14 000. C'est une augmentation de 2 000 personnes. À une époque où tous ceux qui travaillent dans l'industrie pétrolière et gazière sont mis à pied, plus d'Autochtones sont embauchés. C'est parce que les sociétés, l'industrie des ressources naturelles, se sont engagées à inclure les Premières Nations dans leur processus de développement et leurs grands projets.

Je pense que le plan d'action devrait permettre aux promoteurs de projets de faire participer pleinement les peuples autochtones, de sorte que cette loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ne soit pas seulement bonne pour les environnementalistes et les avocats. Si notre droit autochtone, sans doute le seul et le plus important corpus juridique autochtone au monde, s'est développé, c'est parce que notre système judiciaire est plein d'incertitudes et d'ambiguïté pour les Premières Nations.

C'est parce que nous ne tirons jamais vraiment d'avantages tangibles de quoi que ce soit. Je pense que nous devrions suivre la loi américaine. Il n'y a jamais eu de poursuite judiciaire en Alaska en lien à l'exploitation des ressources naturelles, parce que ce sont les Premières Nations qui s'en occupent. Elles protègent l'environnement. Elles protègent l'eau. En général, les Canadiens sont de bonnes personnes, des personnes formidables. Les Canadiens veulent protéger l'environnement. Si vous connaissiez autant de gens dans le secteur pétrolier et gazier que moi, vous verriez que ce sont de vrais Canadiens. Ils veulent

they have the power under legislation like the action plan can develop, this could be a moving point for us in our ability to defeat poverty. I'm not sure if the action plan has that, because I've heard that the three-year action plan has now been reduced to two years. Who knows, when this is passed, maybe it will be reduced to six months. This is the kind of thing we need to act on.

We've struggled with Bill C-48 and Bill C-69 after all the opposition and all the trips we made to Ottawa and so forth, but the government at the time didn't take our issues and concerns seriously. I hope they do this time, because they don't have a majority government. I hope they take our issues and concerns seriously this time and realize that the AFN doesn't represent everybody, that the AFN doesn't have 620 chiefs at their assemblies every year. They're lucky to get 170, probably with more proxies. It's got to be communities and organizations like us having a say and getting some real exposure to the kinds of things that are going on in government, especially the action plan that's going to happen here soon.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you. I have a treaty Indian son who works in the industry, so I know exactly what you're saying. Jobs are good.

Mr. Swampy: I have five of them.

Senator LaBoucane-Benson: Okay, you win.

The Chair: Thank you, Mr. Swampy.

Senator Patterson: Chief Arcand, I'd like to speak more with you about the concept of "manufactured consent" that you referred to in your brief. I'd like to ask you if you think it's right for the Senate to pass a bill that is progressing through the last stage of the legislative process through what you have described as "manufactured consent."

Mr. Arcand Jr.: I think, first of all, that's a really good question.

I believe there's unfinished business that Canada has with the treaty nations, and part of the bilateral discussion was for us to undertake that discussion. So for us to now sit back and say yes, things should move forward, when there's unfinished business that needs to be basically managed — our elders tell us, "Why should we get on to a different road when we haven't finished this road?" We need to finish this road. I think until that road is finished, it's really tough for us to jump on another road, which is what we always tend to do. My belief is it should not go ahead and we should finish some business first.

vraiment protéger l'environnement. Ils veulent faire ce qu'il y a de mieux pour les collectivités et pour les Premières Nations. S'ils sont en mesure, en vertu d'une loi comme le plan d'action, de se développer, cela pourrait être un tournant dans notre capacité de vaincre la pauvreté. Je ne sais pas si c'est ce que prévoit le plan d'action, parce que j'ai entendu dire que le plan d'action triennal a maintenant été ramené à deux ans. Qui sait, lorsque le projet de loi sera adopté, il sera peut-être ramené à six mois. C'est le genre de choses sur lesquelles nous devons agir.

Nous nous sommes battus contre les projets de loi C-48 et C-69, mais malgré notre opposition répétée et tous les voyages que nous avons faits à Ottawa et ainsi de suite, le gouvernement de l'époque n'a pas pris nos questions et nos préoccupations au sérieux. J'espère qu'il le fera cette fois-ci, parce qu'il n'est pas majoritaire. J'espère qu'il prendra nos problèmes et nos préoccupations au sérieux et qu'il se rendra compte que l'APN ne représente pas tout le monde, que ce ne sont pas 620 chefs qui assistent à ses assemblées chaque année, mais qu'elle s'estime déjà heureuse d'en avoir 170, avec probablement davantage de procurations. Il faut que les collectivités et les organisations comme la nôtre aient leur mot à dire et qu'elles soient vraiment au contact de l'action gouvernementale, surtout s'agissant du plan d'action qui va bientôt être mis en œuvre.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci. J'ai un fils indien visé par un traité qui travaille dans l'industrie, alors je sais exactement de quoi vous parlez. Les emplois sont une bonne chose.

M. Swampy : J'en ai cinq.

La sénatrice LaBoucane-Benson : D'accord, je suis battue.

Le président : Merci, monsieur Swampy.

Le sénateur Patterson : Chef Arcand, j'aimerais que nous parlions davantage du concept de « consentement fabriqué » dont vous avez parlé dans votre mémoire. J'aimerais vous demander si vous pensez qu'il est approprié que le Sénat adopte un projet de loi qui franchit la dernière étape du processus législatif par ce que vous avez décrit comme un « consentement fabriqué ».

M. Arcand Jr. : Tout d'abord, je pense que c'est une très bonne question.

Je crois que le Canada a encore du pain sur la planche avec les nations signataires de traités, et une partie de la discussion bilatérale visait à entreprendre cette discussion. Donc, si nous décidons maintenant de prendre du recul et de dire oui, les choses devraient aller de l'avant, alors qu'il reste des choses à régler, nos aînés nous diront : « Pourquoi devrions-nous nous engager sur une voie différente alors que nous ne sommes pas allés au bout de celle-ci? » Nous devons aller au bout. Je pense que tant que ce processus n'est pas terminé, il sera vraiment difficile pour nous de nous engager dans une autre démarche,

Senator Patterson: Thank you for that. I think you're saying that we could be eroding your bilateral agreement with the Crown, the unfulfilled bilateral agreement, by passing this bill while not demanding the government start again with proper and respectful consultation; is that right?

Mr. Arcand Jr.: Yes. I believe so.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Thank you, chief.

That exhausts our questions for this panel. The time is now complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today. I wish to thank Chief Arcand Jr., Mr. Bellis and Mr. Swampy.

I wish to remind all the senators here that our next meeting will be on Monday, May 31, at 10 a.m. Ottawa time.

(The committee adjourned.)

ce que nous avons toujours tendance à faire. Je crois que le projet de loi ne devrait pas être adopté et que nous devrions d'abord régler certaines choses.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie. Je pense que vous êtes en train de dire que nous risquons de nuire à votre accord bilatéral avec la Couronne, l'accord bilatéral non respecté, en adoptant ce projet de loi sans exiger que le gouvernement recommence en menant des consultations adéquates et respectueuses, n'est-ce pas?

M. Arcand Jr. : Oui. Je crois que oui.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le président : Merci, chef.

Cela met fin à nos questions pour ce groupe de témoins. Le temps est maintenant écoulé. Je remercie nos témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Je tiens à remercier le chef Arcand Jr., M. Bellis et M. Swampy.

Je rappelle à tous les sénateurs ici présents que notre prochaine réunion aura lieu le lundi 31 mai, à 10 heures, heure d'Ottawa.

(La séance est levée.)
